6e Année. — N° 109—110. 5—20 Avril 1914.

la Vie Ouvrière

REVUE SYNDICALISTE BIMENSUELLE

Paraissant le 5 et le 20

SOMMAIRE

La Méthode Taylor (fin)..... A. Merrheim

Notre Cri d'Alarme :

Un premier paquet de réponses.

Nantes, sur le tour de France..... A. Perdiguier

Le Premier Mai (1886—1906)..... P. Monatte

DANS L'INTERNATIONALE

Lettre d'Angleterre: La manifestation en faveur des déportés. Le lock-out du Bâtiment de Londres (Jack Tanner). — La résistance à l'arbitrage obligatoire en Norvège (A. Jensen). — La grève générale en Nouvelle-Zélande (A. Rosmer). — L'esprit syndicaliste à Verviers. — Le Congrès syndical de Tomar.

LE MOIS SOCIAL

Les Faits. — Notes et Documents: 126 mois de prison pour le Sou du Soldat. — Le duel Calmette-Caillaux. — Deux documents politiques Les prochains Congrès.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

96, Quai Jemmapes

PARIS (X^e^)

Prix de ce numéro double : O fr. 75

LA VIE OUVRIÈRE

Revue syndicaliste paraissant le 5 et le 20

Adm. et Réd. : 96, QUAI JEMMAPES, PARIS (X^e)

LE „NOYAU"

HENRI AMORÉ. — LÉON CLÉMENT. — CHARLES DELZANT. — MAURICE DUBOIS.
PIERRE DUMAS. — GEORGES DUMOULIN. — JAMES GUILLAUME. — J. LAPIERRE.
A. MERRHEIM. — P. MONATTE. — A. PICART. — ALFRED ROSMER.
V. ROUDINE. — C. VOIRIN, ETC.

Adresser toute la Correspondance relative à la Rédaction, a l'Administration et à la Librairie à Pierre MONATTE.

HEURES DE PERMANENCE : Tous les Jours de la Semaine, de 9 heures midi et de 2 heures à 7 heures. Le Lundi soir, de 9 heures à 11 heures.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

FRANCE, ALGERIE, TUNISIE		EXTÉRIEUR	
Trois mois.....	2 fr. 50	Trois mois.....	3 fr.
Six mois.....	5 fr.	Six mois.....	6 fr.
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.

Prix du Numéro : France : 0 fr. 50 — Extérieur : 0 fr. 60

Les Abonnements partent du 1^er du chaque mois.

Viennent de Paraître

AGRICOL PERDIGUIER

Mémoires d'un Compagnon

Préface de Daniel Halèvy.

Couverture de Naudin. — Beau volume in-8 de 430 pages.

Les **Cahiers du Centre** *qui ont assuré la réédition de ce document d'histoire ouvrière ont bien voulu consentir un prix spécial pour les abonnés de la* **Vie Ouvrière.**

Nous pouvons fournir cet ouvrage au **prix de 5 fr.** (franco) au lieu de **7 fr. 50.**

MAURICE BONNEFF

Didier, homme du Peuple

Nos lecteurs se souviennent certainement de l'analyse que nous en avons publiée au mois de septembre dernier et voudront lire ce roman d'un orphelin que l'on suit de métier en métier, de la briquetterie au chantier de terrasse et qui meurt tout jeune, qui meurt trop tôt, militant des terrassiers, secrétaire de leur syndicat.

Prix : **3 fr.** — Franco : **3 fr. 35 c.**

La Méthode Taylor

(Suite et fin)

Il est utile d'examiner maintenant dans quelle mesure les principes et méthodes de Taylor sont appliqués en Amérique ; faisons-le sommairement, en attendant que Foster ou quelque autre camarade Américain apporte son son de cloche dans la *Vie*.

Si nous en croyons le professeur Duncan, de l'Université de l'Illinois, les méthodes de Taylor ont échoué dans cet Etat. Il écrivait, en janvier 1912:

Malgré tous ses avantages, le système de Taylor n'est pas populaire et n'a pas réussi dans un certain nombre d'usines où il a été essayé. Il enlève aux hommes leur initiative. Son principal inconvénient, c'est qu'il exige un grand nombre d'écrivains pour rédiger les fiches d'instructions et tous les ordres et instructions minutieuses nécessaires pour l'application du système.

De son côté, le Secrétaire des arsenaux de la marine des Etats-Unis déclare que la méthode Taylor n'a pas donné de bons résultats « *tout en étant très pénible et humiliante pour les ouvriers* ».

Mais le jugement le plus motivé et le plus sévère a été porté par un homme qualifié : le contre-amiral mécanicien John Edwards. Il a été à la tête du service des machines dans la grande maison de construction de navires Cramp et fils; il a été inspecteur général des machines pour les navires de guerre. En cette qualité, il a vu tenter l'expérience d'application des méthodes de Taylor. Ses observations sont à retenir. Elles ont été publiées, en mai 1912, dans le grand organe de la Société américaine des constructions navales sous le titre : « Le Fétichisme de l'adminis-

tration scientifique ». En voici les principaux passages :

La mise en œuvre d'un pareil système prouve une faute d'appréciation dans les capacités de l'homme ordinaire. *Son défaut fondamental est l'extrême importance qu'il attache à la machine comparée à l'homme.* Il oublie trop que l'un des traits caractéristiques du progrès de l'industrie moderne est l'utilisation du travail d'observation et d'invention de l'individu.

Elle prétend (la méthode Taylor) « standardizer », c'est-à-dire établir une mesure normale pour les hommes et les machines. Comment pourrait-elle « standardizer » *la force et le caractère de l'ouvrier, le clair jugement qui lui est nécessaire dans certaines opérations, les diverses qualités intellectuelles et morales des hommes qui se rencontrent dans les usines?*

Ces citations sont suffisantes; elles montrent, comme je n'ai cessé de le répéter, que Taylor n'a tenu aucun compte de la capacité de résistance du moteur humain, des forces intellectuelles de l'homme; ces forces ont une limite, comme la capacité de puissance productrice d'une machine ou d'un outil, à chaque stade de ses perfectionnements, a une limite de résistance qu'on ne dépasse pas impunément. Si on la dépasse on brise l'outil ou la machine.

Certes, l'ouvrier ne se brise pas de la même manière qu'un engrenage ou une mèche à forer de machine. Mais le surmenage l'use sûrement et rapidement. Les ouvriers des laminoirs en sont des exemples frappants, eux qui à quarante ans sont usés par l'effort continu qu'ils ont dû fournir et ont l'aspect de vieillards.

Si nous en croyons le contre-amiral Edwards, les méthodes de Taylor ont échoué en Amérique dans la grande généralité des usines. Voici sa conclusion:

La direction scientifique *semble avoir échoué* pour les motifs suivants : Elle est très coûteuse à installer. Elle *attache trop peu de valeur à l'élément humain de la main-d'œuvre; on ne peut forcer les hommes comme les machines.* Elle discrédite les ouvriers à un degré extraordinaire en les accusant de manquer de conscience. *Elle tend à imposer une tâche journalière au-dessus des forces de l'ouvrier ordinaire;* celui-ci peut travailler pendant une durée limitée de temps avec l'effort qu'on lui demande, mais son intensité empêche qu'il soit prolongé.

Elle blesse les chefs d'atelier et les administrateurs par la manière dénuée de tact avec laquelle elle cherche à discréditer et à changer les méthodes actuelles. Elle exige un état-major plus grand de faiseurs de plans et de contremaîtres alors qu'on en manque déjà. Elle pousse le système à un degré tel qu'il devient un obstacle plus qu'une aide à une direction efficace. Elle décourage, surtout au point de vue des réparations, les mécaniciens de montrer leur initiative et d'inventer des améliorations pour les défectuosités inhérentes au tracé et à la construction. Elle cherche à introduire des méthodes de précision, de rapidité, d'intensité et de discipline incompatibles avec la conduite pratique des ateliers.

Quel autre enseignement tirer de cette déclaration, sinon que les principes de Taylor ont échoué en Amérique et qu'ils n'y sont certainement pas appliqués dans une aussi large mesure qu'on le prétend.

Là où on les a appliqués intégralement, comme Taylor l'a fait à Midvale, ils ont réussi parce que, finalement, il n'est resté que *des ouvriers exceptionnels, tant au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel.* On prétend qu'il n'y a pas plus de 50.000 ouvriers aux Etats-Unis qui ont su se plier aux méthodes de Taylor. C'est ainsi qu'on a pu dire et écrire: « *que les équipes de Taylor formaient les plus beaux corps de travailleurs des Etats-Unis.* »

Ce sont donc bien des ouvriers exceptionnels, réunissant en eux, non pas les qualités d'une seule *race,* mais de plusieurs. Non sans ironie, c'est d'ailleurs ce qu'un industriel, M. H. Emerson, faisait remarquer à Taylor lui-même au cours d'une discussion à l'Association des ingénieurs américains. Il lui disait:

Si tous les Américains étaient doués de la sobriété et de la frugalité des Suisses et des Japonais, de l'adresse et

de l'énergie des Canadiens, si leurs manufactures étaient organisées comme un chantier allemand de construction navale, si, enfin, les méthodes de Taylor étaient généralement appliquées, aucun pays du monde ne pourrait rivaliser avec les Etats-Unis. Leurs ouvriers n'auraient à craindre ni l'abaissement du chiffre de leurs salaires, ni le chômage (1).

On ne saurait mieux résumer les qualités que doivent posséder les ouvriers pour s'adapter aux méthodes de Taylor, ni mieux montrer qu'elles ne sont appliquées qu'à de rares exceptions en Amérique.

Ce qui peut en surnager, aux Etats-Unis, c'est la spécialisation outrancière des ouvriers et le chronométrage. Cela augmente-t-il les qualités professionnelles des ouvriers?

Au contraire, cela les abaisse, comme l'a montré une enquête faite aux Etats-Unis, en Allemagne et en France par M. Marcel Bloch, contrôleur du Matériel et de la traction de la Compagnie d'Orléans, sur la construction des locomotives. Il a constaté que, pour éviter des pertes de temps, les ouvriers Américains ne conduisaient qu'une seule machine-outil (2) et qu'ils étaient « spécialisés dans un même travail et une même machine ». Il ajoute:

« *Cela tend, naturellement, à accroître leur rendement aux dépens, toutefois, de leur valeur professionnelle générale* (3). »

Il a constaté également « le moindre fini de la construction aux Etats-Unis » pour les locomotives. On sait qu'il en est de même pour l'automobile américaine, qu'on qualifie « de belle quincaillerie », bon marché mais sans solidité.

(1) *Direction des ateliers*, Page 135.

(2) En France, la conduite de deux tours par le même ouvrier se généralise de plus en plus.
Alors qu'en Allemagne et en France les fraiseuses ne fraisent qu'une pièce à la fois, les machines américaines en fraisent *deux*, double raison de rapidité dans la production américaine et de meilleur marché.

(3) *Revue générale des Chemins de fer et des Tramways*, n° 4, année 1909, pages 243 et 248.

Or, l'industrie française n'a ni l'outillage, ni la grande concentration des usines américaines et allemandes, qui assurent aux produits de ces nations une certaine prépondérance sur les marchés internationaux. L'industrie française n'arrive à les concurrencer que par le fini de sa production. Le patronat le sait tellement que MM. Eschwège et Legouëz, du Syndicat professionnel des industries électriques, ont écrit:

L'Industrie Electrique s'est naturellement groupée autour des grands centres industriels où elle pouvait trouver des matières premières et de la main-d'œuvre qui lui étaient nécessaires; dans le Nord, dans l'Est, à Nancy, et enfin à Paris et aux environs, *surtout pour celles de ses branches qui avaient besoin de cette main-d'œuvre fine, habile et intelligente que l'on est toujours sûr de trouver à Paris* (1).

Nos exportations, dit de son côté M. André Liesse, s'accroissent pour certaines industries (soieries, carrosseries, automobiles) grâce « à *une main-d'œuvre qui donne, à ces produits, la marque particulière du génie français* (2). »

Imposer à cette main-d'œuvre les principes de Taylor, la dresser suivant les méthodes de cet ingénieur n'est-ce pas supprimer l'initiative, mécaniser l'intelligence, détruire en même temps le génie de cette main-d'œuvre ?

C'est à quoi on aboutira fatalement par la généralisation et l'exagération avec laquelle on pratiquera, en France, le chronométrage. Cette crainte faisait dire à un chef d'atelier :

Nous serions d'avis de ne pas appliquer cette méthode aux travaux de finissage, qui nécessitent plus d'*attention* et quelquefois une ou deux retouches de plus. Le vérificateur

(1) *Finance-Univers*, décembre 1913, page 16.
(2) *Finance-Univers*, mars 1913, page 11.

pourrait donner une tolérance, quitte pour lui à faire rectifier ensuite, *car, en pratique, il ne faut pas oublier que* VITESSE *et* PRÉCISION ne marchent pas d'accord. Quant au chronométrage, il n'est pratiquement possible que s'il existe dans l'atelier des chefs d'allure (1).

Ainsi donc, à défaut de la capacité de résistance du moteur humain, plus d'une raison justifie notre opposition au taylorisme. Vitesse et précision ne marchent pas d'accord, écrit ce chef d'atelier; c'est cependant ce qu'on exige de l'ouvrier par le chronométrage.

L'Exemple de chez Renault

Voyons l'usage qu'on a fait, en France, des méthodes de Taylor. L'exemple le plus typique, celui sur lequel nous possédons suffisamment de renseignements pour nous faire une opinion, c'est celui de la maison Renault.

D'après Taylor, avant d'entreprendre aucune modification dans l'organisation d'une Société, il faut tenir soigneusement compte des obligations suivantes :

1° Qu'il est important de choisir le type général d'organisation le mieux approprié au cas considéré, c'est-à-dire à la spécialité dans laquelle on veut appliquer le chronométrage;

2° Que, dans tous les cas, il faut dépenser de l'argent, *souvent beaucoup,* avant que soient complétées les modifications diminuant les frais;

3° Qu'il faut beaucoup de temps pour atteindre un résultat dont on puisse faire état;

4° Qu'il est important de faire les changements dans l'ordre convenable. Il faut, notamment, procéder par étapes judicieuses, dans une suite logique; sans quoi il y a grand danger de compromettre la production et de susciter, du côté des ouvriers, des difficultés conduisant à la grève.

(1) *L'Usine,* 27 mars 1913.

Jusqu'à quel point la maison Renault avait-elle tenu compte de ces indications précises ? Voici des renseignements que je tiens de source sûre.

Il y eut, chez Renault, *pendant cinq ans,* un ingénieur qui avait été envoyé en Amérique spécialement pour étudier les méthodes en application dans les usines américaines. Il les transporta chez Renault ; au bout de cinq ans, il avait réussi à dresser quelques centaines d'ouvriers. Environ 300, sur 4.000 ouvriers.

Il quitta la maison Renault. Pourquoi ? Probablement parce que cela coûtait trop cher et que les progrès étaient trop lents, les résultats peu appréciables.

Immédiatement après son départ, M. Renault voulut appliquer partout le chronométrage. Le 5 décembre 1912, la première grève éclata. Sur les conseils du secrétaire de l'Union des Mécaniciens de la Seine, — qui était alors le camarade A. Loyau, — les ouvriers rédigèrent un règlement qui contient, peut-on dire, la preuve de tous les abus auxquels donnent lieu, non les méthodes d'organisation du travail et des ateliers telles que le préconise Taylor, mais le chronométrage, la seule chose que veulent retenir nos patrons français. Voici ce document dans son intégralité :

Le chronométrage est établi en principe.

Le chronométreur sera tenu aux mêmes conditions de travail que les ouvriers, c'est-à-dire :

1° Quand le chronométreur viendra pour faire une série de pièces, il sera tenu, s'il n'a pas d'outillage, de le faire.

2° Pour établir un prix il devra :

Aller chercher son bon au bureau du contremaître, le faire pointer à la pendule, aller chercher ses pièces au magasin, chercher son outillage au magasin de l'outillage et ensuite commencer à travailler.

3° Il est entendu que quand le chronométreur établira son prix, il ne devra pas se considérer comme un chronométreur mais comme un ouvrier et qu'il n'aura personne derrière lui pour lui dire quoi que ce soit.

4° La série finie, il faudra qu'il prenne un autre bon et recommence à travailler avec les ouvriers.

5° M. Renault autorise les ouvriers à nommer deux délégués pour aller lui soumettre les différends qui pourraient se produire au sujet des prix.

6° Le travail du chronométreur pourra être vérifié par le contremaître de l'atelier où il travaillera, le vérificateur, le contremaître de l'atelier où les pièces seront ajustées et même deux ouvriers.

7° Pour faire un prix il faudra que toutes les pièces soient reconnues bonnes.

8° Pour qu'un prix soit établi il faudra que le chronométreur règle ses heures entre 1 fr. 40 et 1 fr. 50, c'est-à-dire pour préciser à 1 fr. 45 l'heure.

9° Les pièces dont le chronométreur ne pourra pas faire 1 fr. 45 de l'heure seront augmentées.

10° M. Renault s'engage à ne diminuer aucun prix établi par le chronométreur, il autorise les ouvriers à régler au taux qu'ils pourront.

11° Les prix établis par le chronométrage, qui sont en vigueur à l'heure actuelle, seront revisés si les ouvriers ne peuvent arriver à faire 1 fr. 20 l'heure, journée normale.

12° Il est bien entendu que le chronométreur ne se servira pas d'aciers spéciaux pour établir un prix, ou s'il s'en sert, ces outils devront rester à l'outillage avec tout l'outillage nécessaire à la fabrication des pièces.

13° Quand un ouvrier fera une série de pièces après le chronométreur, il devra exiger de l'outillage tous les outils nécessaires pour l'usinage de ces pièces et en bon état.

14° Pour les pièces hors série ou d'outillage le contremaître devra régler les heures d'après la capacité des ouvriers.

Ce règlement fut accepté par M. Renault. Comme toujours, il ne fut pas respecté. *Jamais*, d'ailleurs, depuis dix ans que je suis secrétaire fédéral, je n'ai vu un patron respecter les clauses d'un contrat qu'il avait signé.

Le 10 février 1913, la grève éclatait à nouveau chez Renault, à cause des agissements des chronométreurs et aussi à cause de l'insolence de M. Renault, qui répondit à la délégation qui lui présentait une réclamation : « Vous pouvez faire grève si bon vous semble. Je m'en moque. J'irai passer trois mois à la Côte d'Azur; mes moyens me le permettent. Quant à céder, n'y comptez pas, je m'y refuse absolument. »

Or, dans le règlement Renault apparaît le chronométrage dans toute sa hideur. En effet, il montre — et cela a été prouvé pendant la grève — qu'on établissait les prix au moyen de « l'étalon », qui était le « chef d'allure chronométreur ». Que ce dernier n'exécutait qu'une seule pièce de la série et ne devait pas — comme les ouvriers y étaient obligés — aller au bureau chercher un bon de commande, se faire pointer pour commencer ou finir un travail ; qu'il ne devait pas aller chercher ses pièces au magasin, ni son outillage, alors qu'on imposait toutes ces obligations aux ouvriers sans leur payer le temps perdu; qu'on n'était pas difficile sur le travail des chronométreurs, alors qu'on était pointilleux à l'excès pour celui des ouvriers; enfin, que bien souvent le chronométreur avait des outils neufs et d'aciers spéciaux, fraîchement affûtés, dont il se servait pour établir, dans le minimum de temps, le prix d'une pièce applicable à toute la série à exécuter. C'est pourquoi les ouvriers exigeaient le même outillage que le chronométreur.

En résumé, à aucun point de vue l'organisation rationnelle des ateliers, pas plus que l'organisation scientifique du travail n'avaient été réalisées chez Renault.

Alors que Taylor déclare que ses méthodes pourraient profiter aux travailleurs « par une augmentation continue des salaires leur permettant d'augmenter leur consommation et leur bien-être », par le « chronométrage on fixait des prix de série abaissant continuellement et mathématiquement les salaires tout en augmentant les efforts à fournir par les ouvriers.

Alors que Taylor précise que ses méthodes pourraient aboutir à « une diminution toujours plus grande du temps de travail des ouvriers, augmentant leurs loisirs, ce qui est encore une forme — et non des moindres — de bien-être, on avait, chez Renault,

comme ailleurs, maintenu les longues journées de 10, 11 et parfois 12 heures.

Bref, des principes et des méthodes de Taylor, le patronat français a pris et prendra de plus en plus tout ce qu'elles ont d'odieux, de brutal et de sauvage. Rien de ce qui pouvait les rendre acceptables et en faciliter l'application.

⁂

Mais est-il possible qu'il en soit autrement en régime capitaliste?

Cependant, la méthode Taylor doit faire, non seulement le bonheur des employeurs et des ouvriers, mais encore celui du consommateur, déclare notre ami Ravaté; en un mot: *le bonheur général.*

A première vue, on ne voit trop souvent, déclare Taylor, que deux partis devant bénéficier des résultats de ses principes: les ouvriers et leurs employeurs; on oublie le troisième parti: « Le peuple tout entier, le consommateur qui achète le produit fabriqué par les deux premiers et paye à la fois, en définitive, les salaires des ouvriers et les profits de l'employeur. Les droits du peuple sont donc supérieurs à ceux de l'employeur et de l'employé et ce troisième parti, le consommateur, doit avoir sa part du bénéfice. »

C'est tout le problème à résoudre, car il est évident que l'intérêt du consommateur doit dominer la production. Si on abaisse le prix d'un produit, on facilite la grande consommation de ce produit et — par répercussion — on développe ses possibilités et ses nécessités de production. En même temps, plus on vend de ces produits plus on peut en abaisser le prix de vente et augmenter les bénéfices des vendeurs.

C'est ce qui se passe avec les grands magasins qui, malgré leurs frais généraux énormes et leurs milliers d'employés peuvent vendre meilleur marché que le petit boutiquier ou les coopératives, tout en réalisant des

bénéfices et en accordant au consommateur des facilités de choix et de réception des achats. Cela par l'énormité de leur chiffre d'affaires.

Mais n'oublions pas que nous sommes en régime capitaliste et que l'intérêt du consommateur ne pèse pas lourd. Ecoutons, sur ce point, les aveux de M. Le Chatelier qui écrit dans sa préface:

> Chacun veut avoir la plus grosse part, et cette préoccupation prime parfois toutes les autres, chez le patron comme chez l'ouvrier. Elle les empêche de donner une attention suffisante à d'autres points de vue, souvent bien plus importants.
>
> L'ouvrier hésite à augmenter sa production par crainte de voir son patron en profiter plus que lui, et le patron pensant aux années difficiles craint de laisser croître les salaires de ses ouvriers, même si l'augmentation de leur production lui permet de le faire.
>
> *De même le producteur, d'accord sur ce point de vue avec ses collaborateurs, refuse de baisser ses prix de vente, même quand l'accroissement de la production diminue ses prix de revient. Il lui est pénible de contribuer trop directement à l'enrichissement du consommateur.*

Aveux bien significatifs, camarade Ravaté, et qui prouvent l'antagonisme absolu entre le régime capitaliste et la réelle application d'une organisation intelligente, scientifique du travail. Le capitalisme n'a qu'un souci : dominer le producteur et le consommateur, à son bénéfice exclusif.

Sans le vouloir, M. Le Chatelier nous apporte la justification éloquente de toutes les aspirations finales du syndicalisme et la condamnation de l'individualisme de la bourgeoisie.

N'avoue-t-il pas, en effet, que l'industrialisme parfait ne peut exister au profit de la consommation dans une société n'ayant pas aboli le profit capitaliste? Et alors, toute notre opposition se justifie et se justifiera tant que le capitalisme existera, tant que la société vivra sur la base du profit immédiat et individuel.

Conclusion

De cet exposé une conclusion s'impose: Il faut que les travailleurs se pénètrent bien de cette idée que nous sommes arrivés à un stade de l'évolution industrielle qui nécessite des méthodes nouvelles de production et de travail.

Le mérite de Taylor, c'est d'avoir compris qu'il fallait y adapter des méthodes nouvelles. Ces méthodes, par une administration qui, aujourd'hui, apparaît paperassière et coûteuse, se perfectionneront et se simplifieront, sembleront alors peut-être normales et indispensables.

Dans certains ateliers et usines, les principes de Taylor sont étudiés et appliqués dans le plus grand secret. Nous voulons, disait dernièrement M. Le Chatelier, éviter le bruit qui a été fait autour de ces méthodes, éviter surtout les grèves. Nous n'en parlerons que le jour où nous aurons acquis suffisamment de résultats probants *par l'expérience*. Cette expérience on la poursuit certainement en perfectionnant les services administratifs et en étudiant les gestes des ouvriers sans, pour le moment, leur imposer les tarifs qui découlent de ces études.

Mais il manque en France — comme en Amérique — un personnel *compétent* pour l'application des principes et méthodes de Taylor. Jusqu'à présent, les ingénieurs, à leur sortie des écoles, sont surtout des « théoriciens », n'ayant pas une compétence réelle de la profession qu'ils embrassent.

Cette compétence, on croit qu'il sera facile de la leur donner en modifiant l'enseignement technique actuel et en l'adaptant aux principes et méthodes de Taylor.

C'est une question de temps. En vain on objectera que, dans l'application, on augmente la quantité de personnel qu'on qualifie « d'improductif », c'est-à-dire ne confectionnant pas directement un produit. Ce nombre n'ira qu'en augmentant, car c'est une des conséquences mêmes de la centralisation et du développement des ateliers et usines et de leur production. Jadis l'ingénieur ne comptait pas dans les usines métallurgiques. Les maîtres de forges travaillaient eux-mêmes pour ainsi dire, n'avaient confiance qu'en eux-mêmes et dédaignaient les ingénieurs. Il n'y a pas si longtemps que l'un d'eux disait encore : « Des ingénieurs, j'en ai autant que j'en veux à 1.200 francs par an! »

Mais les hauts fourneaux, leur machines soufflantes se sont perfectionnés. Les gaz captés ont amené les moteurs à gaz de 500, 1.000, 1.500 et 5.000 chevaux. L'acier avec les convertisseurs, les fours Pitts ont exigé des connaissances techniques qui ont relégué le maître de forges au musée des antiquités ; ils l'ont remplacé par l'ingénieur.

En Allemagne, où les immenses usines des Krupp, des Thyssen, des Kirdoff, des Stinnes, nécessitent une armée de techniciens spécialisés, ces derniers ont été instruits, formés dans des écoles et par des études spéciales. Mal payés, d'ailleurs, ils ont formé une organisation syndicale et la question de leur entrée, comme adhérents, dans la Fédération nationale ouvrière des Métallurgistes allemands a déjà été posée et discutée par eux. Il en sera de même en France, dans l'avenir, pour l'application des méthodes de Taylor. On instruira, on formera des ingénieurs chefs répartiteurs de travail pour chaque spécialité et on leur donnera le maximum de compétence théorique et pratique.

Dans les écoles d'arts et métiers on formera, par voie de sélection, des « chefs d'allure » qui seront les adjoints nécessaires, indispensables des ingénieurs chefs répartiteurs et des ingénieurs chronométreurs.

Rappelons que, d'après Taylor, le chef d'allure doit être l'ouvrier le plus fort et le plus habile de sa spécialité, connaissant bien l'outillage et la machine-outil. Son rôle est de servir:

1° *De base* à l'ingénieur chronométreur pour la décomposition des mouvements nécessaires au montage, au centrage, à la pose des outils;

2° *D'étalon* pour la décomposition des mouvements nécessaires à la confection d'un pièce pour en fixer le prix ;

3° De mettre les ouvriers au courant.

Dans les écoles d'apprentissage patronales — formant déjà actuellement sous le masque philanthropique une exploitation cynique du travail des enfants, à qui on n'apprend pas un métier, mais une spécialité et pour des salaires dérisoires — on dressera des spécialistes sans initiative, sans volonté, sans conscience, sans dignité, suivant le chef d'allure comme le chien suit son maître, exigeant qu'il ne quitte pas un instant ses talons.

Une seule puissance sera capable de refréner les abus et la férocité de cette exploitation : l'organisation ouvrière puissante, capable, à tout instant, de se dresser devant les exigences capitalistes.

A. MERRHEIM.

NOTRE CRI D'ALARME

Un premier paquet de réponses

A l'idée que *La Vie Ouvrière* pourrait cesser de paraître, de nombreux camarades se sont récriés. Ne cédez pas au découragement, nous écrit-on de toutes parts.

Quelques-uns des amis anciens dont l'activité s'était ralentie nous disent de compter toujours sur leur propagande. Des nouveaux, abonnés plus récents, ou bien demeurés silencieux et inactifs, dont la sympathie pour la revue ne s'était jamais affirmée pratiquement, surgissent aux quatre coins du pays, à notre surprise et à notre grande joie.

Dans une période difficile comme celle que nous traversons, on est tout prêt de se dire : « A quoi bon s'entêter ? Toute la peine qu'on prend est inutile. Une revue qui n'est pas lue par une forte minorité des hommes à qui elle s'adresse, à qui ne viennent ni les concours d'argent, ni les concours de propagande qu'elle devrait trouver et qui lui sont indispensables, n'a qu'une chose à faire : Mourir. Ne traînons pas une vie de moribond. Disparaissons donc ! Puisque la mort ne vient pas seule, ayons le courage du suicide. »

On se dit tout cela. On mâche et on remâche ces pensées de découragement. On n'est pas mort, mais on est si obsédé, si rongé qu'on n'en vaut guère mieux.

C'est dans cette disposition que nous nous trouvons depuis fort longtemps. Nous ne regrettons pas d'en avoir fait l'aveu, puisque le résultat immédiat est de nous avoir redonné confiance dans la tâche que nous poursuivons, de nous avoir montré que nous n'étions pas isolés et que nous ne travaillions pas dans le sable.

⁂

Nous ne dépouillerons aujourd'hui que les lettres qui nous sont arrivées avant la publication du dernier numéro. Quoique assez nombreuses, nous tenons à les faire passer toutes, au moins par extraits sous les yeux de tous.

Les deux premières lettres sont venues de Saint-Etienne et de Lyon ; de Malot, l'ancien secrétaire de la Bourse du travail de Saint-Etienne, et de Million, le secrétaire de l'Union du Rhône. Voici la lettre de Malot :

Camarade Monatte,

Je vois dans ta circulaire que sur les 1.200 *bibliothèques syndicales, cinq seulement ont répondu à l'appel dernier ; c'est infiniment regrettable.*

Pourrais-tu m'envoyer, en ce qui concerne la Loire, les bibliothèques abonnées. Peut-être qu'en montrant aux militants l'intérêt qu'ils auraient à avoir parmi leurs livres la revue, peut-être, dis-je, réussirai-je à faire abonner quelques-unes d'entre elles, comme je viens de le faire d'ailleurs pour la coopérative à laquelle je suis affilié, l' « Union des Travailleurs ». Tu as dû recevoir la demande d'abonnement de cette société ; cela n'a pas été sans peine, mais enfin, j'ai eu le plaisir de voir que ma demande avait été prise en considération.

Chaque fois que je le puis, je fais bien de la propagande, mais hélas, dans le milieu stéphanois, les militants en sont presque à couteaux tirés ; ce qui nuit énormément au recrutement syndical et, par voie de conséquence, à tous les organes du prolétariat.

Je t'ai envoyé à diverses reprises des listes d'abonnés possibles. Sur l'ensemble, combien ont répondu à cet appel après avoir reçu les fascicules ? Je n'ose te le demander, tellement je crains que tu ne me répondes zéro.

Enfin, en ce qui me concerne, je puis te promettre que je ferai le possible pour essayer d'amener à la Vie Ouvrière *de nouveaux lecteurs, par conséquent de nouveaux abonnés.*

Reçois, camarade Monatte, ainsi que les collègues du « Noyau », une amicale poignée de main.

U. MALOT.

Sur la cinquantaine de syndicats de la Loire, portés à l'*Annuaire des Syndicats* comme possédant une bibliothèque, il y en a quinze d'abonnés, à peine le tiers. Dans ce milieu industriel par excellence, dans ce vieux milieu, nous devrions avoir, tant chez les mineurs que chez les métallurgistes et les tisseurs, un nombre plus considérable d'abonnés. Quand nous regardons catégories par catégories, ce que nous y avons, nous avons lieu d'être surpris. Certes, les efforts antérieurs n'ont pas été inutiles puisque nous avons tout de même trente-cinq abonnés dans ce département. Mais, combien il reste à faire?

Voici la lettre de Million :

Mon cher Monatte,

Est-il utile de te dire que tu peux compter sur mon concours entier pour le nouvel effort qui s'impose pour maintenir debout notre excellente revue syndicaliste ? La Vie Ouvrière *répond trop bien à un besoin de documentation éprouvé par tous les militants pour que l'on puisse se désintéresser de sa vitalité.*

Ne nous laissons donc pas décourager par des déceptions dont nous commençons à avoir l'habitude et tâchons, au contraire, de donner une poussée vigoureuse pour approcher des 3.000 *abonnés.*

Les secrétaires d'Unions départementales et de Bourses du travail peuvent beaucoup (s'ils veulent s'en donner la peine) pour propager la Vie, *c'est donc de ce côté surtout qu'il faut s'adresser pour faire œuvre utile.*

Pour ma part, au cours de mes déplacements, j'essaierai de faire connaître et aimer notre bonne petite revue éducative et si tous les convaincus se mettent sérieusement à la besogne, nous arriverons à vaincre la crise existante.

Bon courage et amitiés. F. MILLION.

Les secrétaires d'Unions départementales peuvent beaucoup, C'est incontestable, mais combien comprennent l'utilité de la *Vie ?*

Ne soyons pas trop pessimistes cependant; il y en a quelques-uns. Peut-être même pourrions-nous dire que la plupart de ceux qui font un effort intéressant et sérieux dans leur département sont ceux aussi qui s'attachent à répandre la *Vie ;* ils l'aident, mais ils se font seconder par elle.

Du Centre sautons à l'Est ; voici une lettre de Sauvage, de Monthermé :

Mon cher Monatte,

J'ai parcouru la dernière circulaire relative à la Vie. *Ce n'est pas très encourageant de constater une telle situation après tant d'efforts. Il faut néanmoins que nous en sortions et, dernièrement, d'accord en cela avec l'ami Bouillon, de Sedan, nous décidâmes d'agiter un peu la question de la presse syndicaliste à notre Congrès départemental, qui se tiendra dimanche* 18 *courant, à Charleville.*

En attendant, tu pourras adresser la revue aux camarades J. K... et G. G..., à Monthermé-Laval-Dieu. Un troisième est en instance, mais ne m'a pas donné sa réponse. S'il accepte, je te l'enverrai sous peu de jours.

Bon courage quand même, mon vieux, et bien cordialement.

T. SAUVAGE.

L'idée de soumettre la question au Congrès départemental s'est fait jour aussi en Seine-et-Oise ; un rapport sur la propagande éducative à faire dans les syndicats, doit même être déposé ; nous en reparlerons quand il sera paru.

Une autre lettre de la région de l'Est, une de celles que nous attendions le moins et qui, par conséquent, nous a causé le plus de plaisir. Elle est de Lobet, le secrétaire du Comité de réseau des cheminots de l'Est:

La Villa d'Ay, le 28 mars 1914.

Mon cher Monatte,

Je t'accuse réception de la circulaire du « noyau », accompagnée d'un carnet d'abonnement.

Je vais profiter de ce que demain notre Comité de Section se réunit à Amagne-Lucquy, pour communiquer ta circulaire aux délégués qui y assisteront et pour les inviter à faire prendre à leurs groupes un abonnement.

Si je puis ainsi être utile à la vitalité de la revue, je serai heureux d'avoir pu, si peu que ce soit, contribuer à son existence.

Reçois, mon cher Monatte, une vigoureuse poignée de main.

J. Lobet.

Lobet est, depuis fort longtemps, le seul militant ouvrier que nous ayons parmi nos abonnés du département de la Marne. Parmi les instituteurs syndiqués et grâce à l'activité de l'un d'entre eux, nous avons une bonne demi-douzaine d'abonnés. Mais pas un seul abonné à la Bourse du Travail ni dans les syndicats de Reims, ni à la Bourse et dans les syndicats d'Epernay, ni dans les syndicats d'ouvriers vignerons de la Champagne. Dans tout ce département, un seul militant actif abonné, Lobet, qui s'emploie, avec ténacité, depuis la grève, à relever l'organisation syndicale sur le réseau de l'Est.

Ne quittons pas la région de l'Est. Cousin, le secrétaire de l'Union des Vosges, écrit:

Je ferai l'impossible pour trouver de nouveaux abonnés à la Vie Ouvrière, *mais mon champ d'action est assez restreint.*

Reporte-toi, Cousin, au classement des abonnés que nous avons publié dans le numéro du 5 janvier. Tu n'as pas été sans voir que nous avions dégringolé dans les Vosges, en 1913, de 25 abonnés à 11. Sous quel vent? Tu le sais. Hâte-toi de nous retrouver les 14 abonnés perdus. Ce qui a été peut redevenir.

Parmi les premières réponses, nous avions celle de Dumercq,

vous le pensez bien. Mais je ne veux pas sauter des Vosges à la Gironde pour revenir ensuite dans le Nord. Faisons, sans respect des dates, un petit tour de France.

De Lens, Bartuel écrit:

J'ai reçu ton carnet d'abonnement pour la Vie Ouvrière *et tâcherai de trouver des abonnés. Je ne te cacherai pas que c'est dur dans ce milieu.*

Je le crois que c'est dur! Nulle part peut-être on ne lit moins ou plus mal que chez les mineurs. Aussi nous pouvons compter sur les doigts les abonnés que nous avons de Denain à Béthune.

Pourtant, nulle part il n'est plus nécessaire de s'inquiéter de former des militants, car nulle part ils ne font plus défaut.

Bartuel s'attache sagement à améliorer l'*Avant-Garde*, l'organe hebdomadaire qui défend, dans le bassin houiller, les idées syndicalistes. Il en était temps. Mais qu'à côté de la besogne urgente du combat, il ne néglige pas la recherche et la formation de militants, sinon il se trouverait, un beau jour, devant la situation que nous avons eu en 1906, une masse bien disposée, mais incapable d'exprimer ce qu'elle ressent et veut, faute de militants, faute de cadres.

Du Pas-de-Calais, passons à Nantes d'où E. Cassin nous écrit ceci:

Cher Monatte,

J'ai reçu ta lettre, hier soir, mais ne pouvant m'occuper d'une façon sérieuse de ce que tu me demandes je suis allé, ce matin, à la Bourse du Travail; j'y ai vu mon frère qui est le secrétaire départemental et qui, lui aussi, s'intéresse à la Vie; *il a bien voulu prendre l'affaire en main. Il doit en parler au Comité général et aux militants qu'il pourra voir.*

De même, de mon côté, je ferai le peu que je pourrai auprès de quelques militants.

Ce serait vraiment regrettable que cette revue disparaisse; cela me fait croire, de plus en plus, que s'il y a beaucoup de militants, il y en a peu de sérieux.

Amitiés sincères.

E. Cassin.

Depuis, les camarades de la Bourse du Travail de Nantes se sont concertés; ils ont fait un appel dans le dernier numéro du *Réveil Syndicaliste*, l'organe de l'Union de la Loire-Inférieure; le camarade Savariau recevra, à Nantes, les nouveaux abonnements.

Tous nos remerciements aux camarades de Nantes. Mais qu'ils ne comptent pas trop sur la vertu des appels imprimés; qu'ils fassent de vive voix, auprès des camarades, dans leurs organisations, de la propagande en faveur de la *Vie* et, sûrement, ils feront, tant à Nantes que dans le reste du département, un nombre appréciable de nouveaux abonnés.

Descendons à Bordeaux. Accaparé par la propagande de l'Union, dont il vient de prendre le secrétariat, Dumercq paraissait négliger un peu la *Vie*. Mais à la nouvelle que cela allait mal, il s'est secoué et, de suite, il a pu nous envoyer deux nouveaux abonnés:

Mon cher ami,

J'ai reçu, hier soir, ta circulaire. Te dire qu'elle me comble de joie serait faux. Il est pénible de constater combien, pour les choses utiles, le Français est peu constant. Il est vrai qu'il y a tant de papier!

L'effort que vous réclamez n'est pas impossible. Il suffit que les camarades choisis fassent chacun quatre abonnés. C'est peu. Pour commencer, je t'en envoie un nouveau, celui du Syndicat des Polisseurs de Bordeaux, pour trois mois, à partir du 1er avril 1914.

Et tu peux compter entièrement sur moi pour mes quatre nouveaux abonnés. Je compte bien même les multiplier par deux. Enfin, ne bâtissons pas trop vite.

Bonjour amical au « noyau » et, pour toi, mon cher ami, avec mes encouragements, ma poignée de main la meilleure.

A. DUMERCQ.

P.-S. — *En laissant sécher ma lettre — et je m'en félicite — un camarade voyageur de commerce vient me voir et je lui colle un abonnement. Encore 1.198 abonnés nouveaux à trouver. Les aurons-nous? En avant!!*

De Perpignan, Vassail nous écrit:

Bien reçu votre lettre circulaire, au sujet de la Vie ouvrière. *Je m'emploierai de mon mieux à faire des abonnements, mais j'ai le regret de vous dire que cela est très dur.*

J'aurais bien voulu faire prendre à mon organisation un abonnement et acheter aux mêmes conditions que moi-même la collection de la Vie ouvrière, *mais la caisse n'existe plus, puisque nous avons créé le Syndicat général du Bâtiment. A la prochaine réunion, je poserai la question.*

D'Alger, cette bonne lettre de Bohera:

Cher ami,

Je tiens en mon pouvoir votre carnet et votre lettre. Ce qu'elle dit, je le savais au moyen de la revue. C'est pour cela, précisément, que je faisais tout mon possible, ces temps derniers, pour récolter des abonnés.

Ci-joint un mandat de 2 fr. 50 pour un abonné que j'ai fait aujourd'hui même.

Agréez toutes mes salutations de camarade.

J. BOHERA.

Le Midi n'a guère bougé encore. Mais gardons espoir.

Remontons vers Paris. En Saône-et-Loire, Marie Guillot, à la réception de la circulaire, avait écrit à un certain nombre de ses camarades, des membres du Syndicat des Instituteurs, d'une part, des membres du Parti, de l'autre. De sa grande chasse, elle ne revient pas complètement bredouille: deux abonnés de trois mois. Mais combien de refus! Et quels refus!

Et dire que nous avons peu de chose à Montceau et rien à Mâcon, rien à Chalon, où il y a Bourses du Travail et syndicats.

Arrivons à Paris. Naturellement, nous avons reçu peu de lettres. Ceux que la circulaire a touchés sérieusement sont venus au bureau. C'est ainsi que nous avons vu accourir, dès le premier jour, Dupont, de Juvisy, qui nous apportait un nouvel abonnement; lui qui nous assurait avant qu'il lui était impossible de découvrir, dans son coin, un abonné de plus. Calinaud, dans la voiture; Ragonneau, chez les peintres; Baux, dans la chapellerie; Alexandre, parmi les employés du gaz ont fait de suite un effort et décidé quelques nouveaux abonnements.

De Bicêtre, Jourdan envoie un nouvel abonnement. « Vous pouvez être persuadé que je vais faire tout le nécessaire pour en trouver d'autres. Il ne faut pas que la revue disparaisse; nous devons tout tenter pour la faire vivre et prospérer. »

D..., un architecte, nous envoie d'avance son renouvellement; il y joint un nouvel abonnement d'un an pour le Cercle Carré.

Mme Bontron nous adresse son premier abonné « sur les quatre que je dois vous trouver ». « J'espère y parvenir, mais c'est vraiment difficile », ajoute-t-elle; puis elle conclut: « Bon courage, tout s'arrangera, vous verrez. »

Tout s'arrangera. Saluons, en l'espoir. Tout s'arrangera, oui, si chacun donne son effort, nous aide et sans délai.

Certes, nous avons tout lieu d'espérer, quand nous voyons des hommes, comme notre ami Guillaume, se mettre en quatre et s'offrir à réaliser le projet exposé dans la lettre suivante :

Mon cher Monatte,

Reçu mercredi la circulaire. J'en ai parlé, le même soir, à notre groupe du quatorzième, et j'espère qu'on pourra y trouver un ou deux abonnés (D... l'est déjà).

La matière abonnable, ce sont surtout, me semble-t-il, les bibliothèques syndicales. Je suis persuadé qu'on pourrait arriver à les abonner toutes : *il faudrait seulement trouver,* pour chacune d'elles, *l'homme susceptible de faire une démarche* personnelle, *et de ne pas lâcher prise jusqu'à ce qu'on lui ait remis les 5 francs d'un abonnement de six mois. — Si vous vouliez me procurer la liste (avec adresse exacte et détaillée) des bibliothèques syndicales de Paris, des départ. de la Seine et de Seine-et-Oise (ou plutôt de l'arrondissement de Versailles), je m'offre à m'occuper, avec quelques camarades, des démarches à faire auprès de ces bibliothèques-là.*

Nous retiendrons votre idée, Guillaume ; elle est excellente. Mais c'est à des jeunes de la mettre à exécution et de «s'appuyer» ces deux cents démarches. Ils se trouveront, que diable ! Et vous, vous pourrez utiliser votre temps à besogne moins dure et aussi utile.

Voici, pour terminer, une lettre de Ventroux, un camarade des Ouvriers des Lignes :

Camarade Monatte,

A mon avis, la Vie Ouvrière *ne peut pas disparaître ; le cri d'alarme que vous avez jeté sera entendu par tous ceux qui ont le souci d'organisation et de relèvement moral de la classe ouvrière.*

Les trois cents camarades à qui vous faites appel feront certainement l'effort indispensable que vous attendez d'eux.

Pour ma part, je ne manquerai aucune occasion de faire connaître la Vie Ouvrière, *et je suis persuadé que j'obtiendrai des résultats, soit en faisant abonner des camarades, individuellement, soit tout au moins des groupes de camarades.*

Aujourd'hui, je vous adresse le montant d'un abonnement d'un an et deux de trois mois, soit au total quinze francs. J'espère que, parmi les camarades du Cercle d'études que je viens de réorganiser, au sein du Syndicat national des Ouvriers des P. T. T., il y a de futurs abonnés à la Vie Ouvrière ; *je le saurai à la prochaine réunion du Cercle fixée au 7 avril.*

Avec l'espoir de vous adresser, très prochainement, de nouveaux abonnements, recevez, camarade Monatte, avec tous mes encouragements pour la belle œuvre que vous avez mis debout, une fraternelle poignée de main.

CH. VENTROUX.

D'autres lettres nous sont arrivées depuis la publication du numéro ; nous les dépouillerons la quinzaine prochaine. Souhaitons que leur tas grossisse encore d'ici là.

Souhaitons surtout que les sympathisees deviennent actives, qu'elles s'affirment pratiquement, qu'elles ne s'endorment pas. C'est un effort d'au moins trois mois que nous demandons à nos amis.

Pouvons-nous, dans ce laps de temps, trouver 1.200 abonnés nouveaux ? Sans aucun doute. Mais au prix d'un gros effort, de beaucoup de peine, d'énormément de dévouement.

Nantes, sur le tour de France

J'étais arrivé à Nantes dans un triste état. Malgré cela, j'avais été embauché, je travaillais; mais en travaillant je souffrais. Après neuf jours d'efforts persévérants, je dus laisser là mes outils, et aller me renfermer dans ma chambre.

J'avais traversé Rochefort dans le courant de juillet, temps de canicule, de fièvres, de maladies dans ce pays. Néanmoins, le germe de mon mal venait de plus loin; je l'apportais de Bordeaux.

Jusque-là, dans toutes les villes que j'avais parcourues, j'avais trouvé des mères de compagnons véritablement dignes d'un si beau titre; elles avaient eu pour moi des soins, des égards. Les compagnons, de leur côté, malgré quelques différends que j'ai fait connaître, s'étaient montrés grands et fraternels. Il n'en devait pas être de même à Nantes..., et si je respire encore, je n'ai pas à en remercier ceux avec qui je fus là en rapport. Pourquoi ce changement? Avais-je été desservi par quelque fâcheuse lettre de Bordeaux? M'avait-on dénoncé comme dangereux à cause de ma désobéissance momentanée, que j'avais crue légitime, juste, nécessaire? Je ne le sais. Quoi qu'il en fût, on ne devait pas se montrer barbare: je souffrais, on me devait des secours; on devait faire pour moi ce qu'on fait, en semblable cas, pour tous les membres de la Société, sans aucune exception.

Le matin, de bonne heure, j'avais quitté mon travail; j'étais retourné me mettre au lit. Je tombai dans un accès de fièvre qui me laissa toute la journée sans connaissance. Le lendemain, je me sentis mieux; je pus descendre de ma chambre dans la salle à manger. Je priai la mère de me faire cuire une côtelette de mouton. Elle me répondit qu'elle n'en avait pas. Je lui dis qu'elle pourrait bien, si elle le voulait, en trouver dans une aussi grande ville que Nantes

Elle prétendit que c'était impossible. Mais, une demi-heure après, je la vis sortir, et bientôt rentrer portant des côtelettes. « Ah! m'écriai-je, vous allez m'en faire cuire une. — Non! répondit-elle sèchement, elles ne sont pas pour vous. » Tout ce que je pus obtenir, ce fut un bouillon.

Le jour suivant, mon accès me reprit de plus belle: je battais la campagne, je rêvais tout éveillé. Je voyais des batailles, des écroulements, des naufrages, et j'étais acteur dans toutes les luttes, dans toutes les catastrophes.

Je me croyais sur un vaisseau qui bombardait Nantes: nous lancions la flamme et le fer. La ville nous répondait avec du canon. Notre vaisseau, percé de toutes parts, coulait bas; je me noyais, j'étouffais: je ne faisais que mourir, renaître, et mourir encore; je souffrais horriblement.

Quelques jeunes gens entrent dans la chambre où j'étais abandonné; je leur fais des questions sur le siège de Nantes, sur les vaisseaux submergés; je leur demande qui est vainqueur à la fin, de la ville ou de la flotte. Ils me crurent fou.

J'eus cinq accès pareils: chaque fois je perdais connaissance. Un jour, et c'était justement le jour de Sainte-Anne, à l'heure où les compagnons faisaient le banquet annuel, au premier, chez la mère, j'entends les compagnons du devoir appelant, défiant les gavots, leur criant de venir se battre contre eux au bâton, dans la rue. Les gavots ne descendaient pas; et moi de les appeler lâches, ajoutant: « Oh! si je n'étais pas malade! » Enfin, les provocations avaient fini par produire leur effet; des braves étaient descendus; le combat s'était engagé: j'entendais le bruit des bâtons, des cannes qui se rencontraient, qui se croisaient, qui se choquaient violemment. Puis je n'entendis plus rien. A ce moment, entrent dans ma chambre quelques compagnons. « Eh bien! leur dis-je, qui est vainqueur? — Comment? Quoi? — Sont-ce les gavots, sont-ce les dévorants qui l'ont emporté? — Que dites-vous? — Ce que je dis? Est-ce qu'on ne vient pas de se battre, là-bas, dans la rue? — Non, du tout. — Mais j'ai entendu le bruit des bâtons, les coups que l'on se portait. — C'est une erreur; on ne s'est point battu. » Et ceux-là encore de me prendre pour un fou. Ils restèrent un peu avec moi: l'un d'eux alla me chercher un bouillon, ou de l'eau sucrée, je ne

sais plus bien, mais je me rappelle qu'ils me portèrent de l'intérêt.

Pendant dix jours que je restai dans cet état, battant la campagne, me levant, marchant sans savoir ce que je faisais, j'eus la visite de quelques camarades, mais la Société, mais la mère m'oublièrent complètement. Ma note, pour ces dix jours, tisanes, bouillons, nourriture, enfin toute ma dépense, ne s'éleva qu'à 3 fr. 50 centimes. Mes forces s'en allaient; les jours même que les redoublements de fièvre ne me rendaient pas visite, je ne pouvais plus me soutenir.

Je fais demander le dignitaire. Ce n'était plus, malheureusement, Bugiste-l'Estime-des-Vertus, mais le serrurier Clermont-le-Cœur-Royal. Je le prie de me faire entrer à l'hôpital le plus tôt possible.

Bugiste, au moment où il se rendait, le jour de Sainte-Anne, de chez la mère à l'Eglise avec la Société tout entière, marchant en tête, précédant le cortège, paré de sa belle écharpe, tenant en main sa canne décorée de rubans, avait été arrêté, ainsi que deux autres; et on les avait renfermés dans la prison dite le Bouffay. Les autorités, affligées des rixes trop fréquentes d'alors, avaient défendu aux compagnons de se parer de leurs insignes sur la voie publique. Ceux-ci n'avaient tenu compte de la défense. De là les arrestations. La Société dut continuer la fête privée de son chef, qui, heureusement, sortit de prison au bout de trois jours avec ses camarades, et put partir pour Bordeaux, suivant le projet qu'il en avait formé Au reste, la durée de sa fonction était accomplie; Clermont l'avait légalement remplacé, et au temps voulu.

Clermont, sur ma demande, avait fait des démarches, et m'avait obtenu un papier, signé de je ne sais qui, faute duquel il était impossible de se faire admettre dans l'hôpital. J'ignore s'il faut passer encore par les mêmes formalités. Il donne des ordres au rouleur; et celui-ci, qu'on appelait Rochelais-la-Rose-d'Amour, m'accompagne en me soutenant, son bras passé sous le mien, et en maugréant tout bas. Nous arrivons à l'hôpital, magnifique établissement des plus vastes et néanmoins encombré de malades: tous les lits étaient occupés; il ne restait pas une seule place pour moi. Nous sommes

obligés de retourner chez la mère et de remettre au jour suivant.

Le lendemain, de bonne heure, j'attendais le rouleur. Il arrive, et je lui dis: « Eh bien! allons-y maintenant. » Il me répond : « Je vous ai accompagné hier; vous savez le chemin; allez tout seul si vous voulez. — Mais si je vais seul, ce qui, du reste, m'est très difficile, la Société ne saura ni dans quelle salle, ni dans quel lit on m'aura placé, et chacun ne pourra, suivant l'usage, me faire visite à son tour. » Rochelais-la-Rose-d'Amour, fort joli garçon, excellent danseur, bon tireur de bâton, capable au travail, montra un mauvais cœur; il me répondit crûment: « Ça ne me regarde pas. » S'il vit, si ce détail lui passe sous les yeux, qu'il convienne qu'il eut tort, qu'il se le reproche, et je lui pardonne son manquement à mon égard.

Poitevin-bon-Accord, l'un des plus anciens compagnons, était là présent; à défaut de La Rose-d'Amour, il s'offrit pour m'accompagner. Chemin faisant, il blâma la conduite du rouleur qui avait ainsi manqué au devoir et à l'humanité.

Je fus admis dans l'hôpital, placé dans un lit, et cela au moment où l'accès de fièvre me visitait pour la sixième fois. En faisant sa tournée dans les salles, le médecin en chef, accompagné de ses nombreux élèves, me regarda, m'examina, et passa sans me rien dire, me laissant dans une sorte d'assoupissement. Je perdis encore connaissance. Le lendemain, c'était mon bon jour. Je fus saigné, puis encore saigné; je me conformai à toutes les prescriptions, on prit de moi le plus grand soin, et je n'eus plus de ces terribles accès. Le mal, par bonheur, s'amoindrit promptement.

Lorsque l'un de nous est alité dans un hôpital, il doit recevoir, chaque jour, si rien ne s'oppose à cette règle antique de notre société, la visite d'un camarade. Le dignitaire, de son côté, doit savoir par lui-même, en se rendant une ou deux fois par semaine auprès du malade, si personne ne manque à son devoir. Nos lois étant mal obéies ; je voyais bien peu de monde du dehors

Ma santé se rétablissait; je remontais de la mort à la vie, pendant que tant d'autres, à mon côté, suivaient une route opposée; j'en vis mourir beaucoup.

Gavots et dévorants !... voilà deux inflexibles partis... : ils existaient même parmi les moribonds.

J'avais pour voisin un ouvrier qui pouvait avoir vingt ans, le même âge que moi. Un jour, il me dit : « Quel est votre état? » Je lui réponds : « Menuisier ». Il ajoute : « De quelle Société êtes-vous ? » Je réplique : « De celle des compagnons du devoir de liberté ». Il fait la grimace, il se fâche, se met en fureur. Il me dit qu'il est de la Société du devoir, que celle-là est bonne, que la mienne est mauvaise, qu'elle ne peut que déshonorer, que les gavots ne sont pas des hommes, mais de vilaines et méchantes bêtes, ne sachant pas travailler, capables de rien, qu'il faudrait écraser.

Les paroles de mon voisin étaient dures, grossières, provocatrices; et cependant, nous étions tous deux jeunes, tous deux ouvriers, tous deux malades, tous deux ayant besoin de secours étrangers... Nous aurions dû nous prêter un appui mutuel, nous encourager l'un l'autre, mais le pauvre garçon sortait de son village, près d'Ancenis, et son ignorance, et ses préventions, et son fanatisme étaient extrêmes. Il ne comprenait pas quels sont les devoirs de l'homme qui raisonne. Je haussai les épaules et le pris en pitié. Si cependant j'avais répondu à ses sottises par des sottises équivalentes, qu'aurait-on vu ? Deux jeunes malades pouvant à peine se traîner, deux fantômes enfin, se battre, s'enlacer et se rouler sur les carreaux de l'asile des douleurs... Quel beau tableau !... Et voilà jusqu'où l'on poussait la fureur de Société à Société... Pauvres travailleurs ! pauvre peuple ! ouvrez donc les yeux.

J'avais rencontré un malade insensé, mais je trouvai aussi de bons camarades, je fis des amis, j'eus une certaine autorité. Je me liai particulièrement avec un Anglais et un Parisien : les deux extrêmes pour le caractère, mais tous deux fort honnêtes.

J'écrivis à mon père ma situation et lui demandai de l'argent pour m'en aller à Chartres dès que mes forces me le permettraient.

La fièvre m'ayant quitté, je dépose la capote grise de malade et me dispose à sortir d'un lieu qui m'avait été salutaire, et que j'avais habité vingt-quatre jours. A ce moment, un infirmier me dit : « Vous avez là un joli pantalon.

— Pourquoi cette remarque ? — Je me l'étais approprié, et je ne pensais pas avoir à vous le rendre. — J'étais donc bien malade ? — Mort aux trois quarts et plus... Mais vous êtes un bon garçon, *autant* j'aime vous voir en aller; bonne chance ! »

Je pars, j'arrive chez la mère. « Bonjour, la mère. » A peine répond-elle. Point de questions sur ma santé « La mère, avez-vous reçu une lettre pour moi ? — Non. — J'en attends une. — Eh bien ! si elle arrive, on vous la donnera. » J'avais besoin de manger, je n'osais pas le dire, car je devais encore les 3 fr. 50 centimes dont j'ai parlé et les deux tiers d'un mois de coucher.

A cet instant, le facteur entre; il tient en main une lettre : « Agricol Perdiguier ! — Me voilà ! donnez !... » Je prends, j'ouvre la lettre et je m'écrie : « Soixante-dix francs ! je suis heureux ! je suis riche... Je vais trouver le premier compagnon, je vais lui dire que je veux partir. — Ne partez pas, répond la mère adoucie, je lui parlerai, je vous recommanderai; il vous placera dans un bon atelier dès que vous serez complètement remis; en attendant, je vous soignerai dans votre convalescence. — Merci, la mère, merci; votre bonté vient trop tard; ce n'est pas de moi que vous voulez, mais de mon argent. Vous ne l'aurez pas. »

Je vais trouver le premier compagnon dans l'atelier où il battait le fer; je lui fais part de ma résolution de m'éloigner de Nantes sans plus attendre.

Il convoque l'assemblée des anciens pour deux heures.

Réunis, ils délibèrent et concluent à ceci : « La ville manque d'ouvriers. La Société enjoint à Avignonais-la-Vertu de rester pour nous aider dans nos travaux. Nous recevons sa déclaration d'aujourd'hui comme avertissement. Il partira dans quinze jours, s'il le veut, pas avant. » On me fait entrer dans la salle, on me transmet la décision qu'on vient de prendre. « Mais, leur dis-je, vous ne pouvez, en ce moment, m'astreindre à la règle commune : je sors de l'hôpital, je suis faible, je ne puis travailler. Si je reste quinze jours à ne rien faire, je n'aurai rendu aucun service à la Société; mon argent aura disparu, et il ne me sera plus possible d'aller où je veux. La loi qui oblige les compagnons en état de santé ne

peut concerner les malades; on ne peut exiger de ceux-ci ce qui est au-dessus de leurs forces. L'air de la ville, je le sens, m'est contraire; il faut que je m'en éloigne. Mon dessein était d'aller à Chartres, je n'irai qu'à Tours, si vous le préférez; et cette ville, recevant un compagnon, pourra vous en envoyer un autre en échange qui, sans aucun doute, vaudra mieux que je ne vaux en ce moment. »

Les compagnons composant cette assemblée ne tinrent aucun compte de mes raisons et persistèrent à vouloir m'imposer la *quinzaine* de travail, bien que je ne pusse travailler. Ils me dirent : « Si vous partez, la Société ne compte plus sur vous. »

« Ce que vous faites là, leur répondis-je, est contre toute justice. Malade chez la mère, on m'a laissé sans soins; dans l'hôpital, un bien petit nombre de mes collègues est venu me voir; le premier compagnon ne m'a fait que deux visites en vingt-quatre jours, et encore, si je fusse sorti un jour plus tôt, je n'eusse pu le voir qu'une seule fois On n'a pas fait pour moi ce qu'on fait, ce qu'on doit faire pour tous les compagnons, pour tous les affiliés. J'ai été traité sans égard, sans humanité. Vous ne comptez plus sur moi, compagnons de Nantes ? Je ne compte plus sur vous. Je vais de ce pas faire viser mon passeport, non pour Tours, puisque cela vous est indifférent, mais pour Chartres, suivant ma première pensée. »

Je sors, en tirant vivement la porte sur moi. Je vais à la mairie. Je fais viser mon passeport pour la Beauce. Ensuite, je vais retenir ma place à la diligence pour le lendemain. Il fallait se hâter : j'avais peu d'argent; je voulais en faire le meilleur emploi possible.

Le soir du même jour, j'étais chez la mère. Je vis arriver beaucoup de monde : il devait y avoir assemblée générale, assemblée de partant. Me concernait-elle, cette assemblée ? Peut-être oui, peut-être non On m'avait dit : « Si vous partez, nous ne comptons plus sur vous. » Et cette menace ne m'avait point intimidé. Je devais donc me tenir sur la réserve.

On fait monter les compagnons et les affiliés dans la salle. Je reste en bas, tout seul. On m'appelle. J'obéis. Je prends ma place habituelle. Le premier compagnon me dit : « Avancez, mettez-vous à mon côté, à la place de partant... Couvrez-

vous. » Je me couvre. Ce n'est que dans cette circonstance, au moment d'un départ, la séance étant ouverte, qu'un compagnon garde son chapeau sur sa tête, pendant que tous les autres membres de la Société sont découverts. Le dignitaire me demande, suivant l'usage, si j'ai des réclamations à faire à la Société et à quelqu'un de ceux qui la composent. Je réponds non. Il demande à tous les hommes présents s'ils ont quelque chose à me réclamer. Même réponse. Je descends avec le rouleur chez la mère. Nous remontons. Il déclare que je ne dois rien, que mon acquit est levé. Le dignitaire constate à haute voix que je suis quitte envers la mère, la Société, les compagnons, les affiliés, que toutes les formalités sont remplies, que rien ne s'oppose plus à mon départ. Les affiliés, puis les compagnons reçus se retirent. Il ne restait plus que les compagnons finis.

« Vous vous êtes plaint, me dit Clermont-le-Cœur-Royal, qu'on avait négligé d'aller vous voir à l'hôpital. Quand je vous ai demandé si vous aviez des réclamations à faire, il fallait parler, et tous ceux que vous auriez signalés comme ayant manqué de vous faire visite auraient été forcés de vous payer ce qu'ils vous doivent » Je lui réponds : « Quand j'étais malade à l'hôpital, je souhaitais la visite de tous mes confrères; alors j'aurais accepté avec reconnaissance le moindre secours. Leur présence seule pouvait me faire le plus grand bien. Mais, maintenant, je suis libre; j'ai, de plus, reçu quelque argent, et il m'est possible de me procurer les douceurs dont je puis avoir besoin. Je ne demande rien à personne, je ne me plains de personne, si ce n'est de vous. — De moi ? — Oui, de vous. — Veuillez vous expliquer ! — Le troupeau marche comme le berger le conduit. »

Là-dessus, grand bruit, vacarme, apostrophes.

Je ne reculai pas. Plus ma force physique avait baissé, plus ma force morale avait grandi. L'injustice m'avait indigné.

Le premier compagnon avait osé avancer, dans la discussion, que j'avais apporté ma maladie de Bordeaux et qu'à la rigueur la Société de Nantes ne me devait rien. Ridicule sophisme auquel je répondis victorieusement; car, pour nous, il n'y a pas une Société de Bordeaux et une Société de Nantes, mais une seule Société, la Société des compagnons du devoir

de liberté, qui ne se morcelle pas, qui est une pour toute la France. Nous nous devons donc partout des soins, partout des secours; nous ne cessons nulle part d'être pays et frères.

La première partie du débat vidée, le dignitaire me dit : « Où allez-vous ? » Réponse : « A Chartres. — Vous aviez promis d'aller à Tours. — Oui, si vous l'aviez voulu. Mais vous m'avez dit : « Si vous partez, nous ne comptons plus sur vous. » J'ai cru à vos paroles, et j'ai agi en toute liberté. — Si vous n'allez pas à Tours, nous ne pouvons vous mettre en règle. — Comme vous voudrez. Mes papiers sont visés pour Chartres, c'est là que je vais; et les compagnons de cette ville me dédommageront des peines que j'endure en celle-ci. Ils verront mon visage pâle, décharné, mes yeux caves, les rides de mon front, ma tête presque sans cheveux; ils ne pourront concevoir comment vous avez pu exiger de moi quinze jours de travail, lorsque je suis à peine convalescent et que les forces me font complètement défaut. Je vais à eux en toute sécurité. Leur blâme ne sera pas pour moi, il sera pour vous. »

Le lendemain, sur le soir, enfin le 31 août 1826, quelques affiliés, quelques compagnons reçus, au nombre desquels était Gandiole, dit Vivarais-la-Franchise, m'accompagnent à la voiture. Je les embrasse; je monte sur l'impériale, place qui convenait, non pas à ma santé, mais à ma bourse.

Les chevaux sont attelés, le conducteur est sur son siège, le postillon sur son coursier : il prend le fouet en main, il le soulève; on est prêt à partir.

En ce moment, arrive en courant Goutille, dit Châlonnais-la-Clef-des-Cœurs, secrétaire du premier compagnon; il me dit : « La Société n'a pas voulu vous laisser partir sans que vous soyez en règle et m'a chargé de vous remettre ceci. » Il me tend un papier, que je reçois en lui répondant : « Il n'était pas nécessaire de vous déranger; mais puisque vous voilà, j'accepte. » Cet homme, que je connaissais à peine, est devenu, depuis, l'un de mes meilleurs amis.

Le fouet claque, les chevaux piétinent, la diligence s'ébranle, roule, s'éloigne d'une ville que je quittais les yeux secs et le cœur en paix.

Il est des hommes qui, pour avoir subi les outrages, les persécutions de quelques gouvernants, fuient la patrie et vont s'armer contre elle : acte coupable au dernier chef. Il ne faut jamais se venger sur des vieillards, sur des femmes, sur des enfants, sur tout un peuple, du crime d'un souverain, à une ou plusieurs têtes... Maudissons les méchants, tant qu'ils peuvent faire le mal, mais respect, amour à la patrie !...

Il est des hommes qui, pour avoir reçu les injures de quelques compagnons, désertent leur Société en dépit de la bonté de ses institutions, de ses lois, des fruits excellents que toute la classe ouvrière en peut retirer, et la déchirent à belles dents, et font tous leurs efforts pour la détruire. C'est un tort, c'est un crime. Souffrons momentanément, en attendant des jours meilleurs; et s'ils se présentent, et si l'occasion nous en est offerte, faisons le bien, servons nos frères les travailleurs, acquérons leur estime. Que ceux qui nous avaient méconnus apprennent que nous leur sommes supérieurs; qu'ils en rougissent, et que ce soit là notre seule vengeance.

Telle était ma pensée en m'éloignant de Nantes.

AGRICOL PERDIGUIER.

1886 — 1906

Le Premier Mai

Remontons le passé du Premier Mai, parcourons le chemin de son histoire. Ce chemin est plein d'intérêt; il va droit, à travers le mouvement ouvrier de ces trente dernières années : bon petit chemin de plaine quand la classe ouvrière est sans confiance dans sa force, sans espoir dans son avenir; au contraire, chemin de montagne, découvrant de larges horizons, quand la classe ouvrière a repris vigueur et qu'elle prépare la bataille.

Le sort du premier mai est lié à celui de la journée de huit heures. Depuis le 1er mai 1886, jour choisi par les ouvriers américains pour leur premier grand mouvement en faveur de la conquête par voie directe de la réduction des heures de travail, le premier mai a été comme un vaste rendez-vous des travailleurs décidés à obtenir une diminution de leur temps de travail.

Mais l'esprit qui animait les ouvriers américains se corrompit à traverser l'Océan sur la barque de la social-démocratie. Pour l'*American Federation of Labor*, la conquête de la journée de huit heures devait être le prix d'une bataille entre les ouvriers et les patrons. Conquête directe, là-bas; ici, conquête légale, sommation ou recours aux pouvoirs publics. Pour revenir à l'idée de la conquête directe, il a fallu en France l'expérience et la désillusion de quinze années de parlementarisme.

Le premier mai a suivi ces oscillations de la conscience ouvrière. De 1886 à 1890, il a été marqué par de grandes grèves américaines. De 1890 à 1904, il ne l'a été que par des cortèges et des pétitions aux hôtels de

ville. Depuis 1904, enfin, il a repris sa première forme et pour n'avoir pas revêtu l'ampleur du 1er mai 1906, ceux qui ont suivi n'ont fait qu'appuyer l'affirmation énoncée au Congrès de Bourges que les travailleurs n'obtiendront que ce qu'ils seront capables d'imposer, ce qu'ils seront en mesure d'enlever par la vigueur de leurs organisations et de leur action.

Sur la démonstration du premier mai sont venus se brancher des événements extra-économiques. On a presque oublié que toute la période terroriste anarchiste des années 1892, 1893, 1894, eut son point de départ, sa cause initiale dans l'un des incidents qui signalèrent le 1er mai 1891, un incident passé à peu près inaperçu à l'époque, dans la tempête d'indignation que souleva le meurtre de Fourmies.

Il est impossible de ne pas situer ces événements à la place qui leur revient dans un historique du premier mai, si rapide soit-il, comme il est impossible de passer sous silence les premières batailles livrées pour la journée de huit heures par les ouvriers anglais, en 1833 et 1834.

I. — La grève générale pour les huit heures en Angleterre (1833-1834)

Le premier mouvement pour la conquête des huit heures ne s'est pas produit aux Etats Unis, mais en Angleterre, non pas en 1886, mais en 1833-34. Malheureusement, cette période de l'histoire de la classe ouvrière anglaise est fort mal connue. C'est la période du *chartisme*.

Engagée d'abord par les organisations composant l' « Union générale des classes productrices », la lutte pour les huit heures coudoya la lutte pour le suffrage universel, marcha parallèlement et se confondit même avec elle, jusqu'au désastre qui les engloutit l'une et

l'autre en 1848. Mais, dès 1844, l'agitation politique avait pris le pas sur l'agitation économique.

Il serait curieux, cependant, de faire revivre cette époque des débuts du mouvement ouvrier anglais, et de pouvoir connaître et examiner les causes qui en amenèrent exactement l'échec.

Une « rage de trade-unionisme » souffla sur les ouvriers, disent Béatrice et Sydney Webb :

Rien dans les annales de l'Unionisme de notre pays n'égale en quelque manière la rapidité du développement qui s'ensuivit. En quelques semaines, nous voyons l'Union réunir un demi-million de membres, comprenant des dizaines de mille ouvriers des champs et des femmes...

En 1833, on rapporte qu'il existe à peine une branche de métier dans l'ouest de l'Ecosse qui ne soit pas organisée en Union. Le *Times* rapporte que deux délégués venus à Hull enrôlèrent, dans une seule soirée, un millier d'hommes de différents métiers. A Exeter, les deux délégués furent arrêtés par la police et trouvés en possession de deux « haches de combat, de deux grands coutelas, deux masques, deux vêtements de robes d'étoffe blanche, une grande figure de la Mort avec sa faulx et son sablier, une Bible et un Nouveau Testament ». Des employés de magasin, d'une part, de l'autre, des ouvriers ramoneurs furent saisis dans le tourbillon. Les ébénistes de Belfast réclamèrent d'entrer dans la Trade-Union ou société amicale, qui a pour objet de réunir tous les ébénistes des trois royaumes ». Nous entendons parler d' « Union des ouvriers des champs » jusqu'en Pertshire, et d'une « Union de tondeurs de laine » à Dundee. Et le caractère rural qu'avaient alors les faubourgs de la métropole nous est curieusement montré par l'annonce d'une « Union des ouvriers agricoles » de Kensigton, Walham, Green, Fulham et Hammersmith.

Les femmes n'étaient pas mises de côté. La « Grande Loge des femmes de Grande-Bretagne et d'Irlande », et la « Loge des travailleurs » demandent avec indignation si l' « Ordre des travailleurs » a réellement l'intention d'interdire aux femmes de faire des gilets. On ne sait pas très bien si la Grande Union nationale consolidée des métiers eut quelque rapport avec les loges des « Femmes jardiniers » et des « Vieilles filles », qui, plus tard, attirèrent

l'attention en s'insurgeant pour réclamer la journée de huit heures, à Oldham.

Comment les affaires de cette colossale fédération étaient administrées, nous ne le savons pas très bien. Une espèce de comité exécutif siégeait à Londres, avec quatre officiers payés. La nécessité d'une administration d'Etat était certainement grande. La politique avouée de la Fédération était d'inaugurer une grève générale des salariés dans tout le pays (1).

De nombreux conflits éclatèrent dans tous les centres industriels; l'un de ceux qui frappèrent le plus fortement l'opinion fut la grève des gaziers de Londres. Les ouvriers des diverses compagnies de gaz s'étaient organisés afin de poser ensemble leurs revendications et, celles-ci repoussées, de quitter ensemble le travail. Ce projet ne put aboutir que partiellement. Mises en éveil, les compagnies renouvelèrent leur personnel syndiqué. Au commencement de mars 1834, Westminster, durant plusieurs jours, fut plongé dans l'obscurité.

Les années 1829 et 1830 avaient été remplies d'émeutes de paysans contre les grands fermiers des comtés du Sud, accompagnées de bris de machines, d'incendies de meules. Cette révolte paysanne fut écrasée par la troupe et par la réunion d'une commission d'assises appelée à juger plus de 1.000 prisonniers.

En décembre 1833, une grande Union, celle des tailleurs de Londres, déclara la grève de la corporation afin d'obtenir une diminution des heures de travail. 20.000 ouvriers firent grève.

Les fileurs de coton, après une longue période d'agitation menée par Doherty et Fielden, décidaient une grève générale de tous les cotonniers pour le 1er mars 1834 afin d'obtenir les huit heures : « Le plan — écrit Fielden à Colbett — est que, vers le 1er mars prochain

(1) B. et S. WEBB, *Histoire du Trade-Unionisme*, trad. fr. d'ALBERT MÉTIN, pp. 136, 137, 138.

où le *bill* limite la durée du travail pour les enfants au-dessous de onze ans à huit heures par jour, ceux au-dessus de cet âge, jeunes gens et adultes, devraient réclamer la journée de huit heures et que leurs salaires hebdomadaires actuels pour une semaine de soixante-neuf heures fussent les salaires minima pour une semaine de quarante-huit heures après cette date. » Fielden ajoute que s'ils se proposent de l'obtenir par une grève plutôt que par la législation, c'est sur le conseil de lord Althorpe qui les a convaincus qu'ils devaient la conquérir par eux-mêmes (1).

Doherty était l'un des propagandistes de la *Société pour la régénération humaine*, fondée en 1833 par Owen. Et c'est au grand socialiste anglais qu'il faut demander l'interprétation des grands espoirs qui soulevaient à ce moment toute la classe ouvrière britannique.

Dans un catéchisme à l'usage des travailleurs, il avait résumé les raisons qui militent en faveur de la journée de huit heures. Voici les réponses à la quatorzième question de ce catéchisme :

1° Parce que c'est la durée de travail la plus longue que l'espèce humaine — en tenant compte de la vigueur moyenne et en accordant aux faibles le droit à l'existence comme aux forts — puisse endurer et rester en bonne santé, intelligente et heureuse;

2° Parce que les découvertes modernes en chimie et en mécanique suppriment la nécessité de demander un plus long effort physique;

3° Parce que huit heures de travail et une bonne organisation du travail peuvent créer une surabondance de richesses pour tous;

4° Parce que personne n'a le droit d'exiger de ses semblables un plus long travail que celui qui est en général

(1) B. et S. Webb, *Histoire du Trade-Unionisme*, trad. fr., p. 135.

nécessaire à la société, simplement dans le but de s'enrichir en faisant des pauvres;

5° Parce que le véritable intérêt de chacun est que tous les êtres humains soient bien portants, intelligents, contents et riches.

La conquête des huit heures ne formait pas l'unique objectif de ce hardi mouvement; elle n'était que la première et la plus immédiate des améliorations. Le but était plus haut : transformer complètement la société, organiser la production. Les programmes politiques étaient vains. Vain aussi l'espoir en les députés; les travailleurs devaient faire leurs affaires eux-mêmes.

Par ses leçons [d'Owen], les Trade-Unionistes arrivèrent à croire qu'il était possible, par l'action universelle et non politique de la masse des salariés, de faire monter les salaires et de diminuer les heures de travail « jusqu'à un point, affirme Place, qui, à une époque très peu éloignée, leur donnerait l'intégralité de leur travail ».

... Les capitalistes et les administrateurs actuels étaient considérés comme des usurpateurs à remplacer aussitôt que possible par des représentants élus des associations volontaires et sectionnelles de producteurs. Dans le système proposé par Owen, les instruments de production devaient devenir la propriété, non de toute la communauté, mais de la division particulière des travailleurs qui les utilisait. Les Trade-Unions devaient être transformées en « Compagnies Nationales » pour faire marcher toutes les manufactures. L'Union agricole devait prendre possession du sol, l'Union des mineurs, des mines, l'Union des textiles, des filatures. Chaque métier devait être exploité par sa propre Union professionnelle, centralisée en une « Grande Loge » (1).

Cet orgueilleux et vaste mouvement devait être brisé. La grève générale des cotonniers fixée au 1er mars 1834, fut remise au 2 juin, puis au 1er septembre. Finale-

(1) B. et S. Webb, *Histoire du Trade-Unionisme*, trad. fr., pp. 163-164.

ment, elle n'eut pas lieu. Le lock-out du bâtiment, en juillet 1834, à Londres, ruina l'Union du Bâtiment. Les patrons londoniens, inquiets de la résistance opposée au marchandage et au travail aux pièces, à propos d'un insignifiant boycott d'une brasserie, décidèrent de frapper un grand coup. Les ouvriers résistèrent jusqu'en novembre. Mais ils durent retourner au travail en signant le « document » imposé par les entrepreneurs, par lequel ils s'engageaient à ne faire partie d'aucune Union.

Le patronat trouva auprès du gouvernement l'appui nécessaire pour vaincre l' « Union générale des classes productrices » :

> Quand nous prîmes nos fonctions en novembre dernier (1830), — écrit lord Melbourne, le secrétaire d'Etat whig de l'intérieur, à sir Herbert Taylor, — les Unions corporatives du nord de l'Angleterre et d'autres parties du pays, pour faire monter les salaires, etc., et l'Union générale, pour le même objet, me furent désignées par sir Robert Peel (le secrétaire d'Etat de l'intérieur tory sortant), dans une conversation que j'eus avec lui sur l'état présent du pays, comme la difficulté et le danger les plus formidables avec lesquels j'aurais à lutter; et cela me frappa aussi bien que les autres personnes au service de Sa Majesté (1).

Aucune mesure judiciaire ne fut trop rigoureuse contre ce « danger » ouvrier qu'il était assez plaisant de voir un ministre tory signaler à son successeur et ennemi politique, un ministre whig.

Une enquête gouvernementale recueillit les doléances patronales. Une répression implacable s'exerça. Le *picketing* (2) fut interdit. Dix-sept tanneurs de Bermondsey, en février 1834, furent condamnés à la prison « pour le crime d'avoir abandonné leur travail

(1) Cité par WEBB.

(2) On appelle ainsi la surveillance organisée par les grévistes autour des établissements en grève, surveillance ayant pour objet d'empêcher l'entrée des supplanteurs.

sans l'achever ». Une vieille loi punissant sévèrement ceux qui faisaient prêter serment pour une société illégale fut remise en vigueur et appliquée à six journaliers agricoles de Dorchester qui se virent infliger, eux qui n'avaient accompli aucun acte d'intimidation ni de grève, sept années de déportation. Cette scandaleuse condamnation provoqua une grandiose manifestation à Londres. Toutes les Unions se resserrèrent pour ce jour autour de leur organisation centrale. Un cortège de 100.000 ouvriers processionna. Ce fut la première des grandes manifestations anglaises.

Ce fut l'apogée de l' « Union générale des classes productrices ». Elle fut disloquée par les échecs, par l'offensive patronale, par la répression gouvernementale. Ce merveilleux mouvement, cette formidable agitation en faveur de la journée de huit heures, de la grève générale, de la prise de possession des instruments de production sombraient pour ne plus remonter à la surface dans l'histoire du prolétariat anglais.

II. — Le Premier Mai aux États-Unis (1886-1890)

C'est dans les pays d'émigration anglaise — en Australie et aux Etats-Unis — que se retrouvent après l'échec du chartisme, longtemps après, des tentatives en vue d'obtenir les huit heures.

Au premier « Congrès industriel des Etats-Unis », tenu à New-York, en 1845, il est question de la réduction légale à dix heures. Des grèves nombreuses éclatent; quelques Etats accordent la loi. Mais la volonté d'arracher les huit heures ne s'éveille vraiment qu'au commencement de 1866, à la nouvelle que les ouvriers maçons de la colonie de Victoria, en Australie, l'ont imposée. « Aussitôt, les ouvriers du bâtiment s'agitèrent pour l'obtenir aussi et le Congrès des Etats-Unis fut saisi de huit projets de loi tendant à donner à la journée de huit heures un caractère légal.

« Au printemps de la même année, les délégués de 60 organisations, les unes secrètes, les autres ouvertes, y compris une douzaine d'Unions nationales, tinrent à Baltimore le Congrès national du travail... Des comités furent nommés pour étudier la réduction de la journée de travail à huit heures, l'emploi de l'action politique et l'établissement d'une organisation nationale à l'état permanent » (1).

Jusqu'à la convention de Chicago (octobre 1884) la journée de huit heures fut inscrite parmi les réformes à attendre de la législation. Les Chevaliers du Travail, cependant, déclaraient qu'ils s'efforceraient de l'obtenir par le « *refus général de travailler* plus de huit heures ».

C'est à Chicago, au Congrès de la Fédération des Trade-Unions, qu'il fut décidé d'engager au 1er mai la lutte sur une grande échelle. Une propagande extrêmement active commença de suite. Il s'agissait tout d'abord de créer un puissant courant d'opinion. Parmi les principaux militants, l'un d'eux, Frank Foster, secrétaire du comité législatif en 1884, déclarait qu'il était inutile de compter sur la législation : « Une demande concertée, disait-il, et soutenue par une organisation complète produirait plus d'effet que le vote de milliers de lois dont la mise en vigueur dépendra toujours du bon plaisir des politiciens... L'esprit d'organisation est dans l'air, mais le faible montant des cotisations versées, le parti-pris et le manque d'esprit pratique soulèvent de grands obstacles » (2).

Les ouvriers américains, conduits par l'expérience, arrivaient, au bout de vingt ans, à la confiance dans leurs seuls efforts. De suite, le jeune trade-unionisme anglais avait fait le départ entre le domaine politique et le domaine économique; il avait proclamé, par la

(1) Vigouroux, *La Concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, p. 108.

(2) Cité par Vigouroux.

bouche d'Owen, son grand interprète, que les révolutions politiques n'apportent aucun changement à la situation de l'ouvrier et qu'elles sont incapables d'accroître son bien-être, même sa liberté, que le problème fondamental est une question d'organisation du travail.

Le trade-unionisme américain parvenait à une même sorte de *self-help* ouvrier, mais sans vues générales, sans visée de conquête des rouages industriels et commerciaux par le prolétariat. A côté de lui, en revanche, une organisation venait de se reconstituer qui n'aurait pas manqué de l'entraîner hors des limites du corporatisme, plus loin que la journée de huit heures. C'est l'Association internationale des travailleurs qui, dans son Congrès de Pittsburg (14 au 16 octobre 1883), sous l'influence d'Albert Parsons et d'Auguste Spies, abandonnait l'action politique et faisait appel à l'activité révolutionnaire pour la destruction de la société capitaliste et la constitution d'une société libre.

La résolution du Congrès trade-unioniste de Chicago portait que, « à partir du 1er mai 1886, la journée normale de travail serait fixée à huit heures et que toutes les organisations ouvrières se prépareraient à cet effet ». Elle fut renouvelée l'année suivante au Congrès de Washington (déc. 1885).

Pourquoi la date du 1er mai avait-elle été choisie? Gabriel Deville en donne cette explication :

> Le premier mai 1886, dans la pensée de ceux qui choisirent cette date, devait être le point de départ, soit du régime des huit heures chez les employeurs qui se soumettraient à la décision prise à Chicago, soit de la suspension de travail chez ceux qui refuseraient de s'y soumettre. Et, si cette date fut choisie, il est à présumer, étant donnée la disposition d'esprit de ceux qui la choisirent, que cela tint à ce qu'il existait alors, comme pratique commune à diverses places, l'habitude pour les locations, baux, contrats, etc., de faire commencer et finir l'année à un jour

déterminé par l'usage. Or, ce jour était, j'en ai la certitude pour l'Etat de New-York et la Pensylvanie, le 1er mai, qui était connu sous le nom de *Mowing day*. Quoique toujours pratiqué, le *Mowing day* tend, paraît-il, à perdre l'importance qu'il a eue et qu'il avait encore il y a douze ans.

Si ma supposition est fondée, ainsi que me porte à le croire l'impossibilité à laquelle je me suis heurté de me faire donner un motif quelconque de ce choix, les délégués à la Convention de Chicago ont, en fixant ce jour, obéi tout simplement à la même pensée qu'en établissant un assez long délai entre l'époque du vote de la résolution (octobre 1884) et celle de sa mise à exécution (1er mai 1886).

Par ce délai et par le terme même de ce délai — les engagements partant du 1er mai avec, le cas échéant, modification dans les prix convenus jusqu'à cette date — toute surprise était évitée aux capitalistes. De la sorte, ils ne pouvaient arguer, contre la modification réclamée par les travailleurs, de leurs contrats conclus sur la base des anciennes conditions de travail, puisqu'ils avaient la possibilité de dresser leurs plans conformément aux conditions nouvelles pour les contrats à conclure (1).

Les deux années qui séparèrent la décision de la mise à exécution furent activement employées. Des groupes locaux de propagande pour la journée de huit heures furent constitués dans tous les centres industriels. Toute action fut subordonnée au grand effort général qu'il allait falloir accomplir. Les meetings succédèrent aux meetings, les cortèges aux cortèges. Des masses de journaux et de brochures traitant la question furent répandus. Déjà les Trade-Unions possédaient une centaine de journaux corporatifs; elles groupaient 380.000 travailleurs. Propagande individuelle, propagande collective, tout s'employa à faire du 1er mai 1886 une journée victorieuse.

(1) Gabriel Deville, «Historique du premier mai» (*Le Devenir social*, n° d'avril 1896, pp. 291-292).

Voici un manifeste lancé par l'*Association des huit heures* de Chicago :

A toutes les Associations ouvrières de Chicago et des villes d'Amérique

Compagnons de travail,

Le Premier Mai 1886 a été fixé pour l'inauguration générale, autant que possible, du système des huit heures. L'heure approche. L'assemblée des métiers et du travail de Chicago est depuis plusieurs années à la tête de ce mouvement. Elle doit marcher en avant. Aux autres organisations de suivre.

Plus de grèves partielles entraînant à leur suite des lock-out et pouvant faire avorter le mouvement des huit heures.

Union générale des différents corps de métiers pour amener la solution pacifique de la question par une entente, autant que possible universelle.

Compagnons, la victoire est assurée si nous agissons tous ensemble, judicieusement et résolument.

Le comité des Huit heures :
Charles W. Rowan, *président.*
William Hallister, *secrétaire de l'assemblée des métiers et du travail* (1).

Chaque organisation prenait ses dispositions, indiquait la méthode à employer. La résolution suivante de la Chambre syndicale des charpentiers et des ébénistes de Chicago en définit le caractère :

A partir du 3 mai prochain, la journée de huit heures deviendra la journée normale; tous les patrons et entrepreneurs seront avertis de cette décision par lettre imprimée;

A partir du 3 mai prochain, aucun membre de la chambre syndicale des charpentiers et ébénistes ne consentira à travailler dans un atelier où la journée de huit heures ne sera pas appliquée et n'entreprendra aucun travail avec un charpentier ou un ébéniste qui ne sera pas syndiqué (2).

(1) Cité par la *Voix du Peuple* (n° du 1er mai 1901).
(2) Cité par la *Voix du Peuple* (n° du 1er mai 1901).

Le mouvement avait pris une telle puissance que de nombreux patrons n'attendirent pas la date de l'échéance pour accorder les huit heures avec le même salaire qu'auparavant. Environ 32.000 travailleurs, dans le courant d'avril 1886, se virent concéder cette amélioration.

Arriva le 1er mai. Il y eut 5.000 grèves pour l'introduction de la journée de huit heures. Dans tous les centres, les travailleurs de toutes professions suspendirent le travail. Partout d'importantes manifestations, avec ces mots de ralliement et de combat :

A PARTIR D'AUJOURD'HUI
NUL OUVRIER NE DOIT TRAVAILLER PLUS DE
HUIT HEURES
PAR JOUR !
HUIT HEURES DE TRAVAIL !
HUIT HEURES DE REPOS !
HUIT HEURES D'ÉDUCATION !

Les résultats? Dès le Premier Mai, 125.000 ouvriers obtenaient les huit heures. Au bout d'un mois, ils étaient 200.000.

De grandes grèves, comme celles des chemins de fer, paralysaient toute vie économique. Devant le soulèvement des « cheminots », l'incendie des dépôts de Saint-Louis et de Chicago, les Compagnies furent obligées d'entamer des négociations. Quelques métiers, dit Vigouroux (1), passèrent de 10 et 12 heures à 8 heures; un grand nombre d'autres passèrent de 12 et 14 à 10 et 9, ou bien de 14 et 18 à 12. « On évaluait, paraît-il, à plus de 3.000.000 le nombre d'heures « épargnées » au travailleur; et, par conséquent, des milliers de sans-travail avaient pu trouver de l'ouvrage. »

La *Voix du Peuple* (2) donne une liste plus longue, évidemment encore incomplète :

(1) Ouvrage déjà cité.
(2) N° du 1er mai 1901.

A New-York, les ouvriers en pianos conquirent la journée de huit heures, avec le même salaire qu'auparavant. De même les ouvriers ébénistes, les vernisseurs, les ouvriers de construction. Les boulangers, qui travaillaient seize heures, obtinrent la journée de dix heures, avec augmentation de salaire. Les brasseurs obtinrent la journée de dix heures, au lieu de quatorze, et eurent aussi une plus haute paye.

A Chicago, les emballeurs, les menuisiers, les coupeurs, les ouvriers de construction, les typographes, les mécaniciens, les forgerons, les employés de droguerie obtinrent la journée de huit heures, sans baisse de salaires. Les bouchers, les boulangers et les brasseurs obtinrent la journée de dix heures, avec une augmentation de 15 à 20 p. 100.

A Pittsbourg, conquête presque complète de la journée de huit heures. Les épiceries et les magasins suivirent le même mouvement.

A Baltimore, les ouvriers en pianos-orgues, les potiers d'étain, les ébénistes gagnèrent les huit heures.

A Boston, les charpentiers, les peintres en bâtiment, les maçons; à Louisville, les ouvriers en tabacs; à Saint-Louis, les ébénistes; à Washington, les peintres en bâtiment; à Newark, les chapeliers, les cigariers, les ouvriers en machines à coudre, conquirent la journée de huit heures.

Capitalistes et gouvernants, devant cette révolte des travailleurs, recoururent aux fusillades des miliciens. A Milwaukee, neuf personnes furent tuées.

Mais ce fut à Chicago que s'exerça la plus folle répression, Chicago qui avait pris la tête du mouvement, et qui était le foyer le plus ardent du révolutionnarisme américain.

Il restait 35.000 à 40.000 grévistes le 3 mai. Les patrons avaient fait venir des *scabs* (jaunes) pour assurer le travail. Dans la soirée du 3 mai, une manifestation de 7 à 10.000 grévistes conspuait les *scabs* de la grande fabrique de machines agricoles Mac-Cormick, lorsqu'elle fut assaillie par une bande de policemen qui tirèrent sur la foule, tuèrent un gréviste et en blessèrent des centaines d'autres.

Pour protester contre cet assassinat, un meeting fut

convoqué pour le lendemain. L'*Arbeiter Zeitung* (journal quotidien de langue allemande, publié à Chicago), lançait cet appel aux armes :

La guerre de classes a commencé. Hier, on a fusillé les travailleurs en face de l'usine Mac-Cormick. Leur sang crie vengeance!

Qui pourrait douter que les tigres qui nous gouvernent sont avides du sang des travailleurs!

Mais les travailleurs ne sont pas des moutons. A la Terreur Blanche, ils répondront par la Terreur Rouge.

Mieux vaut la mort que la misère!

Si l'on fusille les travailleurs, répondons de telle façon que nos maîtres s'en souviennent longtemps.

C'est la nécessité qui nous fait crier : « Aux armes! »

Hier, les femmes, les enfants de pauvres pleuraient leurs maris et leurs pères fusillés. Tandis que, dans les palais, les riches remplissaient leurs verres de vins coûteux et buvaient à la santé des bandits de l'ordre...

Séchez vos pleurs, vous qui souffrez!

Ayez du cœur, esclaves! Insurgez-vous!

15.000 travailleurs répondirent à cet appel. Place du Haymarket, du haut d'un char, les orateurs les plus populaires de Chicago, entre autres Spies, Parsons, Fielden, parlèrent. Le meeting allait prendre fin. La nuit tombait. Tout à coup, une troupe de 200 policiers fonça sur la foule. Avant qu'ils n'aient pu renouveler leur crime de la veille, une bombe (1) tombait dans

(1) Pendant longtemps, cette bombe a été considérée comme l'œuvre d'un policier. Dernièrement encore certains journaux ont répété cette affirmation. Elle est erronée. — Ce qui a donné crédit à cette légende, c'est que l'anarchiste allemand qui lança la bombe ne fut pas arrêté. « On eut grand soin, dit la *Voix du Peuple* (1er mai 1901), de ne pas rechercher celui qui avait lancé la bombe; son arrestation, en donnant à son acte un caractère individuel, eût contrecarré l'abominable plan et rendu impossible la condamnation des huit propagandistes. Un détective ayant découvert le refuge de l'auteur de l'attentat ne put obtenir l'autorisation de l'arrêter; la police le laissa s'échapper, afin de pouvoir rendre responsables de son acte huit innocents. Ce plan, monstrueusement machiavélique, ne fut dévoilé que plus tard par le détective lui-même. Il est inutile d'ajouter que l'auteur de l'attentat ignora toutes ces abominables manœuvres. »

leurs rangs et en couchait une vingtaine par terre. Mais, par derrière eux, d'autres escouades de policiers avançaient. La bataille s'engagea : fusils à répétion contre revolvers du peuple.

La bourgeoisie s'empara de ces troubles qu'elle avait provoqués et en fit le prétexte d'arrestations en masse. Tout le personnel de l'*Arbeiter Zeitung*, dont Auguste Spies était rédacteur en chef, fut arrêté : rédacteurs, employés de bureau, typographes.

Un tri savant fut fait. Le 21 juin, les huit principaux militants de Chicago comparaissaient devant la cour d'assises de Cook-County. C'étaient : Auguste Spies, Albert Parsons, Adolphe Fischer, Samuel Fielden, Georges Engel, Michel Schwab, Oscar Neebe et Louis Lingg, qu'on a appelés depuis, dans le mouvement anarchiste international, les huit martyrs de Chicago.

Spies dirigeait le quotidien de langue allemande *Arbeiter Zeitung*, destiné aux émigrants allemands, et qui, d'abord, exclusivement social-démocrate avec Grotkau, était passé à l'anarchisme. Parsons dirigeait l'*Alarm*. L'influence de ces hommes et de ces organes était constidérable (1). Spies, Parsons, Fielden étaient constamment en tournées de propagande; ils avaient

(1) « Le 22 mars 1879, un meeting monstre fut organisé dans les bâtiments de l'ancienne Exposition universelle. Ce meeting immense qui réunit entre trente et quarante mille personnes, dura toute la journée et une bonne partie de la nuit. On y recueillit une somme de 30.000 francs qui servirent à transformer l'*Arbeiter Zeitung* de journal tri-hebdomadaire en un organe quotidien. Le Congrès de Pittsburg fut aussitôt suivi à Chicago par la formation de plusieurs groupes de l'Internationale et par la création du journal de langue anglaise *Alarm*, dont Albert Parsons fut le rédacteur en chef. Cet organe fut publié jusqu'au 4 mai 1886, exerçant une influence considérable partout où il pénétrait et il pénétra effectivement dans tous les centres industriels du pays. » (*Rapport de* W. Holmes *sur l'Histoire du mouvement anarchiste aux Etats-Unis;* Congrès antiparlementaire de Paris, 1900.)

pris une grande part au mouvement pour les huit heures, en s'efforçant d'amener les ouvriers à regarder par-delà la réduction des heures de travail.

Parsons n'avait pu être arrêté le 4 mai et s'était réfugié chez des amis; il n'aurait jamais été découvert. Cependant, le 21 juin, de lui-même, il se présenta dans la salle d'assises, se dirigea vers le banc de ses amis, leur serra les mains et prit place sur le banc des condamnés à mort.

Le procès fut laborieux. Le gouvernement voulait la mort. Cependant, rien n'établissait que l'homme qui avait lancé la bombe se trouvait parmi les huit accusés. Ce n'est qu'au 21e jour que la liste des jurés put être dressée. On prouva, par la suite, par des dépositions d'hommes assermentés, que toutes mesures avaient été prises afin d'avoir un jury qui condamnerait à la pendaison. La sentence fut prononcée le 20 août.

Le 11 novembre 1887, après dix-huit mois de prison préventive, Parsons, Spies, Engell et Fisher furent pendus. Lingg, la veille de l'exécution, s'était fait sauter la tête avec un cigare de fulminate. Les peines de Fielden et de Schwab avaient été commuées en emprisonnement perpétuel; celle de Neebe, en quinze ans de prison.

Un grand mouvement de protestation, auquel participèrent les fractions intellectuelles de la classe bourgeoise secoua toute l'Amérique du Nord, mais en vain ou presque.

Une réparation partielle intervint en 1893. A la suite d'une longue enquête, le gouverneur de l'Illinois, Altgeld, se convainquit de l'innocence des huit condamnés. Il fit remettre en liberté Fielden, Schwab et Neebe, et, dans les considérants du décret de grâce, proclama le crime des juges, des jurés et des faux témoins de la cour de Cook-County, et démontra que le verdict avait été prononcé par ordre.

Sans la perte d'hommes comme Parsons, comme Spies, sans la désorganisation de la propagande socialiste-anarchiste et l'affaissement qui se produisit dans tous les centres révolutionnaires, qui sait si le Trade-Unionisme n'eût pas débordé ses barrières corporatives et si après avoir adopté la méthode révolutionnaire de lutte, il n'eût pas acquis l'esprit et la volonté de faire la Révolution?

En décembre 1886, s'était constituée l'*American Federation of Labor* (1), comprenant la *Fédération des Trade-Unions* et les dissidents des *Chevaliers du Travail*.

L'*American Federation of Labor* devait, au bout de deux années de répit, reprendre la lutte pour la généralisation et la conquête des huit heures.

Dans son Congrès de 1888, d'enthousiasme, elle en reprenait l'initiative. Les mêmes efforts de propagande plus vastes encore, furent dépensés.

Le 22 février 1889, des meetings en masse furent tenus dans 210 villes; le 4 juillet, il y en eut dans 311 villes et, le 2 septembre, dans 420. Le 22 février 1890, il y en eut dans 526 villes... L'enthousiasme fut tel que Samuel Gompers fut obligé d'écrire à plusieurs unions nationales qu'il n'avait jamais été question d'ordonner une grève générale pour le 1er mai 1890, et que le but poursuivi était de concentrer les efforts des travailleurs sur un point donné, afin de les encourager à rester fidèles à leurs Unions...

Afin de s'assurer toutes les chances de succès, la convention (congrès) laissa au conseil exécutif le soin de choisir le métier qui lui semblerait le mieux préparé pour obtenir la journée de huit heures et de concentrer les efforts de toutes les organisations affiliées sur ce métier.

Le 17 mars 1890, le conseil exécutif choisit la *Fraternité unie des charpentiers et menuisiers de l'Amérique du Sud* parmi les Unions nationales qui avaient demandé à porter le premier coup. Le choix était très judicieux, car les charpentiers pouvaient compter en même temps sur l'appui des autres métiers du bâtiment.

---

(1) Fédération américaine du travail.

En un an, 47.197 charpentiers, sans compter un nombre considérable d'autres ouvriers du bâtiment, bénéficièrent d'une réduction de la journée de travail dans 137 villes, d'après les statistiques publiées par l'Union des charpentiers. Dans presque tous les métiers, des réductions se produisirent.

Sur 1.163 grèves autorisées par les chefs des Unions nationales affiliées, 989 réussirent, 76 échouèrent et 98 finirent par un compromis. Un grand nombre d'Unions affiliées à la Fédération obtinrent gain de cause sans faire grève (1).

Ainsi, par deux vastes mouvements, soulevés à quatre années d'intervalle, les ouvriers américains, dans de nombreuses corporations, conquirent la journée de huit heures.

Voyons quels efforts ont été accomplis en France, où nous en sommes encore à regarder, comme Sœur Anne, si elle paraît à l'horizon.

III. — Le Premier Mai en France

Si ignorants que nous soyons généralement en France des mouvements qui se produisent hors de nos frontières, il n'est pas possible d'admettre que l'idée d'organiser ici de vastes manifestations en faveur de la journée de huit heures n'ait été empruntée aux ouvriers américains. Il est quelque peu puéril de prétendre que l'initiative prise par la *Fédération nationale des Syndicats* fut une manière de création ou d'invention.

La grande presse française ne passa pas sous silence le formidable mouvement américain de 1886, non plus que les discussions qui précédèrent le Congrès de Saint-

(1) Vigouroux, ouvrage déjà cité, pp. 145, 146, 147.

Louis (déc. 1888) où l'*American Federation of Labor* décidait de recommencer l'agitation.

Aussi, faut-il supposer que Jean Dormoy, de Montluçon, puisa dans l'exemple américain l'idée de la résolution qu'il présenta et fit adopter au 3e Congrès de la Fédération nationale des Syndicats, tenu à Bordeaux-Bouscat, du 28 octobre au 4 novembre 1888 :

Considérant que depuis bien longtemps les organisations ouvrières ont réclamé en toutes circonstances les réformes suivantes :

Limitation de la journée de travail à huit heures;

Minimum de salaire;

Interdiction du marchandage;

Considérant que, jusqu'ici, les *pouvoirs publics* ont toujours passé outre à nos réclamations isolées dont ils se moquent et qu'il importe de faire cesser enfin cette situation en présentant nos revendications sous une nouvelle forme, sous la forme collective, générale, plus importante;

Qu'afin de donner une plus grande force à ce mouvement d'ensemble, il y a lieu de concentrer toute l'action des syndicats sur un nombre restreint de revendications les plus générales et les plus importantes, sans pour cela renoncer aux autres;

Le Congrès décide :

1° Le dimanche 10 février 1889, tous les syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France devront envoyer, *soit à la préfecture ou à la sous-préfecture, soit à la mairie de leur commune*, une délégation chargée de réclamer les réformes suivantes :

Limitation à huit heures de la journée de travail;

Fixation d'un minimum de salaire;

2° Le dimanche 24 février, la même délégation retournera chercher la réponse, appuyée autant que possible par une manifestation de la population ouvrière;

3° Tous les délégués présents au Congrès s'engagent, dès leur retour, à s'occuper activement de préparer ce mouvement en vue de la date fixée.

La *Fédération nationale des Syndicats*, constituée au Congrès de Lyon (1886), était sous la tutelle du Parti ouvrier (guesdistes) et devait, d'ailleurs, dans l'avenir,

tenir ses congrès dans la même ville et à la même époque que le Parti ouvrier.

La résolution de Bordeaux ne resta pas lettre morte. Les délégués des syndicats professionnels se rendirent aux hôtels de ville et aux préfectures d'une cinquantaine de villes industrielles, notamment à Lille, Roubaix, Saint-Quentin, Troyes, Reims, Montluçon, Roanne, Limoges, Bordeaux, Marseille, Cette, etc. Ils sommèrent les autorités de donner force de loi aux réformes formulées par les congrès ouvriers. « Une agitation considérable, dit Zévaès, était sortie de cette première démonstration, et c'est le succès qu'elle avait rencontré qui suggéra l'idée de tenter une manifestation analogue, mais cette fois internationale. » (*Le Socialisme en France*, p. 110.)

En juillet 1889, deux congrès internationaux socialistes se tenaient à Paris. L'un, rue de Lancry, organisé par la Fédération des travailleurs socialistes (possibilistes, Brousse); l'autre, salle Pétrelle, rue Rochechouart, organisé par le Parti ouvrier (guesdistes), le Comité révolutionnaire central (blanquistes,Vaillant) et la Fédération des Syndicats.

C'est à ce dernier que fut reprise l'idée d'une démonstration en faveur de la loi sur la journée de huit heures, sur une proposition de Raymond Lavigne, de Bordeaux :

> Il sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que, dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, *les travailleurs mettent les pouvoirs publics* en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail, et d'appliquer les autres résolutions du Congrès international de Paris.
>
> Attendu qu'une semblable manifestation a déjà été décidée pour le 1er mai 1890 par l'*American Federation of Labor*, dans son Congrès de décembre 1888, tenu à Saint-Louis, cette date est adoptée pour la manifestation internationale.
>
> Les travailleurs des diverses nations auront à accomplir cette manifestation dans les conditions qui leur sont imposées par la situation spéciale de leur pays.

Avant d'être déposée, la proposition Lavigne fut soumise à Guesde, déclare Deville dans son article du *Devenir social*. Elle ne comprenait d'abord que le premier paragraphe. C'est Bebel et Liebknecht qui ajoutèrent le troisième, laissant quelque latitude aux nationalités, en particulier aux Allemands.

La date n'était pas fixée. Elle fit l'objet du deuxième paragraphe. Sur la proposition de quel délégué adopta-t-on le 1er mai 1890, en rappelant qu'il avait déjà été choisi par les trade-unions américaines? Deville examine plusieurs hypothèses : Intervention d'un délégué américain? Bien que président de la séance du Congrès où fut votée la résolution, il ne s'en souvient pas. Réminiscence d'une lettre de Gompers lue au Congrès, où il aurait demandé aux ouvriers européens de prêter leur appui moral au mouvement américain? Il ne saurait se prononcer.

En tout cas, de quelque façon que soit venu le deuxième paragraphe, cela importe peu. Il fait corps avec la motion. Il déclare qu'en France, que par le monde socialiste, on va, au 1er mai 1890, faire une démonstration semblable à celle de l'*American Federation of Labor*.

Hélas, non! Pour obtenir la journée de huit heures, les Américains comptent sur leurs organisations économiques et se préparent à la grève; le congrès socialiste, au contraire, demande la journée de huit heures à la législation, aux pouvoirs publics; il en fait une revendication politique.

Telle que l'avaient comprise ses initiateurs guesdistes, la proposition Lavigne devait, cependant, provoquer une émotion formidable. Sa mise à exécution stimula les efforts des militants ouvriers et socialistes. Il fallait, au 1er mai, donner à la bourgeoisie une impression de la puissance de la classe ouvrière, de sa cohésion et de sa volonté. Tous les révolutionnaires

s'employèrent à ce que cette journée fût imposante par son chômage, par ses cortèges, par ses manifestations.

Evidemment, la propagande du Parti ouvrier occupait le premier plan. Pour cette tâche, il avait fondé un quotidien, *Le Combat*, qui parut durant quelques mois, sous la direction d'Antide Boyer.

A la Bourse du Travail de Paris, les militants guesdistes multiplièrent leurs efforts afin de faire participer les syndicats parisiens à la démonstration. Ils n'y parvinrent pas. Une proposition dans ce sens, déposée au Comité général, par Prévost (des Coiffeurs) n'obtint que 26 voix, contre 61 à une proposition d'André Gély (des Employés) qui préconisait le pétitionnement au lieu de la démonstration.

La Bourse du Travail, alors, se trouvait sous l'influence des possibilistes qui étaient hostiles au projet du 1er mai et ne s'en cachaient pas. Dans des interviews, tapageuses à l'époque, Joffrin, le député possibiliste de Clignancourt, et Basly, secrétaire du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, répudièrent la décision du Congrès international de Paris. Voici les déclarations de Joffrin au *Temps* (1) :

> ... Je suis persuadé que ce sera un « fiasco ». Il faut être Jules Guesde et ignorer comme lui ce qu'est un atelier français pour croire que deux cent mille ouvriers vont se promener dans les rues de Paris. Il ne faut pas tabler sur le tempérament français comme sur les tempéraments anglais et américains. Ces gens-là sont groupés, ont de puissantes sociétés ouvrières et sont soumis à une discipline qui ne peut pas exister chez nous.
>
> Et puis, on a l'air d'oublier qu'il y avait à Paris, en 1889, deux congrès ouvriers internationaux. J'ai la prétention d'affirmer que le Congrès des possibilistes de la rue de Lancry, où étaient représentés tous les syndicats de Paris, les trade-unions d'Angleterre, etc., était plus « ouvrier » que celui des marxistes, où il n'y avait que des états-majors et pas de troupes.

(1) *Temps*, n° du 12 avril 1890.

Les membres qu'ils avaient encore à ce Congrès et qui avaient quelque autorité sur les syndicats dissidents, comme MM. Boulé, Morin, Baudet et les membres de l'état-major blanquiste, ont passé depuis au boulangisme. Ils n'ont donc plus aucune influence sur les syndicats parisiens.

La manifestation aurait peut-être eu quelque chance de réussir si les marxistes s'étaient entendus avec nos chambres syndicales et nos groupements corporatifs.

Mais, je vous le déclare, si la question avait été soulevée à notre Congrès de la rue de Lancry, j'aurais pris la parole et j'aurais démontré qu'étant donnés notre tempérament et les habitudes de nos ateliers, il est impossible de faire cesser le travail au milieu de la semaine. J'aurais dit que, si l'on avait pu faire sortir cent mille ouvriers à l'enterrement de Victor Noir, c'était le fait du dégoût de tout un peuple pour un régime oppresseur et non le fait de la manifestation d'une doctrine.

Je ne veux pas mettre en doute la grandeur de la question de la réduction de la journée de travail : j'ai, le premier de tous les socialistes élus, défendu dans un corps élu, au Conseil municipal, en 1882, la journée de huit heures. J'ai été appelé, à cette époque, à réclamer et à voter la journée de huit heures dans l'affaire du Métropolitain.

Je ne crois même pas que la manifestation du 1er mai réussisse en Allemagne. Je suis convaincu que les chefs du Parti socialiste allemand, tout en ayant voté au Congrès marxiste le repos du 1er mai, n'iront pas risquer dans les rues de Berlin les bénéfices du succès qu'ils viennent de remporter aux élections, et cela uniquement pour être agréables à M. Jules Guesde et à quelques-uns de ses amis qui, sous leurs lunettes, transforment les quelques centaines de partisans qu'ils avaient lors de leur congrès en centaines de mille de manifestants un jeudi l'après-midi.

Quant aux groupes du Parti ouvrier, syndicats, cercles d'études, etc., ils ne se mêleront pas à une échauffourée qui ne peut profiter ni à la réduction des heures de travail, ni à la République.

Les éléments composant la Fédération des travailleurs socialistes ne jugeaient pas tous comme Joffrin. Les membres les plus influents de l'Union fédérative du

Centre, Allemane, Faillet, J.-B. Clément, reprochèrent violemment à Brousse et à ses amis d'avoir « méprisé le bénéfice moral de la manifestation du 1er mai », et la scission qui devait survenir rencontra là une de ses causes.

Parmi les anarchistes, nombreux étaient ceux qui étaient partisans de participer à la démonstration. Une déclaration de Tortelier, dans une réunion tenue le 17 avril, montre quel sens ils attachaient à leur participation. « Ce n'est pas une manifestation pacifique que nous voulons, dit-il; il faut que ce grand mouvement porte profit; il faut qu'il en sorte l'idée d'une grève générale pour aboutir à la journée de huit heures en attendant mieux. N'allons pas voir les députés, c'est inutile; ils ne feront jamais rien pour nous (1) ».

Le *Père Peinard* (dirigé par Pouget) était poursuivi pour un article « La manifestation du Premier mai », et Weill, son gérant, condamné à dix-huit mois de prison.

L'émotion était, paraît-il, aussi grande qu'au 1er mai 1906. La frayeur de la bourgeoisie était au paroxysme. Naturellement, la bonne presse bourgeoise y était pour quelque chose. Le matin du grand jour, le *Petit Journal* recommanda instamment à ses lecteurs de ne pas sortir de chez eux. Les départs pour la province et l'étranger furent extrêmement nombreux. Beaucoup de sociétés financières firent verser leur encaisse à la Banque. Le Salon des Artistes français fut fermé. Nombre de boutiquiers posèrent leurs volets. Comme la manifestation était pour l'après-midi, les garçons de recettes de la Banque de France et du Crédit Lyonnais rentrèrent à midi.

Paris était bourré de troupes : onze régiments d'infanterie; 3e et 6e cuirassiers; 8e, 27e et 28e dragons; 1er, 4e et 5e chasseurs; 12e et 13e d'artillerie. Avec la garde républicaine, la gendarmerie et les 10.000 hommes de la police, il y avait, on le voit, des forces considérables pour barrer la route à l'émeute. Les Tuileries et le Bois de Boulogne avaient été plus particulièrement occupés.

(1) *Temps*, n° du 19 avril 1890.

Complétant ces mesures, M. Constans, ministre de l'Intérieur, ordonnait l'arrestation, le 29 avril, des principaux militants anarchistes. A Paris, Michel Zévaco, alors rédacteur en chef du quotidien révolutionnaire *L'Egalité*, Charles Malato et Gégout, qui venaient d'être condamnés tous deux à quinze mois de prison pour un article du bi-hebdomadaire *l'Attaque*, étaient saisis pour purger leur prison. A la suite d'une perquisition à l'imprimerie du *Révolté*, rue des Trois-Bornes, Jean Grave, Dumont, Cabot, Cuisse, Rodi, etc., étaient arrêtés et l'on annonçait que le marquis de Morès, le tapageur antisémite, qui venait aussi d'être arrêté, était le propriétaire de cette imprimerie. Arrêté aussi, Prévost, le secrétaire du Syndicat des Coiffeurs et de la Commission d'organisation de la manifestation, qui avait tenté d'entraîner, nous l'avons vu, les syndicats parisiens.

Trente-six arrestations étaient opérées à Lyon, Saint-Etienne, Roanne. Emprisonnés aussi Louise Michel, Tortelier, etc.

La presse bourgeoise applaudissait à ces arrestations.

« Le gouvernement, disait le *Temps*, vient de faire preuve d'intelligence et d'énergie en opérant une razzia parmi les agitateurs anarchistes et les entrepreneurs d'émeute et de révolution qui organisent avec un cynisme impudent, sous les yeux mêmes de la police et de l'opinion, une journée de violence pour le 1er mai. Il est toujours plus sage de prévenir le désordre que de se laisser mettre dans la nécessité, parfois cruelle, d'avoir à le réprimer. » (1).

Le point de concentration de la manifestation était rue Royale. De là, une délégation devait se rendre à la

(1) *Temps*, n° du 30 avril 1890.

Chambre des députés déposer les pétitions en faveur de la journée de huit heures. Il avait été décidé que la délégation serait composée du premier bureau de la Fédération des Syndicats, des délégués des Syndicats, enfin de la Commission d'organisation et des députés et conseillers municipaux socialistes, en tout, une centaine de personnes. Mais M. Lozé, préfet de police, déclara, dès la veille, que pas un seul des manifestants non pourvus de titres officiels ne suivrait les députés et les conseillers municipaux. Cependant, après une lettre de Ferroul, député socialiste, au président de la Chambre, M. Floquet, une délégation régulière, composée des députés , des conseillers municipaux et de cinq ou six autres membres pris parmi les manifestants, fut acceptée.

Sur les deux heures, l'après-midi du 1er mai, la délégation, escortée de gardes municipaux, se dirige vers le Palais-Bourbon. La place de la Concorde avait été balayée de tous les manifestants par des charges de cavalerie.

D'abord reçus par le questeur de la Chambre, à qui ils remettent les pétitions, les délégués sont ensuite introduits dans le cabinet de M. Floquet. Voici le texte de cette pétition :

MANIFESTATION INTERNATIONALE DU 1er MAI

Pour la journée de huit heures et une législation protectrice du travail aboutissant, avec la journée de huit heures pour base essentielle, à la garantie d'un minimum de salaire, à la limitation du travail des femmes et des enfants, au repos d'un jour par semaine et à la suppression du travail de nuit, des bureaux de placement et du marchandage.

Les syndicats et groupes soussignés réclament comme la plus urgente de toutes les réformes, la réduction, par une loi, de la journée de travail à un maximum de huit heures;

Parce que la journée de huit heures, c'est du travail et du pain pour quantité de travailleurs qui se pressent, le ventre vide, à la porte des ateliers;

Parce que la journée de huit heures, c'est la fin des chômages périodiques que multiplient les progrès du machinisme;

Parce que la journée de huit heures, c'est la hausse fatale des salaires par la suppression de la concurrence homicide que font les ouvriers inoccupés aux ouvriers en activité;

Parce que la journée de huit heures, c'est avec huit heures de sommeil, huit heures de loisir, c'est-à-dire de vie, de liberté et d'action pour la classe-machine;

Parce que la journée de huit heures bénéficiera au petit commerce lui-même, en augmentant la puissance de consommation et d'achat de sa clientèle ouvrière.

A la suite de son entrevue avec le Président de la Chambre, la délégation rédigeait le procès-verbal suivant :

Conformément à la décision prise hier soir en assemblée nationale des représentants des chambres syndicales parisiennes et des délégués au Congrès international de Paris, la délégation chargée de porter aux pouvoirs publics la pétition pour la journée de huit heures et les autres résolutions du Congrès international est partie à deux heures de la place de la Concorde et s'est rendue à la Chambre des députés. Elle a été reçue par le secrétaire général de la présidence, qui a enregistré les pétitions des chambres syndicales et des groupes socialistes de tous les points de la France, ainsi que les résolutions des Congrès en vue d'une législation nationale et internationale du travail.

Avis a été donné que ce pétitionnement collectif sera complété par les adhésions annoncées et pas encore reçues et continué par un pétitionnement individuel qui commence aujourd'hui dans la classe ouvrière.

La délégation a été ensuite reçue par le président de la Chambre, qui a déclaré être pénétré de toute l'importance de la question et ne pas douter de l'intérêt avec lequel la majorité républicaine discutera les revendications formulées. — En foi de quoi ont signé les délégués :

GOUZOU, GUIGNET, LACOSTE, FÉLINE, DULUC, LENTZ, J. GUESDE, VAILLANT, BAUDIN, FERROUL, THIVRIER.

Les salles de réunions ayant été fermées par ordre administratif, divers meetings se tinrent néanmoins le soir dans des salles de cafés. Le chômage avait été important; les boulevards avaient charrié une foule aussi dense qu'aux jours de mi-carême, et, sur divers points, des charges de cavalerie s'étaient produites contre des manifestants et même contre de simples promeneurs. Une centaine d'arrestations avaient été opérées.

En province, des cortèges avaient pu s'organiser. A Marseille, les délégués avaient été escortés par 50.000 camarades, à Lyon par 40.000, à Roubaix par 35.000, à Lille par 20.000, à Calais, à Saint-Quentin, par 15.000, etc.

Le chômage fut complet dans les centres miniers de la Loire, de l'Allier, du Gard, chez les tisseurs de la région de Roanne. Des grèves éclatèrent à Roubaix, à Alais, etc.

La première manifestation française du 1er mai n'avait manqué ni d'importance, ni d'éclat. Cependant, quels progrès avait fait l'application de la journée de huit heures?

Le Congrès international de Paris n'avait prévu que la manifestation de 1890. Celle de 1891 fut décidée, pour la France, par le Congrès de Lille du Parti Ouvrier (11-12 octobre 1890), et par le Congrès de Calais de la Fédération des syndicats (14-19 octobre 1890). C'est le Congrès socialiste international de Bruxelles qui consacra le 1er mai comme manifestation annuelle et internationale :

Le Congrès,

Afin de conserver au Premier Mai son véritable caractère économique de revendication de la journée de huit heures et d'affirmation de la lutte des classes,

Décide :

Qu'il y a lieu d'avoir une démonstration unique pour les travailleurs de tous les pays;

Que cette démonstration aura lieu le 1er mai;

Et recommande le chômage partout où cela n'est pas impossible (1).

Le 1er mai 1891 devait être plus agité que son devancier. A Paris, la délégation des syndicats et des groupes parisiens était grossie de vingt-huit délégués, venus de l'Allier, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, de la Loire, etc., et d'un membre socialiste de la Chambre des communes, Cuningham-Graham, qui avait tenu à se joindre « comme témoignage de l'union active des travailleurs d'Angleterre et de France en vue de la journée légale et internationale de huit heures ».

Les délégués ne furent pas reçus. Floquet leur ferma sa porte. Les brigades centrales les bousculèrent, les gardes les chargèrent comme de simples manifestants.

A Roanne, le secrétaire de la Bourse du travail de Lyon, Péronin, était arrêté. L'hôtel de ville de Troyes était occupé militairement par ordre du préfet. A Saint-Quentin, Langrand était arrêté et condamné à un an de prison. A Charleville, J.-B. Clément, à deux ans.

A Fourmies, dans cette petite ville de tisseurs, les fusils Lebel couchaient, sur la place de l'Eglise, 10 cadavres : Maria Blondeau (18 ans), Edmond Giloteau (19 ans), Emile Cornaille (11 ans), Gustave Pestiaux (13 ans), Félicie Pennelier (17 ans), Ernestine Diot (19 ans), Louise Hubbet (21 ans), Emile Segaux (30 ans), Charles Leroy (30 ans), et Camille Latour (50 ans). Plus de quatre-vingts personnes furent blessées.

Les groupes du Parti Ouvrier avaient organisé une manifestation locale auprès des pouvoirs publics. Le matin, quelques collisions s'étaient produites à la porte des usines entre les ouvriers qui voulaient chômer et ceux qui voulaient travailler. Des arrestations avaient été faites. Les gendarmes, arrivés pendant la nuit,

(1) Cette résolution fut confirmée et complétée au Congrès international socialiste de Zurich (11 août 1893).

avaient chargé les manifestants qui venaient demander la libération de leurs camarades. Culine, le secrétaire du Parti Ouvrier, s'était présenté comme délégué, mais on l'avait éconduit.

Les patrons de Fourmies, les jours précédents, avaient multiplié les démarches afin qu'on leur envoie des troupes. Un bataillon du 145e de ligne, sous les ordres du commandant Chapus, était arrivé, ainsi que deux compagnies du 84e de ligne.

Dans certains villages du Nord, au 1er mai, d'après une vieille et poétique coutume, la jeunesse va cueillir le Mai verdoyant autour duquel on danse le soir.

Une troupe de jeunes gens revenant de cueillir le « Mai », Marie Blondeau en tête, portant la branche d'aubépine, Giloteau portant un drapeau tricolore, débouche place de l'Eglise, près de la mairie, gardée par les soldats. Le joyeux cortège veut passer; les baïonnettes se croisent. Cris, rires, injures des jeunes gens. Le commandant Chapus y fait répondre par le feu des Lebels.

L'indignation fut grande par tout le pays. MM. Millerand, Pelletan et Clemenceau interpellèrent le gouvernement de M. Constans. La Chambre couvrit le ministre de l'intérieur, le commandant Chapus et le sous-préfet d'Avesnes, Isaac.

Culine et Paul Lafargue, qui avaient préparé la manifestation du Premier Mai à Fourmies par une tournée de conférences dans la région, furent poursuivis. La cour d'assises de Douai devant laquelle ils comparurent le 5 juillet, les condamna : Culine, à six ans de réclusion, Lafargue à un an d'emprisonnement.

Le 25 octobre, une élection législative complémentaire devait avoir lieu à Lille. Pour protester contre le crime de Fourmies et contre le verdict de Douai, le Parti Ouvrier présenta la candidature de Lafargue, qui fut élu au deuxième tour par 6.470 suffrages contre 5.175 à M. Hector Depasse.

Identique manifestation fut faite sur le nom de Culine, à Roubaix, aux élections du conseil d'arrondissement. L'élection fut annulée pour cause d'inéligibilité du candidat; cinq fois de suite, Culine fut élu.

Le meurtre de Fourmies produisit une douloureuse impression dans tous les milieux ouvriers. Longtemps il retint l'attention. Un fait de beaucoup moindre importance, qui fut à peine signalé, qui ne provoqua pas d'interpellation au Parlement, qui ne donna lieu à aucune protestation électorale, devait avoir des conséquences infiniment plus graves : c'est la bagarre qui survint à Clichy entre des manifestants anarchistes et des sergents de ville.

Le 1er mai 1891, un groupe de vingt personnes qui s'étaient réunies place de la République, à Levallois-Perret, à deux heures après-midi, se dirigeait vers la commune de Clichy; une femme marchait en tête, portant un drapeau rouge.

Le commissaire de police, M. Guilhem, fut prévenu et se mit aussitôt à la poursuite de ces « porteurs d'emblèmes séditieux ». Il partit, accompagné de son secrétaire et de trois agents du commissariat.

En route, les trois gardiens de la paix, nommés Dufoulon, Magnier et Vernier, pour rattraper plus vite les manifestants, sautèrent dans une voiture qui passait, tandis que le commissaire de police continuait son chemin, au bras de son secrétaire.

Les trois sergents de ville rejoignirent la petite troupe au moment où elle venait de s'arrêter chez un marchand de vins du boulevard National. Ils passèrent le seuil de la boutique et l'un d'eux voulut saisir le drapeau rouge qu'on était en train de rouler dans un journal.

Un coup de feu retentit aussitôt, suivi de plusieurs autres. Manifestants et sergents de ville sortirent de l'établissement, et une bagarre sanglante commença : un agent fut atteint à la joue et à l'épaule, un autre au-dessous du sein gauche.

Au bruit des coups de feu, quatre gendarmes à cheval survinrent, qui tirèrent sur les manifestants. Tous s'enfuirent, à l'exception de Decamp, Dardare et Léveillé, qui

résistèrent avec acharnement, malgré leurs blessures, mais qui, désarmés et ligotés, furent, au bout de quelques minutes, conduits au poste de police.

Là, ils furent « passés à tabac » selon toutes les règles de l'art; ils avaient été amenés à coups de crosse et à coups de pied; quand ils furent jetés dans le violon, saignants et exténués, les agents leur martelèrent la tête à coups de canon de revolver. Decamp, dont l'oreille avait été déchirée dans la lutte, eut la tempe ouverte et la figure labourée; Léveillé, qui, sur le champ de bagarre, avait eu la cuisse trouée d'une balle, ne put obtenir une goutte d'eau pour laver sa plaie. Quant à Dardare, un des agents blessés, le nommé Dufoulon, voulut se jeter sur lui pour lui fendre la tête avec son sabre; un de ses collègues du poste dut le prendre à bras-le-corps pour l'en empêcher. Tous trois, le lendemain, étaient dans un tel état que le premier soin du juge d'instruction, M. Couturier, en se transportant sur les lieux, fut de faire procéder à leur pansement avant de passer à leur interrogatoire (1).

Le procès Léveillé, Dardare et Décamp vint devant la cour d'assises de la Seine, le 28 août 1891. M. Benoît, conseiller à la Cour, dirigeait les débats. M. Bulot, avocat général, « prononça contre l'anarchie en général un réquisitoire d'une âpre énergie » (2).

Decamp fut condamné à cinq années de prison; Dardare, à trois ans; Léveillé fut acquitté.

Ce verdict, après les brutalités dont avaient souffert les trois anarchistes de Clichy, devait ouvrir la période terroriste de 1892-1894 :

A Saint-Ouen, à Saint-Denis, dans tous ces milieux où la misère consciente devient facilement furieuse, on ne parla plus que des « martyrs » de Clichy. Dans les réunions, leur arrestation et leur procès servirent de thème aux discours les plus violents : on put appuyer d'un fait les épithètes surannées; la haine s'étaya sur une histoire.

(1) Henri Varennes, *De Ravachol à Caserio*, pp. 2 et 3. — Cet ouvrage est l'œuvre d'un chroniqueur judiciaire et non celle d'un propagandiste ou d'un ami de l'anarchisme.

(2) Varennes, même ouvrage, p. 5.

On déclara qu'il fallait venger les condamnés du 28 août sur le magistrat qui avait conduit les débats... On résolut de punir aussi l'avocat général qui avait si violemment requis contre l'anarchie (1).

Decamp laissait quatre enfants. Dardare, plusieurs aussi, que des anarchistes de Saint-Denis recueillirent. Leurs femmes étaient dans la plus atroce misère. Tout cela entretint le souvenir du verdict et surexcita les haines. Ravachol, obligé de fuir de la Loire, où il avait assassiné et volé l'Ermite de Chambres, vint se réfugier à Saint-Denis, dans ce milieu où l'on ne parlait que de vengeance. Avec l'argent de son vol, il vint en aide aux familles de Decamp et de Dardare. Et il osa exécuter ce que tous ses camarades souhaitaient...

Le 11 mars 1902, la maison du boulevard Saint-Germain qu'habitait M. Benoît, le conseiller à la Cour, sautait; le 27 mars, c'était l'immeuble de la rue de Clichy, où demeurait M. Bulot, l'avocat général.

Arrêté sur la dénonciation de Lhérot le garçon du restaurant Véry, Ravachol comparaissait le 26 avril devant la cour d'assises de la Seine, en compagnie de trois hommes : Simon, Chaumentin et Béala, et d'une femme : Mariette Soubert. Le matin même du procès, le restaurant Véry sautait. Il y avait deux morts, le patron Véry, un consommateur Hamonod. — Les attentats de la rue de Clichy et du boulevard Saint-Germain n'avaient occasionné que des dégâts matériels.

Tous les débats du procès Ravachol roulèrent autour de l'affaire Dardare et Decamp. Béala, Chaumentin et Mariette Soubert furent acquittés. Ravachol et Simon, dit « Biscuit », un gavroche de dix-neuf ans, apprenti verrier, furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

La chasse aux anarchistes, encouragée par les mille voix de la presse, gagna en fureur. On traqua et empri-

(1) Varennes, même ouvrage, pp. 5 et 6.

sonna de tous côtés. La bombe du restaurant Véry avait répondu à la dénonciation de Lhérot. D'autres la suivirent : celle de Vaillant au Palais-Bourbon, celles d'Emile Henry, au Terminus, au commissariat des Bons-Enfants; enfin l'assassinat de Carnot.

Que devint le Premier Mai après 1891?

Le 1er mai 1892 coïncidait avec les élections municipales générales. La manifestation consista à se rendre aux urnes.

D'année en année, le Premier Mai perdit de son importance et modifia son caractère pour n'être plus qu'une journée de fête, mal chômée, d'ailleurs. On continua, dans certaines villes, à présenter aux municipalités les cahiers de revendications des travailleurs. Mais aucun élan vigoureux ne se manifestait dans la classe ouvrière. Elle avait cru à la possibilité de faire aboutir un projet de loi lui accordant la journée de huit heures. Cette croyance était morte. Le projet de loi déposé le 22 mai 1894 par Jules Guesde n'avait recueilli que les voix des députés socialistes. Plus d'espoir, partant plus de cortèges, plus de démonstrations, plus de chaleur.

Une loi sur les dix heures dans les ateliers mixtes entrait en application en 1901; mais pour en assurer l'application, encore fallait-il que les tisseurs du Nord déclarent la grève.

Les fêtes familiales remplaçaient, au Premier Mai, les mouvements de foules jetées dans la rue d'autrefois.

*
**

Le syndicalisme a tout un courant de désillusion à remonter, une classe ouvrière à ranimer, à rappeler à la conscience de sa force.

Il est né, en France, à l'heure où les militants du prolétariat ont eu épuisé leur confiance dans le parlementarisme. Mais l'action par soi-même, cette « libération des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes », dont

les parlementaires avaient souvent proclamé les mots, mais en les vidant de leur sens, réclame de l'énergie, de la ténacité et la foi de la classe ouvrière en ses destinées. Cette énergie, énervée par les manifestations platoniques sur le terrain de la législation, cette ténacité, rongée par quinze années d'attente stérile, cette foi, ruinée par l'idée d'une révolution politique qui « tomberait soudain sur la société comme un voleur dans la nuit » la classe ouvrière ne les a plus. Le syndicalisme s'attache à les lui redonner.

Constituée définitivement au Congrès de Paris (sept. 1900), la Confédération générale du Travail, avec son organe hebdomadaire, *La Voix du Peuple*, dont le premier numéro parut en décembre 1900, commença l'œuvre de relèvement.

Peu près, apparaît dans ses préoccupations l'idée d'entreprendre, par d'autres moyens que les sommations aux pouvoirs publics, la conquête de la journée de huit heures. Ce numéro de la *Voix du Peuple* du 1er mai 1901, que nous avons déjà souvent cité, consacrait un article à l' « Avenir du Premier Mai », dont les sous-titres étaient caractéristiques d'un nouvel état d'esprit : « IMITONS LES AMÉRICAINS! VOULONS-NOUS LA JOURNÉE DE HUIT HEURES?... SI OUI, IMPOSONS-LA! »

Le Premier Mai n'a plus aujourd'hui pour nous l'allure révolutionnaire qui nous enthousiasmait il y a quelques années : grâce au manque d'unité dans sa conception, grâce à l'absence d'une idée directrice qui le vivifie, il n'est prétexte qu'à agitations sans portée.

Nous avons indiqué les causes de cette dépression, et nous sommes convaincus qu'il est possible d'y remédier.

Imitons les Américains!

La tactique qui, en 1886, leur permit de réaliser rapidement la journée de huit heures est toujours excellente, — elle est même la seule efficace. Elle consiste à VOULOIR et à AGIR!

Pendant onze ans, nous nous sommes épuisés sur le terrain mouvant de la politique et nous n'en avons retiré que des déceptions. Il n'est pas exagéré d'affirmer que si

nous avions employé la même vigueur sur le terrain économique, nous n'aurions pas eu les désillusions dont nous souffrons.

Ce que nous avons négligé d'accomplir, il est de notre devoir, de notre intérêt de l'entreprendre.

Les travailleurs des Etats-Unis nous ont montré le chemin, sachons marcher sur leurs traces.

Unifions notre action! Que désormais le Premier Mai n'ait plus pour nous les caractères incohérents qui lui ont enlevé toute portée. Qu'un objectif seul domine en ce jour :

LA CONQUÊTE DE LA JOURNÉE DE HUIT HEURES.

Certes, la journée de huit heures n'est pas un idéal. C'est une étape. Franchissons-la.

Il est nécessaire de ne jamais perdre de vue que le but de l'action ouvrière est l'émancipation intégrale; mais il est aussi indispensable de ne pas se désintéresser du présent et de s'efforcer toujours d'améliorer nos conditions actuelles d'existence.

Entre les réformes immédiatement réalisables, la journée de huit heures est une des meilleures. Marchons à sa conquête! N'attendons pas que les gouvernants nous l'octroient.

Quand les Américains voulurent ne plus travailler que huit heures, ils se fixèrent la date du 1er mai 1886 comme étant celle où cette réforme devait être appliquée et ils se promirent fermement de ne pas travailler plus de huit heures, à partir de ce jour.

Suivons leur exemple!

Fixons-nous une date et proclamons qu'à partir du jour que nous aurons choisi, pour rien au monde, nous ne consentirons à faire plus de huit heures.

On pourrait s'entendre pour que cette date soit celle du 1er mai 1902. Seulement, étant donné que nous sommes encore peu familiarisés avec les procédés américains, que nous sommes novices dans ces modes de propagande et qu'il nous faut faire l'apprentissage de notre Volonté, examinons s'il ne serait pas plus prudent de reculer la mise en pratique de la journée de huit heures au 1er mai 1903.

Le congrès corporatif prochain, qui se tiendra à Lyon, en septembre, pourrait décider de la chose.

Le Congrès de Lyon, en effet, se trouva en présence d'un projet d'agitation en faveur des huit heures, soumis par le Syndicat des Mécaniciens de Lyon. Mais ce projet ne put être discuté ; d'ailleurs, les esprits n'y étaient pas préparés. Il fut décidé de le mettre à l'ordre du jour du congrès suivant : *La journée de huit heures et l'action immédiate.* Mais le Congrès suivant (Montpellier, 1902), absorbé par la question de l'unité ouvrière, ne put étudier la question des huit heures. C'est à celui de Bourges, en 1904, qu'elle fit l'objet d'une importante discussion et qu'une décision fut prise. Voici les conclusions auxquelles aboutit une commission chargée d'établir un rapport sur les méthodes à employer :

Deux méthodes d'action ont été préconisées dans le sein de la commission :

L'une, tendant à demander que le congrès élabore un projet de loi, qui serait transmis aux pouvoirs publics par le comité confédéral, et à organiser des pétitions et des réunions publiques pour démontrer aux législateurs que cette réforme est réclamée par la grande majorité des travailleurs.

L'autre, tendant à se tenir à l'écart des pouvoirs publics, à exercer toute la pression *possible* sur nos adversaires, à les frapper avec tous les moyens qui sont à notre disposition.

La commission s'est prononcée à l'unanimité moins trois voix pour cette dernière méthode; elle considère que les errements du passé ont suffisamment duré et qu'à l'action platonique devait succéder une action plus efficace, capable de faire aboutir nos revendications.

...La commission demande au congrès que de grandes manifestations soient organisées dans toute la France pour le 1er mai 1905, et qu'ensuite une propagande active d'éducation soit engagée par le comité et les sous-comités de propagande, pour préparer les esprits, afin qu'au 1er mai 1906 aucun ouvrier ne consente à travailler plus de huit heures par jour, ni à un salaire inférieur au minimum établi par les organisations intéressées.

...Et pour que les travailleurs fournissent le maximum d'agitation, il faut les convaincre qu'ils ne doivent pas compter sur les législateurs mais sur eux-mêmes, pour faire aboutir leurs revendications (1).

L'effort déployé par le Comité des huit heures de la Confédération fut immense : affiches apposées par centaines de mille, brochures de propagande et numéros de la *Voix du Peuple*, répandus à profusion, meetings, tournées régionales de conférences, tout fut mis en œuvre. Durant un an, l'attention publique fut concentrée sur le mouvement.

A la veille de l'échéance, une conférence des Fédérations se tint à Paris, où furent examinées les promesses d'action qu'offrait chaque corporation. Rappelons quelques-unes des déclarations de Griffuelhes, alors secrétaire de la Confédération.

...On ne peut et il ne faut donc pas dire qui si au 1er mai 1906 la journée de huit heures n'est pas appliquée, ce sera un échec. Seuls, les adversaires de la journée de huit heures disent cela. Et si ces derniers entendent par là suivre une tactique, qu'ils prennent garde qu'elle ne soit aussi dangereuse pour eux que pour ceux qu'ils prétendent combattre.

...Qu'on ne se figure pas, parce que l'on aura entravé le mouvement des huit heures, qu'on a tué le mouvement.

On se réserve certainement, dans la minorité de Bourges, de montrer au congrès d'Amiens l'échec des huit heures. Mais, pour qu'il soit impossible à certaines organisations de se dégager, il sera facile de leur démontrer ou qu'elles ont fait trop peu pour que le mouvement produise son effet, ou qu'elles ont trop fait. Les brochures, affiches, etc., le démontreront.

Ce qui est certain, c'est que l'agitation n'a pas été menée avec toutes les organisations, la minorité de Bourges ayant en dessous combattu le mouvement.

(1) *Compte rendu du Congrès de Bourges* (1904), pp. 205 et 207.

...Je ne veux pas faire de politique, et si je suis obligé de mettre en cause les partis, c'est que chacun connaît la lutte menée contre nous par le parti socialiste.

Certes, ce ne sont pas des manifestations bruyantes, mais une lutte sourde de tous les instants.

Partout, le P. S. U. essaie de démontrer aux ouvriers que la revendication des huit heures est une utopie. Et on tient ce raisonnement parce que cette réforme est une sorte de concurrence au P. S. U.

C'est là le grand crime du congrès de Bourges à qui, non pas les militants ouvriers, mais les têtes de file n'ont jamais pardonné de leur avoir ravi ce qui, pour eux, leur aurait été utile comme plateforme électorale.

...Il suffirait qu'au 1er mai, un fort mouvement se produisit sans trop de résultats appréciables pour que l'on se montre satisfait.

Ce serait la première fois qu'un parti, en France, aurait pu poursuivre pendant dix-huit mois une agitation et une propagande capables de mettre debout un nombre considérable de travailleurs. Ce serait la démonstration de notre force (1).

Le mouvement fut plus vaste qu'on ne l'escomptait. 150.000 travailleurs firent grève à Paris. En province, les grèves aussi, furent nombreuses. Inutile d'en donner l'énumération : ces faits sont trop près de nous. Nul n'a oublié la frayeur qui saisit la bourgeoisie ni les mesures que prit le gouvernement.

PIERRE MONATTE.

(1) *Compte rendu de la Conférence des Fédérations* (5 et 6 avril 1906), pp. 21, 22, 25.

DANS L'INTERNATIONALE

LETTRE D'ANGLETERRE

Londres, 25 mars.

La démonstration d'Hyde-Park en faveur des Déportés.

Le dimanche 1er mars a été pour Londres une journée révolutionnaire. Près de trois cent mille ouvriers ont fait une imposante démonstration à Hyde-Park, contre la déportation des neuf militants de l'Afrique du Sud. Le cortège, qui s'était formé sur le quai de la Tamise, a mis deux heures à défiler. Toutes les catégories de travailleurs y étaient représentées; la grande masse était formée par les Unions de métier, dont les bannières flottaient pêle-mêle, depuis celle des mécaniciens (les « aristocrates » du travail) jusqu'à celle des colporteurs des rues, qui se sont organisés sous le titre de « gentlemen indépendants, commerçants du ruisseau ». Il y avait neuf tribunes, à chacune desquelles a parlé l'un des déportés. Il était impossible de se tromper sur les sentiments de la foule en cette circonstance: le peuple était disposé à agir et prêt à le faire, mais la direction lui a manqué.

Après ce jour, l'agitation pour l'Afrique du Sud a perdu toute énergie et tout sérieux. Le Labour Party, ou plutôt le Comité mixte qui a pris l'affaire en mains, a eu soin d'éviter toute action qui pût embarrasser le gouvernement, ou imposer le retour des neuf déportés. Ceux-ci sont — à l'exception de Crawford — des hommes taillés tout à fait sur le modèle classique des *leaders* ouvriers, tel que nous le connaissons en Angleterre. Bien que baptisés « syndicalistes » par la presse capitaliste, ils se sont défendus de l'être: « Ils sympathisent avec l'idée, mais ils ne la comprennent pas », comme l'a déclaré l'un d'eux. Bain et Poutsma semblent être les deux personnalités les plus énergiques, mais ce serait exagérer que de les appeler des révolutionnaires. C'est à Crawford qu'est dû essentiellement l'éveil des travailleurs de l'Afrique du Sud. C'est lui qui, après deux semaines d'une inaction passive, qui paraissait devoir conduire à l'échec de la grève, a conseillé à la Fédération des Métiers de l'Afrique du Sud d'avoir recours à l'action agressive et directe. Ses idées sont claires et précises, de même que son langage; il est ce qu'on appelle un *industrial unionist*, et c'est un partisan résolu du

sabotage. C'est principalement à son influence sur la Fédération des Métiers de l'Afrique du Sud qu'est dû l'appel de Tom Mann comme délégué du Travail; sans son intervention, il est très possible qu'on eût simplement appelé en Afrique quelque représentant officiel du *Labour Party*.

Le lock-out du Bâtiment de Londres

Le lock-out du Bâtiment, à Londres, traîne en longueur. Les patrons n'ont pas réussi à décider les entrepreneurs de la province à se joindre à eux pour déclarer un lock-out national. Une conférence, convoquée par le *National Conciliation Board* (Bureau national de conciliation) a eu lieu entre les patrons et les ouvriers. Plusieurs Unions qui jusqu'à présent n'avaient pas de convention avec les patrons de l'industrie du bâtiment, comme les polisseurs français (*French Polishers*), les paveurs, etc., y étaient représentées; les patrons s'opposèrent à leur admission à la conférence, et les délégués de ces Unions se retirèrent. Le Bureau de conciliation fit la proposition suivante: Tous les réglements signés entre l'Association des patrons du bâtiment de Londres et les branches locales des Unions seront strictement observés; les Comités exécutifs des différentes Unions, en cas de non-observance de ces règlements, refuseront de soutenir aucune grève ou de payer des secours à leurs membres; et cet engagement sera considéré comme une garantie suffisante.

Cette proposition a été acceptée par les représentants des ouvriers, mais elle n'a pas été agréée par les patrons, qui ont réclamé des garanties financières de l'observation de l'engagement pris par les Unions. Les ouvriers ne veulent pas entendre parler de garanties financières, et jusqu'à présent il n'y a pas de perspective d'un arrangement.

Il est très probable que si les ouvriers peuvent tenir bon, ils pourront retourner au travail dans les conditions antérieures, mais sans avoir obtenu les demandes qu'ils ont formulées d'une augmentation de salaires et de la semaine de 44 heures, sans heures supplémentaires.

Les patrons sont dans une position embarrassée, et font de grands efforts pour se procurer des jaunes ; mais jusqu'à présent ils n'y ont pas réussi. Ils ont fait de la publicité chez les logeurs et dans la presse, en expliquant la situation à leur point de vue, en insistant sur le « caractère sacré des contrats », la « parole d'honneur d'un Anglais », etc. ; dans une brochure qu'ils ont publiée pour exposer les « faits », ils disent : « On peut

voir aisément que dans les Unions c'est la minorité des révoltés, — ceux qui disent : *Au diable les conventions!* — qui s'est emparée des rênes ». Et il y a dans cette affirmation une grande part de vérité. Les simples ouvriers, ceux qui n'appartiennent pas à l'état-major des Unions, font valoir leur manière de penser, et leur opinion joue un rôle prépondérant dans la lutte actuelle. Les Unions manquent de ressources financières et sont hors d'état d'assurer des secours à leurs membres; la Fédération a envoyé des « missionnaires » dans les provinces pour recueillir des fonds.

Les luttes prochaines

Un signe des temps, c'est l'éveil des ouvriers agricoles. Dans les comtés de l'Est, leurs organisations comptent un grand nombre de membres, et réclament de meilleures conditions d'existence. Leur Union a réussi à faire porter le salaire de douze shillings par semaine (ce qui était le taux moyen il y a deux ans) à quatorze et quinze shillings. Ils ont entrepris récemment une campagne pour une nouvelle augmentation, et le roi Georges a été le premier à accéder à leur demande, en portant le salaire à seize shillings par semaine sur son domaine de Sandringham, avec le repos du samedi après-midi (qui, chez les ouvriers agricoles, n'est pas encore d'un usage général). Dans le reste de la région on réclame maintenant le « salaire du roi ». Dans le comté d'Essex, les fermiers ont congédié ceux de leurs ouvriers qui appartiennent à l'Union.

Les mineurs vont très probablement se trouver engagés dans une nouvelle lutte, sur la question du salaire minimum. Le conflit s'est produit principalement dans les districts qui ne sont pas compris dans l'*Act* de 1912 sur le salaire minimum; mais tous les charbonnages sont mécontents des conditions de salaire, et font cause commune. Le Comité exécutif de la Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne s'est réuni et a sanctionné l'envoi d'une déclaration de grève pour le mois d'avril. Des préparatifs se font chez les mineurs, les employés de tramways et les cheminots, en vue d'une action commune pour l'année prochaine: cette année-là prennent fin *l'Act* sur le salaire minimum chez les mineurs, ainsi que les bureaux de conciliation chez les employés de tramways. Les Comités exécutifs des différentes Unions ont déjà tenu des conférences pour examiner la question.

La convention nationale entre l'*Amalgamated Society of Engineers,* la plus puissante Union de l'industrie métallurgique,, avec

165.000 membres, et la Fédération des patrons, est arrivée à échéance. Cette convention réglait la question des conflits et celle des heures de travail. Les ouvriers sont fortement hostiles au renouvellement de la convention, mais les patrons sont tout aussi décidés à l'imposer, en sorte qu'on peut prévoir une longue lutte. Mais l'affaire sera probablement différée encore pour quelque temps, parce qu'il y a un certain nombre de conventions locales pour les salaires qui ne sont pas encore venues à terme. Beaucoup de petites Unions, dans l'industrie métallurgique, sont encore liées par la convention nationale qui fut signée en 1907 par l'*Amalgamated Society,* et qu'elles ont acceptée postérieurement à cette date. Il n'y a donc pas beaucoup d'apparence que les petitees Unions se joignent à l'A. S. pour présenter une demande collective. C'est pourquoi on a proposé de suspendre toute action nationale jusqu'à l'année prochaine, et de faire alors cause commune avec les autres industries. Si une entente de ce genre peut aboutir, nous verrons en 1915 une grève générale d'une ampleur qui n'a encore été atteinte dans aucun pays. Les chances paraissent bonnes, et le seul danger serait que les patrons déclarassent un lock-out cette année.

La première grève des employés de commerce (*clerks*) a été déclarée il y a quelques semaines à Wolverhampton en vue d'obtenir le taux de salaires réclamé par l'Union. Les postes de grève (*pickets*) fonctionnent, et les jaunes sont rares.

Un grand nombre d'ouvrières sont en grève dans l'East End de Londres pour protester contre l'emploi du travail des enfants. Elles luttent avec une admirable vaillance, et ont pour elles la sympathie de l'opinion publique.

JACK TANNER.

NORVÈGE

La resistance à l'arbitrage obligatoire

La C. G. T. Norvégienne a tenu un Congrès extraordinaire à Christiania, du 22 au 26 mars, pour fixer son attitude contre le projet d'*arbitrage obligatoire.*

Après de longues discussions, il a été décidé de proclamer la grève générale aussitôt que la Chambre abordera les débats de cette loi.

C'est évidemment l'intention du gouvernement de faire voter le projet grâce à l'aide de la majorité radicale du parti paysan. Les industriels, on le sait, sont, comme les travailleurs, opposés à ce projet.

Le même Congrès a donné mandat à ses délégués au Congrès international socialiste de Vienne (août 1914) de voter pour la proposition Vaillant-Keir Hardie, tendant à proclamer la grève générale en cas de guerre ; par conséquent, l'organisation syndicale norvégienne a adopté cette base d'action contre la guerre.

Ces deux résolutions revêtent une grande importance. L'organisation centrale des Syndicats norvégiens a adopté par là la grève générale comme un moyen de lutte *régulier;* il a reconnu l'action directe contre le Parlement ; il a reconnu la puissance économique des syndicats comme un moyen politique supérieur à la représentation parlementaire.

Evidemment, il n'a pas, théoriquement, proclamé tout cela ; il ne l'a pas dit nettement et clairement ; mais ce sont bien, néanmoins, les conséquences de ces résolutions.

Ce sont les éléments révolutionnaires qui ont influencé ces décisions. Ils étaient en assez grand nombre au Congrès, et leur accroissement, comme influence, a été très sensible.

Dans son développement, le syndicalisme norvégien s'oriente vers le syndicalisme révolutionnaire et s'y dirige à grands pas. — *Albert Jensen.*

La grève générale en Nouvelle-Zélande

En novembre dernier, les journaux publiaient de brèves dépêches sur une grève de dockers qui, partie de la capitale Wellington, gagnait successivement les autres ports. A Auckland, qui a un trafic supérieur à celui de la capitale, elle aboutissait à la grève générale. Nous écrivîmes aussitôt pour demander un récit de ce mouvement. Le courrier, si long à venir, ne nous apporta nulle réponse, et pour cause : le camarade d'Auckland à qui nous nous étions adressés avait été arrêté dès le début de la grève et il est encore en prison.

Le récit que nous publions ci-dessous est celui que le *Times* a reçu de son correspondant de Nouvelle-Zélande. Il est bien incomplet. Cependant, il donne les faits essentiels et permet de suivre la grève. Le voici, avec ses titres et sous-titre :

La guerre économique en Nouvelle-Zélande

Les ouvriers et le gouvernement

La révolution économique que les champions du socialisme révolutionnaire prophétisaient depuis longtemps éclata en Nouvelle-Zélande le 24 octobre. Durant onze jours, un comité de grève fut le maître absolu du principal port de Nouvelle-Zélande, décidant

quelles marchandises étaient autorisées à entrer et à sortir et, quand cela était nécessaire, obligeant par la force les officiers et les équipages à observer ses décrets, en un calme défi aux lois. Avant que la moindre tentative ait pu être faite par le gouvernement pour combattre cette juridiction instituée dans la ville la plus importante du Dominion, tous les autres ports principaux et la plupart des ports secondaires étaient entraînés dans le conflit.

Comme il arrive souvent en de pareils cas, la cause de la querelle était, en elle-même, banale. Le 17 octobre, l'Union des ouvriers des constructions navales de Wellington demanda une augmentation de salaires. Les patrons refusèrent. Le lendemain, la grève était complète dans les chantiers. L'Union des ouvriers des docks décida d'examiner aussitôt la situation créée par la grève et de tenir ce qu'on appelle un « stop-work » meeting (meeting pendant les heures de travail). Un tel meeting constituait une violation formelle du contrat passé entre les Compagnies de navigation et l'Union et les règlements de travail du port qui prescrivent un travail continu. Pendant que le meeting avait lieu, les manquants furent remplacés. L'Union protesta contre ces brusques renvois et insista auprès des patrons pour que les ouvriers ayant participé au meeting soient réintégrés. Les patrons refusèrent.

L'action du gouvernement

Une conférence entre les patrons et les délégués de la Fédération du Travail avorta. De son côté, le gouvernement ne restait pas inactif. Il étudiait lentement les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et le respect des lois. L'enrôlement d'un millier de gendarmes spéciaux — pour la plupart des jeunes gens appartenant au monde du haut commerce et des professions libérales — fut une mesure sage et nécessaire. Mais la phase la plus dramatique du conflit fut causée par l'intervention des fermiers, intervention extrêmement efficace. Les offres de service de mille hommes à cheval furent acceptées. Cette force traversa la ville le 5 novembre et alla ouvrir les wharfs qui furent mis à la libre disposition du public pour la première fois depuis le 24 octobre. Avec l'aide d'une force importante de la gendarmerie spéciale, les fermiers surveillèrent les quais et bassins pendant que le chargement des navires se faisait dans un calme parfait.

La situation à Auckland

Auckland fut ensuite le centre où les troubles revêtirent un caractère d'extrême gravité. La grève y commença juste une semaine plus tard qu'à Wellington. Dix jours durant, le comité de grève fut complètement maître du port. Il fallait une autorisation émanant de lui pour charger et décharger des marchandises. Du reste, la prohibition était à peu près complète, exception étant faite seulement pour les bagages des passagers.

Telle était la situation qui semblait devoir se prolonger quand le gouvernement, par un coup de maître, parvint à remettre le port en possession des autorités, sans lutte. Le samedi 8 novembre, tandis que les grévistes dormaient, une force d'environ un millier d'hommes — dont la moitié étaient des gendarmes spéciaux — traversa la ville et, avant cinq heures du matin, elle occupait les wharfs et le port. Le 10 novembre, le travail reprenait avec seu-

lement soixante-dix hommes — appartenant à une nouvelle Union d'ouvriers des docks, composée au début presque entièrement de fermiers — qui commencèrent par expédier les produits des laiteries, qui s'étaient accumulés pendant deux semaines. Le comité de grève répondit en proclamant la grève générale. Y compris les employés des tramways, des ouvriers qui furent réduits indirectement au chômage et les gens de mer qui firent grève quelques jours plus tard, l'ensemble des chômeurs volontaires ou involontaires fut d'environ huit mille, chiffre imposant dans une ville qui, avec ses faubourgs, a une population d'environ cent mille habitants.

Echec du mouvement

Avec l'aide des fermiers et des journaliers recrutés dans la campagne, les wharfs redeviennent actifs, mais, pendant un temps assez long, les habitants souffrirent grandement des inconvénients causés par l'extension de la grève. Ces inconvénients, cependant, furent ressentis de la façon la plus aiguë par ceux qui avaient participé à un mouvement tendant à faire pression sur la communauté. Au quatrième jour de grève générale, beaucoup de patrons déclaraient avoir reçu des demandes individuelles de reprise du travail. A la fin de la première semaine, le nombre des grévistes ayant rejoint leur poste était évalué à un millier. Le 17 novembre, neuf jours après la proclamation de la grève générale, on comptait deux mille ouvriers dans les ateliers et métiers touchés par la grève, sur lesquels il y avait 1.200 grévistes repentants. Les gens de mer tinrent ferme; mais, en dépit de ce fait, l'ensemble du service de cabotage, qui a son point de départ à Auckland, put fonctionner quelques jours après la cessation de travail des équipages habituels.

N'ayant absolument rien à montrer après une quinzaine de soi-disant grève générale, sauf la défaite et la perte de plus d'un million de salaires, il n'est pas surprenant que le comité de grève se soit prononcé, le 24 novembre, contre la continuation de la grève. Il déclara qu'il serait de bonne stratégie de permettre aux Unions ayant participé à la grève générale de reprendre le travail et de localiser la grève aux industries de transports: tramways, navires de commerce, docks, camionnage ; l'aide extérieure se manifesterait désormais par des contributions ou fonds de grève. Cependant, les employés des tramways reprirent vite le travail, et ils furent suivis par les camionneurs. D'autre part, quatre autres Unions décidèrent de continuer la grève, malgré la décision du comité. Peu à peu les wharfs reprirent leur activité habituelle; la gendarmerie spéciale, comptant 1.500 hommes, fut réduite de moitié. La terreur de la grève générale est, en fait, une chose du passé.

Que les capitalistes de Nouvelle-Zélande ne se rassurent pas trop vite : la terreur pourra revenir. Car le correspondant du *Times* se trompe lourdement quand il dit que la grève n'a rien rapporté aux ouvriers; il a la vue courte. Il ne voit pas plus loin que le fait présent : l'échec de la grève. Il compte pour rien les enseignements qui s'en dégagent; il est vraisemblable que les travailleurs de Nouvelle-Zélande sauront les mettre à profit.

Mais il y a mieux à faire qu'à discuter les appréciations d'un journaliste. Qu'un pareil mouvement ait eu lieu, cela seul a une importance considérable. A-t-on assez vanté la législation sociale de la Nouvelle-Zélande, patrie des innovations audacieuses, « paradis des ouvriers », grâce à la sollicitude d'un gouvernement démocratique. L'Etat pourvoyait à tout; il avait même supprimé grèves et lock-outs par l'institution de l'arbitrage obligatoire. L'actuel ministre du Travail, Albert Métin, nous a peint la Nouvelle-Zélande de 1899. Quels changements en quatorze ans, et qu'il ne prévoyait pas : son tableau a fortement besoin d'être retouché.

La Nouvelle-Zélande, écrivait-il, est la colonie la plus avancée au point de vue démocratique et social.

...Petits fermiers et ouvriers ont, jusqu'à présent, soutenu d'un commun accord les gouvernements hostiles aux capitalistes industriels et fonciers.

...La Nouvelle-Zélande est la terre classique du socialisme d'Etat et de la législation ouvrière. Son gouvernement a été plus radical que tous les autres en matière d'impôts et de législation foncière. Il est le plus grand patron de la colonie et, en même temps, celui qui est le plus libéral avec les ouvriers. Il a inauguré la protection des employés de commerce et des gens de mer, l'arbitrage obligatoire en cas de grève, une foule d'autres mesures dont s'inspirent les partis ouvriers et les progressistes des autres colonies. Et pourtant la Nouvelle-Zélande est, parmi les grandes colonies, la seule qui ne possède pas un parti ouvrier complet. C'est que le parti libéral a fait siennes les revendications du parti ouvrier... Si les ouvriers n'ont pas constitué un parti en Nouvelle-Zélande, c'est qu'ils en sentaient moins la nécessité, le gouvernement leur accordant ce qu'ils demandaient. « N'importe quel individu, me disait un conservateur de Wellington, griffonne n'importe quel projet et s'en va le porter au gouvernement; le gouvernement le fait voter... »

La Nouvelle-Zélande fournit la meilleure preuve que les ouvriers australiens, ou du moins la majorité d'entre eux, ne se préoccupent point de la suppression du salariat et du patronat, mais réclament le maximum d'avantages compatibles avec l'organisation capitaliste.

...Pour reproduire simplement le texte des lois de protection ouvrière australiennes, il faudrait tout un livre. Celles de Nouvelle-Zélande forment à elles seules la matière d'un volume in-16 de typographie serrée.

Je pourrais faire d'autres extraits du « Socialisme sans doctrines », car on éprouve un singulier plaisir à relire ce livre après le beau mouvement de novembre dernier. Métin ne laissait pas même entrevoir la possibilité d'un pareil mouvement. Il a été peu clairvoyant. C'est qu'en 1899, il

s'apaisait. Il venait d'abandonner l'anarchisme. Il ressentait des ambitions nouvelles, traçant déjà sans doute sa carrière politique. Un pays sans heurts économiques, sans grèves, était fait pour lui plaire. Dans cette abondante législation sociale, il y avait beaucoup à glaner pour un futur ministre du Travail. D'ailleurs, les ouvriers s'égaraient eux-mêmes. Ce sont eux qui demandaient, contre les patrons, que l'arbitrage fût obligatoire. Aujourd'hui, malgré tous ces bons gouvernements qui leur accordaient « tout ce qu'ils voulaient »; malgré le volume de typographie serrée de lois sociales, ils reconnaissent que la grève reste l'arme spécifiquement ouvrière, la seule qui leur permette de s'attaquer à leurs employeurs, et ils ne s'en tiennent pas simplement à la grève localisée à un atelier ou à une usine, mais ils adoptent la tactique moderne d'extension du conflit, de la grève de sympathie, de la grève générale, par quoi s'affirme la solidarité ouvrière. Les petits fermiers, avec lesquels ils avaient pu marcher sur le terrain politique, ils les trouvent aujourd'hui armés contre eux, auxiliaires bénévoles des patrons. Les bons gouvernants, qui leur accordaient tant de choses, usent contre eux de ruse et de violence et se rangent délibérément du côté des employeurs. D'elle-même, la nation se coupe en deux : capitalistes, fermiers — petits et grands —, gouvernants forment un bloc. Les ouvriers restent seuls. On pourra leur parler maintenant d'unité nationale et de collaboration des classes.

ALFRED ROSMER.

BELGIQUE

L'esprit syndicaliste à Verviers

Avec le Jura suisse, Verviers fut l'un des derniers foyers ardents de la première Internationale. Sous la cendre, le vieux feu d'autrefois couve toujours, dans ce centre de l'industrie lainière.

Le parlementarisme socialiste a eu beau gagner les masses ouvrières belges, Verviers a conservé une physionomie particulière et vit comme un peu à l'écart du reste du mouvement belge.

Il est inutile de dire que Verviers possède de fortes organisations syndicales ; tout le monde se souvient du lock-out de longue durée qu'elles durent vaincre en 1906.

Voilà treize années déjà que les Syndicats de Verviers possèdent leur journal, le *Travail*, un quotidien paraissant tantôt sur 4 pages, tantôt sur 6 pages. Ce quotidien, qui

s'intitule lui-même syndicaliste, n'est pas bien vu dans les milieux purement politiques du socialisme belge. C'est ce qui ressort d'une discussion engagée à propos de la distribution, par les soins de la coopérative socialiste « La Renaissance », d'une circulaire engageant à lire le *Peuple*, le quotidien du Parti ouvrier, le seul quotidien, à l'entendre, ayant toujours pris la défense des intérêts ouvriers.

Naturellement, le *Travail* (numéro du 21 mars) se regimbe :

« Les ouvriers du chemin de fer, des vicinaux, des carrières, des usines, des ateliers, du bâtiment, les employés, etc., ont tour à tour été défendus par le *Peuple*. N'est-ce pas lui qui, dans tous les mouvements ouvriers qui ont agité notre région, a pris toujours la défense des intérêts ouvriers? Où donc se trouvaient alors les journaux bourgeois? De l'autre côté de la barricade. »

Et le *Travail*, l'organe de la classe ouvrière verviétoise organisée, que devient-il, dans tout cela?

Nous n'entendons pas que nos amis de La Renaissance auraient dû recommander au même titre la lecture du *Travail* et celle du *Peuple*, car nous savons qu'il importe en l'espèce de répandre l'organe officiel du Parti. Mais ce qui déconcerte, c'est l'ignorance absolue dont témoigne la circulaire de l'existence d'un journal ouvrier quotidien. Eh quoi! c'est le *Peuple* seul qui a pris la défense des intérêts ouvriers dans tous les mouvements qui ont agité notre région?

Où donc était le *Travail* sur ce temps-là? Faut-il croire qu'il se trouvait parmi les journaux bourgeois... de l'autre côté de la barricade?

Un étranger qui lirait la circulaire de nos amis de La Renaissance, et sachant que le *Travail* existe depuis treize années, en serait parfaitement convaincu. Quant à nos dix mille lecteurs, que diraient-ils, si nous laissions passer ainsi ce péché d'omission? Que nous reconnaissons tacitement n'avoir jamais été d'aucune utilité, et que nous acceptons volontairement une exécution méritée.

Or, cela ne se peut pas. Nous faisons nous-mêmes de la propagande pour le *Peuple*, mais sans nier la nécessité d'un organe régional qui, du reste, a déjà rendu à la classe ouvrière — nous sommes prêts à le démontrer contre qui que ce soit — des services considérables.

...L'oubli de nos amis de La Renaissance est d'autant plus inconcevable qu'ils n'ignorent pas l'accord intervenu pour mettre dans le *Travail* une tribune à la disposition de la Fédération socialiste. Si on n'en use pas davantage, ce n'est pas notre faute. Et, du reste, nous n'attendons pas cela pour faire par nous-mêmes une publicité très large au mouvement politique tant régional que national.

C'est à tel point vrai que, pour nos adversaires, nous sommes un journal inféodé au parti socialiste, sans plus.

Emanation du mouvement syndical, nous avons ainsi tous les inconvénients d'une alliance avec le mouvement politique, sans que l'on ne nous en sache aucunement gré. Dernièrement encore, le correspondant verviétois du *Peuple* écrivait à notre grand con-

frère — *Chronique Verviétoise* du 10 janvier — qu'il serait nécessaire de créer à Verviers un organe de combat socialiste, n'ayant rien chez nous, disait-il, pour répondre aux attaques de la presse cléricale !

D'où procède cet état d'esprit qui paraît dénoncer une hostilité mal dissimulée à l'égard du *Travail?*

De quelque malentendu sans doute. Il serait en tous cas utile, dans l'intérêt de l'unité du mouvement ouvrier verviétois, de tirer la chose au clair.

Reproduisons encore les deux ou trois paragraphes suivants de la réponse du *Travail ;* ils montreront un autre côté de l'esprit de l'ouvrier verviétois :

Un mot encore aux camarades de La Renaissance. Dans les commentaires du bilan, ils se plaignent de n'être pas récompensés par les organisations syndicales de ce qu'ils ont repris les affaires de L'Espérance. Que les syndiqués, en tant qu'individus, ne montrent guère de ferveur pour la coopération, c'est évident, et nous sommes les premiers à le regretter.

Mais de là à mettre en cause l'organisation syndicale elle-même, il y a tout un monde. Celle-ci, lors de la création de L'Espérance, avait exposé plus de 60.000 francs pour encourager la coopération. Elle n'a pas réussi. Et, lorsque La Renaissance a repris les affaires, elle n'ignorait pas le fait. Avait-elle espéré changer du jour au lendemain la mentalité du Verviétois?

Nous venons de dire que l'organisation syndicale a failli être victime de la même illusion. Ce n'est donc pas celle-ci la coupable. Elle s'efforce d'entretenir avec le mouvement coopératif les meilleurs rapports; elle met son journal entièrement à la disposition des coopératives pour la propagande. L'effort malheureux ne peut être imputé à crime à personne.

PORTUGAL

Le Congrès Syndical de Tomar

Dans l'impossibilité où nous étions de nous former une opinion sur ce qu'allait être le Congrès de Tomar, faute de renseignements directs, nous n'en avons plus rien dit depuis le 5 décembre. Ce Congrès s'est tenu le 28 février ; nous n'avons reçu à son sujet aucune correspondance. Nous nous bornerons donc à reproduire deux notes d'un son différent : l'une publiée par Cornelissen dans son *Bulletin* du 22 février, l'autre extraite d'un article de Fabra Ribas dans l'*Humanité* du 23 mars. Elles s'éclairent l'une l'autre et donnent à penser que le Congrès de Tomar n'a pas fait grand travail; l'organisation centrale permanente des Syndicats portugais ne pouvait pas en sortir. Puisse-t-elle ne pas s'en trouver retardée !

Voici la note, signé C..., du *B. I.* du 22 février :

Le Congrès qui se tiendra à Tomar est organisé par les socialistes portugais. Tous les Syndicats ont été invités à y participer, mais il est probable que la majorité des Syndicats dits « révolutionnaires » n'y participeront pas, attendu qu'ils sont en grande partie désorganisés par la répression qui s'est abattue dernièrement sur eux.

Il est curieux de constater que les organisateurs du Congrès aient cherché une occasion semblable — occasion, je le répète, où tout est désorganisé — pour faire sortir de ce Congrès la C. G. T. portugaise. Autant dire vouloir construire le toit de l'édifice avant d'avoir construit les murs.

Enfin la date du Congrès a été à plusieurs reprises rapportée pour des causes diverses, auquelles le manque d'adhésions ne doit pas être étranger. La dernière date annoncée est le 28 février.

Actuellement, le journal *O Sindicalista*, de Lisbonne, a ouvert une enquête parmi les militants syndicalistes sur l'opportunité du Congrès. La discussion se poursuit.

Je vous donne ces quelques renseignements pour éviter que la presse révolutionnaire donne des informations erronées, comme cela lui est arrivé quelquefois à propos des événements récents au Portugal.

Voici maintenant un compte rendu rapide du Congrès, d'après Fabra Ribas (*Humanité*, 23 mars):

...D'où le grand Congrès de Tomar, où plus de cent dix Syndicats de diverses villes du Portugal étaient représentés.

Les séances du Congrès de Tomar ont été très agitées. Réformistes et révolutionnaires ont beaucoup discuté. Les débats « académiques » ont pris plus de place que les questions d'ordre pratique. Il ne faut pas s'en étonner: c'est l'histoire de l'enfance de tous les mouvements.

Mais, malgré ces difficultés, le Congrès de Tomar a eu à examiner des projets d'organisation qui sont tout à l'honneur du prolétariat portugais. Notre camarade Manuel José da Silva, député socialiste de Porto, entre autres, a présenté un remarquable rapport sur les « Eléments pour réorganiser les Syndicats ouvriers du Portugal », qui contient tous les principes dont s'inspirent les grandes organisations de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

L'œuvre du Congrès de Tomar n'a pas pu avoir un caractère décisif, mais elle a abouti tout de même à poser devant le prolétariat portugais des questions de la plus haute importance, à fonder l'*União Operaria Nacional* (Union nationale ouvrière) et a préparé pour le prochain Congrès, qui se tiendra en 1916, à Coimbre, la constitution définitive de la C. G. T. portugaise où, espérons-le, réformistes et révolutionnaires pourront travailler ensemble dans la difficile tâche d'organiser et d'éduquer la classe ouvrière de tout le pays.

Notons que le citoyen Vicente Barrio, secrétaire de la C. G. T. espagnole et délégué de l'Union syndicale internationale, assistait aux séances du Congrès de Tomar. Il a été accueilli par une ovation enthousiaste et aux cris de: « Vive l'Internationale! »

AMÉRIQUE DU SUD

Un Congrès des Syndicats. — Le Bulletin de l'Union internationale (13 mars), annonce qu'un congrès des syndicats de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et du Pérou aura probablement lieu cette année à Buenos-Aires. Parmi les résultats qu'il espère de ce congrès, il note l'adhésion des syndicats des divers pays de l'Amérique du Sud à l'Union Internationale.

Le même numéro du Bulletin annonce qu'au Chili, pour entraver les grandes grèves déclarées ces temps derniers par les mineurs et les cheminots, le gouvernement a fait arrêter les rédacteurs des journaux ouvriers et les militants de l'Union des Syndicats de Valparaiso. On ne sait pas encore comment ces grèves se sont terminées.

Le Congrès international des Cordonniers se tiendra à Vienne les 20, 21 et 22 août. Il y sera discuté de la création d'une Fédération internationale de l'industrie des Cuirs et Peaux, sur rapport de la Fédération française.

Congrès international des Boulangers. — La Fédération internationale des Boulangers et Pâtissiers tiendra, elle aussi, son congrès à Vienne, le 29 août prochain.

Les principales questions suivantes sont inscrites à son ordre du jour : grèves et lock-out; conditions de passage d'une organisation dans une autre; journée de travail maximum; repos hebdomadaire; travail de nuit; travail des femmes dans le métier.

Le Congrès des « Localistes ». — L'Union libre des Syndicats allemands tiendra, à Berlin, son XI[e] Congrès, le 21 mai et jours suivants. Quelques syndicats avaient proposé de le tenir dans une ville de l'Allemagne du Sud, mais leur vœu n'a pas été retenu.

— Le XI[e] Congrès de l'Union des Travailleurs commencera le 20 juin, à Madrid.

Un nouvel organe syndical. — Depuis le début de l'année, la Centrale syndicale de Norvège publie un Journal des Correspondances mensuel, sur seize ou trente-deux pages, distribué gratuitement, à tous les syndiqués. Le numéro de janvier a été tiré à 71.000 exemplaires, atteignant le plus fort tirage de la presse norvégienne.

Un nouvel organe syndicaliste. — Les camarades de l'Espagne du Sud ont fondé, à Carthagène, un nouveau journal syndicaliste anarchiste, l'*Accion Directa*. Son directeur est le camarade M. Ferreira. Son adresse : Ignacio Garcia, 8, 1°, Carthagène (Espagne).

LE MOIS SOCIAL

LES FAITS

LUNDI 16 MARS. — Le lock-out des 5.000 tullistes de Caudry a commencé.

— Mme Caillaux tire plusieurs coups de revolver sur M. Calmette directeur du *Figaro*, et le tue.

MARDI 17. — La grève de Fougères se termine avec des satisfactions.

— Caillaux démissionne du ministère des finances. Barthou produit à la tribune de la Chambre le rapport du procureur général Fabre.

MERCREDI 18. — Le mécanicien Dumaine comparaît devant le tribunal correctionnel de Melun.

JEUDI 19. — Monis démissionne du ministère de la marine, soi-disant pour se défendre avec plus de liberté devant la Commission d'enquête.

Afrique du Sud. — En protestation contre l'état de siège et les déportations, 23 travaillistes sont élus au Conseil provincial du Transvaal, où 3 seulement siégeaient à la session précédente.

VENDREDI 20. — *Russie.* — Grève dans un grand nombre de fabriques à Saint-Pétersbourg, en guise de protestation contre les mesures de répression prises à l'égard de la presse ouvrière.

SAMEDI 21. — A Caudry, on entrevoit l'arrêt dans la huitaine de tous les apprêts et teintureries; cela ferait 6.000 ouvriers sur le pavé.

Russie. — Gorki est obligé de s'enfuir, les poursuites contre la *Mère* n'étant pas couvertes par l'amnistie.

DIMANCHE 22. — Les chauffeurs d'autos commémorent, à Levallois, la mort de Bedhomme.

— Congrès de l'Union départementale du Puy-de-Dôme.

LUNDI 23. — Le Congrès de l'Association générale des sous-agents des P. T. T. émet un vœu en faveur de l'unité syndicale chez les sous-agents.

MARDI 24. — *Afrique du Sud.* — Tom Mann arrive au Transvaal.

MERCREDI 25. — Parmeland quitte la prison de Clairvaux, la libération conditionnelle lui étant enfin accordée.

JEUDI 26. — L'arrêt est rendu contre les camarades poursuivis pour le Sou du Soldat : Yvetot, un an de prison; Morin, Hubert, Andrieu, Tesson, Thomas, Dalstein, Viau, Giron, Marchand, Gautier, Montarou, Vincent, huit mois; Batas, Etcheverry et Marie, six mois. Marck et Raux acquittés.

— A Caudry, les fabricants de broderies se séparent de leurs collègues du tulle.

Italie. — On annonce une grève des cheminots pour le 15 avril.

VENDREDI 27. — Verliac, ancien secrétaire de la Fédération des métaux, se suicide à Dieppe.

— Le tribunal de Melun condamne le mécanicien Dumaine à quatre mois de prison.

Russie. — Les 12.000 ouvriers et ouvrières de l'usine « Triangle » de Saint-Pétersbourg, qui fabrique des chaussures en caoutchouc sont en grève, protestant contre l'empoisonnement dont sont victimes les ouvrières.

SAMEDI 28. — La grève des dockers de Saint-Nazaire se termine sur une demi-satisfaction, au bout de quatre mois.

DIMANCHE 29. — Congrès des Unions départementales de la Côte-d'Or, la Seine-Inférieure, le Loir-et-Cher et Oran.

Italie. — On annonce que les cheminots ont présenté un cahier de revendications dont ils demandent l'acceptation d'ici le 15 avril.

MARDI 31. — *Angleterre.* — On annonce qu'à la fin de la semaine 120.000 mineurs du Yorkshire seront en grève, pour la fixation de leur salaire minimum.

Italie. — Grève générale à Naples, à la suite du licenciement de plusieurs centaines d'ouvriers du port.

MERCREDI 1er AVRIL. — Manifestation contre Briand à l'occasion du Banquet organisé par ses amis à l'Elysée-Montmartre.

— Le maire de Montpellier ordonne la fermeture de la Bourse du Travail.

— Jacquemin est libéré, après neuf mois de détention.

— Les allumettiers de Pantin-Aubervilliers protestent contre la lenteur de l'Administration à leur accorder la semaine anglaise.

Italie. — Les postiers et les marins seraient disposés, paraît-il, à appuyer le mouvement des cheminots.

JEUDI 2. — Ouverture du Congrès des Sous-Agents des P. T. T. à Lyon.

Russie. — 70.000 ouvriers lock-outés à Saint-Pétersbourg.

VENDREDI 3. — *Suisse.* — Les menuisiers de Genève, en grève depuis six mois, demandent aux autres corporations de se solidariser avec eux dans une grève générale.

SAMEDI 4. — Le Congrès des Sous-Agents est informé de la réintégration prochaine de Bordères.

— Le lock-out des coupeurs en confection de Lille a pris fin sur un arbitrage donnant partiellement satisfaction aux ouvriers.

DIMANCHE 5. — L'Assemblée générale des actionnaires de la Verrerie ouvrière accepte la démission de Spinetta et donne confiance au Conseil d'administration.

LUNDI 6. — *Angleterre.* — La grève des Charbonnages de Yorkshire englobe 250.000 ouvriers.

Russie. — Fin du lock-out de Saint-Pétersbourg.

MARDI 7. — Gillet, rédacteur du *Grand Soir* d'Arras, est condamné à trois mois de prison pour un article « Bravo les soldats! »

MERCREDI 8. — *Angleterre.* — La Fédération des mineurs décide de soutenir financièrement le mouvement du Yorkshire.

JEUDI 9. — Un arrêté d'expulsion est notifié à Garcia José, pour avoir participé, à Alais, à la dernière grève des mineurs.

— Des tisseurs de Roanne refusent de continuer les essais de quatre métiers; plusieurs fabricants, employant 2.000 ouvriers, arrêtent leurs usines.

VENDREDI 10. — Le Syndicat patronal des peintres de Lille prononce le lock-out; onze ouvriers sont frappés.

— La Chorale ouvrière de Dusseldorf donne un magnifique concert au Trocadéro.

Grèce. — 50.000 ouvriers des tabacs sont en grève à Salonique, Drama et Cavalla.

SAMEDI 11. — Fin du lock-out de Caudry; les ouvriers obtiennent une augmentation de salaires.

— Les travailleurs d'Alais décident, dans un grand meeting, une grève de 24 heures, pour vendredi prochain, jour où l'expulsion de Garcia doit avoir lieu.

DIMANCHE 12. — Mort de Fernand Forest, l'inventeur du moteur à explosion.

— Fête enfantine internationale au Vélodrome Buffalo.

Italie. — On annonce que le Comité central des cheminots aurait lancé l'ordre de grève.

Angleterre. — L'*Independent Labour Party* ouvre son Congrès à Bradford.

Belgique. — Le Congrès du Parti ouvrier discute sur les régies.

LUNDI 13. — Ouverture du Congrès fédéral du Bâtiment; débat sur les démissions de Nicolet et Ranty.

MARDI 14. — Le Congrès du Bâtiment discute sur l'organisation des instables.

— Ouverture du IXe Congrès du Syndicat national des ouvriers des P. T. T.

Italie. — M. Jona, président de la Chambre de Commerce d'Ancône, s'entremet entre les cheminots et le Gouvernement. Des troupes sont mobilisées à Ancône, siège du Syndicat, à Bari, à Naples, etc.

MERCREDI 15. — Discussion sur les rapports internationaux et incidents au Congrès du Bâtiment.

Italie. — Les délégués du Syndicat des cheminots ont une entrevue avec le Gouvernement à Rome.

Angleterre. — Les mineurs du Yorkshire décident de reprendre le travail.

NOTES ET DOCUMENTS

126 mois de prison pour le Sou du Soldat Les poursuites engagées l'an dernier, à la suite des mutineries de casernes, contre une vingtaine de militants syndicalistes, ont abouti, le 26 mars, à un jugement de la huitième chambre correctionnelle condamnant :

Yvetot à un an de prison et 200 francs d'amende ;

Morin, Hubert, Andrieu, Tesson, Thomas, Dalstein, Viau, Giron, Marchand, Gautier, Montaroux et Vincent, à huit mois de prison et 100 francs d'amende.

Marie, Etcheverry et Batas, à six mois de prison et 100 francs d'amende.

Marck, trésorier de la C. G. T., et Raux, des dockers de

Nantes, ont été acquittés, le tribunal estimant que les faits « pour lesquels ils ont été inculpés — et pour lesquels, ajoutons-le, ils ont tiré six mois de prison préventive — ne sont pas suffisamment établis ».

Les faits étaient-ils mieux établis pour les autres inculpés ? Allons donc !

Pas la plus petite charge ne pouvait être retenue contre Yvetot. C'est l'antimilitarisme syndical, c'est la C. G. T. que le Gouvernement a voulu frapper en lui.

La C. G. T. a protesté immédiatement contre ce verdict par le manifeste suivant :

Nos camarades inculpés dans l'affaire du Sou du Soldat et rendus responsables des mutineries militaires, trop justifiées par la loi de trois ans, et surtout par le désir exprimé de Barthou, il y a un an, de maintenir la classe viennent d'être frappés.

Cent vingt-six mois de prison pour les seize militants qui ont déjà accompli six mois de prison préventive !... Tel est le dernier acte contre la classe ouvrière par lequel une prétendue justice se signale à l'attention publique, au moment où elle devrait tant faire oublier sa corruption et sa servilité aux puissances d'argent et de Gouvernement.

Déjà — toujours à propos du Sou du Soldat — trois autres de nos camarades venaient d'être condamnés à treize mois de prison chacun...

Le pire de l'odieux dans ces iniques poursuites et dans l'application des peines, c'est qu'elles sont exercées en vertu des lois de 1893-1894, justement connues sous le nom de Lois scélérates.

A divers moments de la Réaction républicaine laquelle n'a point varié malgré les changements de gouvernants, d'autres camarades encore ont été durement frappés en vertu des mêmes Lois scélérates pour des motifs semblables. Plusieurs sont encore sous les verrous.

Travailleurs,

N'accusons pas seulement les politiciens de n'avoir point aboli ces lois infâmes ! Nous avons notre part de responsabilité pour avoir toléré qu'on les applique à d'autres. Nous recevons le châtiment de notre veulerie... Osons donc nous accuser nous-mêmes !...Mais osons surtout sortir de notre aveulissement pour lutter avec plus d'énergie que jamais contre tous ces actes d'arbitraire qui sont un défi au bon sens de tous et une provocation à la légitime révolte des collectivités ouvrières.

Que les scandales bourgeois de la Finance, de la Politique, de la Presse ne fassent pas diversion à nos préoccupations sociales du moment, si hautes et si graves !

Que nous importeraient les affaires, les sales affaires de boue et de sang, dont l'acte de Mme Caillaux nous a dévoilé la honte, si nous ne savions en profiter pour émouvoir les plus indifférents, réveiller les plus endormis et secouer les plus timorés ?

A l'agitation des forces de réaction des régimes déchus contre la Réaction républicaine, opposons l'agitation forte et saine de la classe ouvrière pour les siens !

Pour tous nos militants frappés ; pour tous nos prisonniers politiques ; pour les mutins ; pour Law, pour Péan, pour Maseti.

Travailleurs, osons protester bien haut !

Contre la loi de trois ans contre les lois scélérates ; pour le Sou du Soldat !

Travailleurs, préparons-nous à agir !

Les Bureaux de la C. G. T. et de l'Union des Syndicats de la Seine.

P.-S. — Nous ferons connaître ultérieurement les dispositions prises.

Notons l'affirmation de solidarité internationale qu'a tenu à faire le Secrétariat syndical international :

Berlin, le 28 mars 1914.

Au camarade Yvetot,

Confédération générale du Travail, Paris.

Cher camarade Yvetot,

C'est avec la plus grande émotion que je lis la nouvelle de votre condamnation et de celle de vos compagnons, à cause du Sou du Soldat. Il paraît que la « justice » de votre belle République capitaliste est celle de tous les pays dits civilisés, tels que la Russie ou l'Allemagne, où il suffit de vouloir l'élévation du peuple pour être le plus terrible des criminels, pour être envoyé en Sibérie, déporté ou mis en prison. Les meilleurs vœux de vos camarades de l'Internationale vous témoignent en même temps notre haine commune contre cette justice de classe.

Espérons que l'esprit public de votre pays saura, avec les protestations du mouvement ouvrier, bouleverser ce jugement, et désirons bientôt recevoir de bonnes nouvelles de vous et de vos compagnons.

Je vous salue bien fraternellement.

C. LEGIEN,

Président de l'Union syndicale internationale.

Le duel Calmette-Caillaux Comme elles y vont les factions politiques ! Il y a longtemps que l'on n'avait vu campagne de presse aussi violente contre un ministère. Avait-on déjà vu les ménages politiques jouer entre eux du revolver ?

Incontestablement, le spectacle offre de l'intérêt. Mais gardons-nous de changer de place. Restons sur les gradins, en paisibles auditeurs. Admirons les clowns qui, en bas, se fichent pour de bon de mauvais coups.

Battons des mains, si le cœur nous en dit; mais pas plus. N'oublions pas que c'est la période électorale qui s'ouvre. Les gens en question se battent à qui tiendra les urnes et « fera les élections ».

Vous pourriez choisir, vous, entre la réactionnaire Fédération des gauches et le parti radical, entre Barthou et Caillaux, entre Briand et Clemenceau ? Heureux hommes. Moi, je ne puis oublier que c'est Clemenceau, le grand protecteur du ministère Doumergue, qui prépara Villeneuve-Saint-Georges, que c'est Caillaux en personne qui mania la matraque lors des incidents de la vie chère. N'est-ce pas sur les rapports du chef si républicain de la Sûreté, Hennion, que furent ouvertes, l'an dernier, les poursuites imbéciles qui viennent d'aboutir à ces 126 mois de prison appliqués à seize de nos militants.

Briand, Barthou, Clemenceau, Caillaux, mettons tout ça dans le même sac. Une fois qu'ils sont au pouvoir impossible de les distinguer les uns des autres. Ils sont également disposés à nous sabrer sans merci.

Parfait tout ça, diront certains. Mais ce n'est pas ainsi que se présentent les faits actuels. Il s'agit de savoir deux choses :

1° Si un journaliste a le droit de publier des lettres mettant en cause des femmes ;

2° Si, avec Caillaux, ce n'est pas l'impôt sur le revenu et le retour aux deux ans qui sont renversés. Ça vous intéresse le retour aux deux ans, j'imagine ?

La fameuse lettre publiée par Calmette dans le *Figaro* du 12 mars, lisez-la plus loin, si vous ne l'avez pas encore lue, ce qui est fort possible.

Je ne vois pas, je l'avoue, qu'elle mette en cause une femme quelconque ; par contre, je me rappelle la remarque que je fis le jour même, à sa lecture : « Décidément, il est complet, le Caillaux! » Cette lettre n'était dangereuse, me semble-t-il, que pour le parfait saltimbanque, qui avait pu écrire :

> J'ai d'ailleurs remporté un très beau succès: j'ai *écrasé l'impôt sur le revenu en ayant l'air de le défendre*, je me suis fait acclamer par le centre et par la droite et je n'ai pas trop mécontenté la gauche. Je suis arrivé à donner un coup de barre à droite qui était indispensable...

Que Calmette et le *Figaro* ne soient pas des anges de pureté, c'est certain ; mais le coup qu'ils avaient porté à Caillaux avait touché juste. Que Mme Caillaux en ait éprouvé du chagrin et même de la colère, c'est tout à fait compréhensible. Mais cet extrait de lettre valait d'être

publié ; aucune raison morale ne pouvait s'y opposer, au contraire.

Quant au retour aux deux ans, disons-le une fois de plus, il faudra en faire notre deuil si nous ne sommes pas capables de créer dans le pays un mouvement de protestation plus sérieux. Ce n'est pas Doumergue ni Caillaux qui peuvent nous le donner. Ils s'en fichent bien d'ailleurs. Détenir le pouvoir leur suffit.

En réalité, il n'y a dans tous les incidents derniers, qu'une rixe entre deux équipes ministérielles, éclatée à côté d'un scandale financier.

Quand les opportunistes détenaient le pouvoir, c'étaient chez eux que poussaient les histoires. Aujourd'hui c'est chez les radicaux. Mais c'est toujours pour les mêmes raisons.

Les radicaux avaient réussi à enterrer l'affaire Rochette. Malheureusement pour eux ils se sont trop pressés de dégager ceux de leurs chefs qui avaient été entraînés dans cette fosse. Quand on a vu Rabier, l'ancien Rab... reparaître à la vice-présidence de la Chambre, chacun s'est dit qu'ils avaient beaucoup de toupet.

A qui fera-t-on croire que Monis et Caillaux n'avaient pas réellement donné leurs ordres au Procureur général ? Qu'ils l'aient fait pour couvrir des gens de leur clan c'est vraisemblable, mais ils l'ont fait et ils ont trouvé des juges pour obéir.

M. Fabre assure n'avoir obéi qu'après un violent combat intérieur. S'il s'était agi de militants ouvriers, quelles pénibles émotions lui auraient été évitées ? — P. M.

Deux documents politiques Il est utile de conserver à titre de documents, la lettre de Caillaux publiée par le *Figaro* du 12 mars, et la note du procureur général Fabre.

Voici la fameuse lettre :

> Malgré toute ma bonne volonté, il m'a été impossible de t'écrire hier. J'ai dû, en effet, subir deux séances écrasantes à la Chambre, l'une le matin, à neuf heures, qui a fini à midi ; l'autre à deux heures, dont je ne viens de sortir qu'à huit heures, harassé.
>
> J'ai d'ailleurs remporté un très beau succès. *J'ai écrasé l'impôt sur le revenu en ayant l'air de le défendre*, je me suis fait acclamer par le centre et par la droite et je n'ai pas trop mécontenté la gauche. Je suis arrivé à donner un coup de barre à droite qui était indispensable...
>
> Aujourd'hui, j'ai encore une séance ce matin à la Chambre, qui ne s'est terminée qu'à une heure moins le quart. Me voilà au

Sénat, où je vais faire voter la loi sur les contributions directes, et ce soir, sans doute, la session sera close. Je serai harassé, abruti, presque malade, mais j'aurai rendu un vrai service à mon pays.

Ton Jo.

Voici la note du procureur général Fabre, lue à la tribune par Barthou :

COUR D'APPEL DE PARIS
Cabinet
du procureur général

PROCES-VERBAL
Copie pour
M. le garde des sceaux

Le mercredi 22 mars 1911, j'ai été mandé par M. Monis, président du Conseil.

Il voulait me parler de l'affaire Rochette.

Il me dit que le gouvernement tenait à ce qu'elle ne vint pas devant la Cour le 27 avril, date fixée depuis longtemps ; qu'elle pouvait créer des embarras au ministre des Finances, au moment où celui-ci avait déjà des affaires de liquidation des Congrégations religieuses, celle du Crédit foncier et autres du même genre.

Le président du Conseil me donna l'ordre d'obtenir du président de la Chambre correctionnelle la remise de cette affaire après les vacances judiciaires d'août-septembre.

J'ai protesté avec énergie. J'ai indiqué combien il m'était pénible de remplir une pareille mission. J'ai supplié qu'on laissât l'affaire Rochette suivre son cours normal. Le président du Conseil maintint ses ordres et m'invita à aller le revoir pour lui rendre compte.

J'étais indigné. Je sentais bien que c'étaient les amis de Rochette qui avaient monté ce coup invraisemblable.

Le vendredi 24 mars, Me Maurice Bernard vint au Parquet. Il me déclara que, cédant aux sollicitations du ministre des Finances, il allait se porter malade et demander la remise après les grandes vacances de l'affaire Rochette.

Je lui répondis qu'il avait l'air fort bien portant, mais qu'il ne m'appartenait pas de discuter les raisons de santé personnelle invoquées par cet avocat et que je ne pourrais, le cas échéant, que m'en rapporter à la sagesse du président.

Il écrivit à ce magistrat.

Celui-ci, que je n'avais pas vu et que je ne voulais pas voir, celui-ci répondit par un refus.

Me Maurice Bernard se montra fort irrité. Il vint récriminer auprès de moi et me fit comprendre, par des allusions à peine voilées, qu'il était au courant de tout.

Que devais-je faire ?

Après un violent combat intérieur, après une véritable crise dont fut témoin, seul témoin d'ailleurs, mon ami et substitut M. Bloch-Laroque, je me suis décidé, contraint par la violence morale exercée sur moi, à obéir.

J'ai fait venir M. le Président Bidault de l'Isle. Je lui ai exposé avec émotion les hésitations où je me trouvais. Finalement, M. Bidault de l'Isle a consenti, par affection pour moi, à la remise de l'affaire.

Le soir même, cest-à-dire le jeudi 30 mars, je suis allé chez M. le Président du Conseil et lui ai dit ce que j'avais fait

Il a paru fort content.

Dans l'antichambre, j'avais vu M. Dumesnil, directeur du *Rappel*, journal favorable à Rochette et m'outrageant fréquemment. Il venait, sans doute, demander si je m'étais soumis

Jamais je n'ai subi une telle humiliation.

Ce 31 mars 1911.

V. Fabre.

Annexe (1)

Le jour même de la réunion, pendant la suspension d'audience, des conseillers qui siégeaient à côté de M. Bidault de l'Isle se sont élevés en termes véhéments contre la forfaiture qu'on venait de lui imposer

Pourquoi ne les a-t-on pas entendus à la Commission d'enquête?

On aurait pu, par exemple, interroger M. François-Poncet qui n'a dissimulé à personne ni son indignation ni son dégoût pour les manœuvres inqualifiables imposées par le Président du Conseil au Procureur général.

LES PROCHAINS CONGRÈS

3 mai, *Aurillac :* Congrès de l'Union des Syndicats du Cantal ;

3 mai, *Périgueux :* Congrès de l'Union des Syndicats de la Dordogne ;

21 mai, *Berlin :* Congrès de l'Union libre des Syndicats allemands ;

27-29 mai, *Paris :* Congrès des Praticiens ;

30 mai-2 juin, *Lyon :* Congrès pour le Suffrage des Femmes ;

31 mai, *Lorris :* IVe Congrès de l'U. des S. du Loiret ;

7 juin, *Orsay :* Congrès de l'U. des S. de Seine-et-Oise ;

7 juin, *Melun :* Congrès de l'Union de Seine-et-Marne ;

7 juin, *Tours :* Congrès de l'Union d'Indre-et-Loire ;

8-13 juin, *Blackpool* (Angleterre) : Congrès de la Fédération internationale du Textile.

20 juin, *Madrid :* Congrès de l'Union générale des Travailleurs ;

22 juin, *Munich :* Congrès syndical allemand.

---

(1) Cette partie n'a pas été lue à la tribune par Barthou.

ENTRE NOUS

Il ne nous restait pas d'autre moyen de rattraper le gros du retard que de réunir en un seul les deux numéros d'avril. C'est ce que nous avons fait. Non sans regret, cependant, parce que nous avons constaté chaque fois que nous avons dû faire un numéro double, que ce numéro était mal lu.

Nous serions désolés que nos abonnés ne lisent pas de bout en bout ces 96 pages; ils liront au moins les premières réponses à l'appel et beaucoup se décideront peut-être à y répondre eux mêmes.

Nous sommes tranquilles, ils liront aussi la fin de l'étude de Merrheim, aussi le chapitre que nous extrayons des Mémoires de Perdiguier, puis l'historique du Premier Mai. Et tout le reste aussi.

On nous pardonnera d'escamoter 32 pages; nous n'avons pu faire autrement malgré notre désir de donner sans plus de retard la monographie de la dernière grève générale des mineurs rédigée par Bartuel; nous la commencerons dans le prochain numéro.

Prochain numéro qui paraîtra très probablement sans le moindre retard. Oui, qui paraîtra le 5 mai.

Vous n'en croyez rien? Vous riez? Je comprends votre incrédulité mais n'empêche que vous avez tort. Vous verrez ça.

En attendant que tous ceux dont l'abonnement est expiré en fin mars et qui ne nous ont pas encore écrit ou envoyé leur renouvellement se hâtent de le faire.

Imprimerie „UNION"
46, Bd St-Jacques, 46
Paris

Le Gérant : P. MONATTE.

Notre Service de Librairie

se charge de fournir à tous nos abonnés et aux organisations tous ouvrages de librairie aux conditions habituelles de remise.

Les Publications récentes :

QUESTIONS SOCIALES

Annuaire de la Coopération (1re année, 1914). Vol. in-8° de 224 pages. Edité par la Fédération des Coopératives de Consommation.

JULES GUESDE: *Ça et Là.* In-18. 3 fr. 50. Libr. Rivière.

DIVERS

FERNAND JACQ.: *Manuel pratique de la Propriété Industrielle et Commerciale.* In-16. 4 francs. Libr. Pierre Roger.

R. DE JOUVENEL: *La République des Camarades.* In-18. 3 fr. 50. Libr. Grasset.

ROMANS

M. GORKI: *Contes d'Italie.* Trad. S. Persky. In-16. 3 fr. 50. Libr. Payot.

JEHAN RICTUS: *Le Cœur populaire.* Poèmes. In-16, 3 fr. 50. Libr. Eugène Rey.

BROCHURES

A. DUNOIS: *L'Action socialiste au Parlement.* 32 pages, 15 centimes, franco. Libr. du Parti socialiste.

L. DUBREUILH: *Le Socialisme, c'est la Paix.* 32 pages. 15 centimes, franco. Libr. du Parti socialiste.

PÈRE RUTTEN: *Les Responsabilités syndicales.* 32 pages, 25 cent., franco. Edition de l'Action Populaire de Reims.

M. RIGAUX: *Syndicalisme et Religion.* 32 pages. 25 centimes, franco. Edition de l'Action Populaire de Reims.

UNE TENTATIVE DE CONCERTS POPULAIRES

Le « Groupe de Propagande musicale » récemment formé par des camarades musiciens, s'est donné pour but de faire connaître aux travailleurs les chefs-d'œuvre de la musique.

A côté des tentatives actuelles de régénération artistique, la véritable musique doit avoir sa place particulière, et son rôle mérite d'autant plus notre attention, que, de nos jours, les cafés-concerts et d'autres attractions malsaines exercent une influence néfaste.

C'est précisément pour lutter contre l'invasion de la musique vulgaire que nous nous proposons de montrer par des auditions spéciales quels trésors de beauté la musique renferme aux différentes époques et chez les différentes nations.

Le Groupe de Propagande musicale donnera tous les quinze jours une audition de musique de chambre précédée d'une petite causerie.

Notre premier concert a eu lieu le 9 avril; les suivants seront donnés le 23 avril et le 7 mai salle de l'Utilité Sociale, 94, Boulevard Auguste Blanqui.

Pour toutes communications, s'adresser à J. Reclus, 141, Grande-Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

L'INTERNATIONALE

Documents et Souvenirs (1864-1878)

par JAMES GUILLAUME

TOME I

avec un portrait de CONSTANT MEURON

De 1864 à 1870. Premiers congrès de l'Internationale : Genève 1866; Lausanne, 1867; Bruxelles, 1868; Bâle, 1869. Premiers congrès de la Ligue de la Paix et de la Liberté : Genève, 1867; Berne, 1868. Bakounine et l'Alliance de la Démocratie socialiste. Création de la Fédération romande de l'Internationale et de son organe, l'*Egalité*.

Prix : 4 fr. 50. — Dans nos bureaux, 4 fr.; franco, 4 fr. 50.

TOME II

avec un portrait de MICHEL BAKOUNINE

De 1870 à 1872. Scission dans la Fédération romande. La guerre franco-allemande. Bakounine à Lyon. La Commune. Conférence de Londres, septembre 1871. Création de la Fédération jurassienne, novembre 1871. Congrès de la Haye : exclusion de Bakounine et de Guillaume, septembre 1872.

Prix : 6 fr. — Dans nos bureaux, 5 fr. 40; franco, 6 fr.

TOME III

avec un portrait de CARLO CAFIERO

De 1872 à 1876. L'Internationale contre le Conseil général : congrès de Saint-Imier. Suppression du Conseil général : congrès de Genève, septembre 1873. Histoire intérieure des fédérations de l'Internationale. Le congrès de Bruxelles, septembre 1874. Dernières années de Bakounine. — Appendice : nouveaux documents sur Bakounine et le congrès de la Haye.

Prix : 5 fr. — Dans nos bureaux, 4 fr. 50; franco, 5 fr.

TOME IV

*avec un portrait d'*ADHÉMAR SCHWITZGUÉBEL

De 1876 à 1878. Suite de l'histoire intérieure des fédérations de l'Internationale. Mort de Bakounine, juillet 1876. Les derniers congrès de l'Internationale : Berne, 1876; Verviers, 1877. Le congrès socialiste universel de Gand, 1877. La prise d'armes de Bénévent. Disparition du *Bulletin* de la Fédération jurassienne, mars 1878.

Prix : 5 fr. — Dans nos bureaux, 4 fr. 50; franco, 5 fr.

L'OUVRAGE COMPLET (*les 4 volumes*)

Dans nos bureaux : 18 francs; franco 18 fr. 85.

Cette œuvre remarquable, la seule publiée jusqu'à ce jour, en France, sur l'Association internationale des Travailleurs, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques de syndicats, de groupes d'études et de militants.